SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE FRÉJUS
ET DE SA RÉGION

PANORAMA DE LA VIE POLITIQUE À SAINT-RAPHAËL DE 1790 À 1991

INSTRUMENT de RECHERCHE n° 28 (2025)

ISSN 1774-590X

Jean-Pierre Herreyres

DEUX SIÈCLES DE MUNICIPALITÉS RAPHAËLOISES

1790-1991

AVERTISSEMENT

Est ici publié, à titre posthume, avec l'autorisation de sa veuve, un très important travail de recherche mené par Jean-Pierre Herreyres dans les archives communales de Saint-Raphaël. N'étant pas à proprement parler un instrument de recherche au sens archivistique du terme, il est cependant le résultat d'un dépouillement très poussé des documents (registres de délibérations et dossiers d'élections en particulier) relatifs à la vie politique de la commune et aux nombreux citoyens qui en assurèrent l'animation et l'administration dans un cadre législatif national régulièrement rappelé. Cette somme méritait, à nos yeux, d'être mise à disposition du public. En effet, en plus de l'histoire même des municipalités qu'elle décrit dans le détail, elle permet de répondre rapidement à des questions ponctuelles et constitue, par la richesse et la précision des informations collectées, une mine pour des recherches ultérieures alimentées par la consultation des documents d'archives mêmes.
On notera également que cette étude est ouverte par la transcription du cahier de doléances de mars 1789 dont l'original est consultable sur le site des Archives départementales[1].

Ce texte peut éventuellement contenir quelques petites erreurs de transcription.
Les imperfections formelles ont été en partie, et en partie seulement, retouchées, mais les commentaires de l'auteur n'ont pas été modifiés

Alain Droguet, février 2025

1 https://archives.var.fr/article.php?laref=192&titre=cahier-de-doleances-de-la-communaute-de-saint-raphael

DEUX SIÈCLES DE MUNICIPALITÉS RAPHAËLOISES (1790-1991)

1789

Les caisses du royaume sont vides. Le 24 janvier, Louis XVI convoque les états généraux pour le 27 avril à Versailles. Le 4 mai, les trois ordres sont présents : la Noblesse, le Clergé et le Tiers état. Les représentants de ce dernier sont égaux en nombre à ceux des deux autres ordres. La dernière réunion des états généraux avait eu lieu 175 ans auparavant. Les députés élus apportent avec eux les cahiers de doléances rédigés par les citoyens des villes et villages de la nation. Mais au-delà des soucis d'argent dont Louis XVI souffre, il ressort de ces cahiers un malaise essentiel, qui est ressenti sur l'ensemble du territoire : l'absence de constitution. Cela s'explique du fait que nombre des rédacteurs avaient connaissance des textes de philosophes tels que Voltaire ou Jean-Jacques Rousseau. Le Tiers état était particulièrement attaché à cette réalisation, afin d'établir l'égalité devant l'impôt, l'abolition du servage et des privilèges féodaux.

La rédaction des cahiers de doléances est établie au mois de mars 1789.
Participent à cette élaboration les Français âgés de 25 ans et payant un impôt. Pour le village de Saint-Raphaël ils sont au nombre de 46 imposables pour 160 feux. Ce cahier sera présenté à la sénéchaussée de Draguignan. Ont participé à cette rédaction les quatorze citoyens suivants :

VILLY Jean-Baptiste (maire 1er consul)
GUIOL Antoine (maçon)
ANDRE Victor (tonnelier)
CASTAGNE Antoine (menuisier)
PARRAT François (ménager)
DESTELLE Joseph (bourgeois)
DOZE L'aîné (négociant)
CAIS Louis (ancien consul)
CAIS Augustin (ménager)
ROUX Jean-Paul (forgeron)
SIMON Jean-Joseph (ménager)
PORRE Jean (cabaretier)
ROUX Jean-Joseph (forgeron)
ROUBIEUX Jean-Joseph (ménager)

Contenu intégral du cahier des doléances de Saint-Raphaël (délibération du 22 mars 1789) :

« Très humbles remontrances que la communauté de Saint-Raphaël prie ses députés représentants, d'exposer aux Etats généraux de la Nation assemblée.

En adhérant à toutes les réclamations justes et légitimes, tant générales que particulières faites par les villes de Provence, la communauté de Saint-Raphaël charge messieurs ses députés ou représentants de solliciter dans la prochaine tenue prochaine des Etats généraux, et de faire insérer dans le cahier des doléances qui sera dressée à la prochaine assemblée de la sénéchaussée de Draguignan, les objets qui regardent la généralité du royaume, l'administration de la province et l'intérêt particulier de cette communauté.

Et pour qu'ils ne soient pas embarrassés dans le choix des dits objets généraux, particuliers et privés, ils sont expressément chargés de solliciter la réformation du code civil et criminel pour supprimer les abus qui se sont glissés,

La suppression des tribunaux inutiles et onéreux, celles des justices seigneuriales pour éliminer des crimes impunis, pour éviter les injustices criantes et pour que la justice soit exercée avec plus de célérité,

L'égalité de voix par têtes et non par ordre dans toutes les assemblées des trois ordres,

L'anéantissement des lettres de cachet et tous mandements forcés qui privent le citoyen de toute légitimité de défense,

L'exécution des jugements définitifs dans tous les tribunaux, jusqu'à une certaine somme plus ample qui sera fixée, pour arrêter les mauvais plaideurs,

Le droit d'aspirer et de concourir pour le troisième ordre à tous les emplois destinés à la noblesse et au clergé,

De s'élever contre la vénalité des charges de magistrature comme contraire à la confiance et à l'intérêt public,

De réclamer la réunion des Etats généraux à la fin de chaque lustre, et qu'il soit conservé à la province tous les droits de sa constitution,

Et enfin de s'unir à toutes les réclamations qui seraient faites pour la généralité du royaume, dans lesquelles messieurs les députés ou représentants verront un intérêt évident pour cette dite communauté,

Les chargeant en outre de demander une assemblée générale des trois ordres de province pour fournir une constitution légale, en permettant au tiers état de se nommer un syndic, qui aura séance et aussi voix délibérative aux Etats en conformité des réclamations faites à ce sujet,

De solliciter contre la perpétuité de la présidence et permanence de tout membre non amovible ayant entrée aux Etats par les dangers qui en résultent, et par les abus dont le tiers est toujours la victime,

Que les membres des cours souveraines et les gens du Roy soient exclus des états comme ne devant pas voter contre ceux qu'ils sont obligés de défendre, par devoir et par état,

Que la province de pays soit disjointe du consulat particulier de la ville d'Aix,

Que les gentilshommes non possédants fief et le second ordre du clergé soient admis aux Etats, et que les tiers y obtiennent un nombre de voix égales à ceux des deux ordres de la noblesse et du clergé,

Que les deux premiers ordres constituent à toutes les charges et impositions quelconques générales et particulières sans percevoir d'aumône, exemption ou privilège,

Que les comptes de la province soient rendus annuellement publics par l'impression dont chaque communauté recevra un cahier pour en prendre et avoir connaissance,

Que la répartition des secours accordés par le Roy soit faite et arrêtée dans la séance des Etats,

Quant aux objets particuliers de cette communauté sur lesquels messieurs les députés sont priés de vouloir bien insister, ils sont encore chargés de faire insérer dans le cahier des doléances, que la province ayant acquis par deux fois les offices de la mairie et des charges municipales, la communauté de Saint-Raphaël a payé son contingent par répartition pour jouir des privilèges des dites charges et, à cet effet, ils réclameront ou le remboursement de la somme payée, ou le jouissance des droits attachés aux dites charges

Comme aussi qu'il est malheureusement trop vrai que l'air insalubre de Saint-Raphaël affaiblit et détruit la population qui est très petite, qu'il n'y a pas d'espoir qu'elle gagne à l'avenir, puisque annuellement le nombre des décès excède celui des naissances, que le défaut de bras rend l'exploitation des terres et de l'agriculture coûteuse et plus difficile en conséquence, ils réclament que cette communauté ne soit pas trop surchargée dans la répartition des impôts qui seront délibérés ; et diminuée dans la dixme du onze à cause de l'aridité du terroir de ce lieu,
Ils réclament avec insistance que le projet du nouveau Reyran soit fini avec solidité pour que le terroir de Saint-Raphaël ne soit plus exposé aux ravages affreux qu'il essuya par l'irruption des eaux qui sortirent de l'ancien port de Fréjus lors de l'inondation des 2 et 3 septembre 1787,

Enfin ils réclament l'exécution de la délibération de l'assemblée de Provence du mois de Janvier 1782 consolidée et homologuée par l'arrêt du conseil de sa majesté du 22 août 1782 pour que les trois cents mille livres accordées par sa majesté et le pays soient employées à la perfection des ouvrages projetés, dans lesquels le port de Saint-Raphaël est compris, ce qui produirait un grand bien pour cette habitation, et pour toute la contrée et ce que l'on doit se permettre puisque le souverain en a consigné dans le dit arrêté ».

Le 22 mars 1789, les électeurs de Saint-Raphaël se réunissent pour désigner les deux personnes qui présenteront le cahier de doléances de la commune et qui par ailleurs participeront à l'élection des députés qui représenteront la sénéchaussée de Draguignan.

VILLY Jean-Baptiste 1er consul (maire) et BLOND receveur des fermes du roi sont élus.

Sur l'ensemble du territoire les députés élus auront à faire la synthèse de près de 60 000 cahiers de doléances.

Les députés sont nommés en fonction de la population et du montant des contributions de chaque baillage. La sénéchaussée de Draguignan en nommera ainsi huit, qui se mêleront aux 1139 députés élus sur l'ensemble du territoire national. Les représentants nationaux des trois ordres sont répartis approximativement de la manière suivante :

Noblesse : 270 représentants
Clergé : 291 «
Tiers état : 670 «

Au sein du Tiers état les représentants élus se répartissent ainsi :

12 gentilshommes
18 maires
110 Avocats
162 magistrats de baillages ou de sénéchaussées
114 médecins
162 négociants, propriétaires ou cultivateurs
110 commerçants, agriculteurs et industriels

Les élus des sénéchaussées principales réduites à Draguignan, Grasse, Castellane sont pour :

– le Clergé :

Mougins de Roquefort (Antoine Boniface), seigneur de Roquefort, premier curé de Grasse, député de la sénéchaussée de Draguignan.
Gardiol (Alexandre), curé de Callian, député électeur de la sénéchaussée de Draguignan.

– la Noblesse :

Rafeles-Broves (Jean-François, vicomte de), colonel d'infanterie, ancien lieutenant pour le roi, d'Aigues Mortes, (chevalier de Saint-Louis).
Le Clerc de Lassigny de Juigné (Louis-Jean-Baptiste, comte), député électeur de la sénéchaussée de Draguignan.

– Le Tiers état :

Lombard Taradeau (Jacques-Athanase de), seigneur de Taradeau, lieutenant général de la sénéchaussée de Draguignan.
Mougins de Roquefort (Jean-Joseph), seigneur de Roquefort, maire, premier consul, avocat en parlement, lieutenant général de police et chef de viguerie, député électeur de la sénéchaussée de Grasse.
Verdollin (Jacques), avocat en la Cour, demeurant à Annot.
Sieyès La Baume (Joseph Barthélémy), avocat en la Cour, à Fréjus, député électeur de la sénéchaussée de Draguignan.

Les suppléants sont :

– Noblesse :

Autans (Jean-Charles-François d'), seigneur d'Allos et des Sausses.
Villeneuve-Bargemon fils (Joseph, marquis de) seigneur de Saint-Auban.

– Tiers état :

Lieutaud (Balthazar), avocat en la Cour, maire et premier consul de la ville de Castellane et en cette qualité syndic-né de la viguerie.

En 1789 la commune de Saint-Raphaël compte 160 feux.

Le conseil municipal de Saint-Raphaël en novembre 1789, issu de l'Ancien Régime, se compose des personnes suivantes :

VILLY Jean-Baptiste : 1er Consul
BLEOND Michel : receveur des fermes
LIONS Jean-Pierre : chirurgien
BERNARD : cafetier
PONTY Frédéric : maçon
ANDRE Honoré : ménager
JOURDAN Louis Joseph : négociant
DOZE Jean-Baptiste cadet : négociant
BERNARD Jean-François : tonnelier
FALCONE : négociant
JAUFFRET Jean : ménager
ARNIER François : ménager
GIBERT Bartholinite : ménager
ROUBIEU Jean-Joseph : ménager
SIMON Jean Joseph

À Versailles, l'ouverture des états généraux se fait le 5 mai 1789 par le discours du roi où il n'est question que des soucis financiers qui affectent la France. Aucune allusion n'est faite au sujet du vote : doit-il se faire par ordre ou par tête ? Le 6 mai, les ordres privilégiés procèdent à la vérification des pouvoirs et à la vérification du mode d'élection des députés. Le Tiers état s'y refuse car, si le vote se fait par ordre, les ordres privilégiés auront toujours en principe la majorité. De ce fait il est évident que le Tiers état préfère le vote par tête, d'autant que parmi les autres ordres certains membres sont favorables aux idées nouvelles. Le jour même le Tiers état décide de prendre le nom de « communes » comme la chambre des communes du parlement anglais. Le 6 mai une première vérification des pouvoirs est effectuée. Sieyès, le 10 juin, propose une vérification en commun, refus des deux autres ordres. Peu après un groupe de curés du clergé rejoint le Tiers état. Le 17 Juin 1789, sur proposition de Sieyès, le Tiers état soutenu par une grande partie du clergé adopte un texte intitulé « Déclaration sur la constitution de l'assemblée ». Les Etats généraux prennent le nom d'Assemblée Nationale. Décision importante car dès cet instant la nation est seule souveraine, et non le roi. La première décision de cette assemblée et de voter un décret ordonnant la perception des impôts. Alors que le Clergé se rallie au Tiers état, la Noblesse qui s'y refuse, adresse une protestation au roi. Le roi ordonne la fermeture de la salle de réunion de l'Assemblée nationale. Les députés se réunissent dans la salle du jeu de paume où ils jurent « de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront jusqu'à ce que la constitution soit établie et affermie sur des bases solides ».

Le 23 juin, le roi se présente devant les députés des trois ordres. Il est favorable à la perception des impôts et pour une égalité fiscale. Mais il casse toute décision intervenue depuis la création de l'Assemblée nationale (17 juin). La totalité du Clergé suivie par une partie importante de la Noblesse se rallient le 25 juin 1789 au Tiers état. Le roi cède le 6 juillet. L'assemblée décide de la création d'un « comité de constitution ». Cette même assemblée se proclame « assemblée nationale constituante » le 9 juillet.

Le roi, dans la perspective d'une dissolution forcée de l'Assemblée nationale, a fait appeler autour de Paris 20 000 hommes de troupe le 22 juin. Le peuple parisien craignant un complot aristocrate se soulève le 13 juillet. La population réclame des armes et pour cette raison s'empare de la Bastille le 14 juillet. Le lendemain, le roi fait retirer les troupes amassées autour de la capitale. La plupart des villes de France, comme la capitale, constituent des « comités municipaux ». Dans les campagnes d'importantes manifestations ont lieu. Dans la nuit du 3 au 4 août 1789, l'Assemblée nationale vote l'abolition générale des privilèges. Les nobles et le Clergé craignant de perdre l'ensemble de leurs biens rallient le Tiers état. Au cours de cette même séance l'assemblée décide que la déclaration des droits de l'homme précèderait la constitution. Un nouveau comité constitutionnel est nommé le 4 août par les députés, il est chargé d'examiner les différents projets qui ont été déposés jusqu'à présent. Les membres de ce comité sont au nombre de cinq, ils ont pour tâche de fondre les différents projets en un seul, pour être présenté le 17 août, mais le texte proposé suscite de nombreuses critiques et objections. Le comité doit se remettre au travail.

La déclaration des droits de l'homme est publiée le 26 août 1789. Dans ce texte, pour la première fois en France, la définition d'un électeur apparaît, dans l'article 3 de cette déclaration : « Le principe de Souveraineté réside essentiellement dans la Nation, nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. ».

Les 14 et 18 septembre1789, une loi est promulguée, par laquelle le territoire est découpé en 83 départements et 44 000 communes, leur délimitation étant celle des paroisses du Moyen Age. Villes et villages seront dirigés par une municipalité élue.

Le corps municipal est composé d'un maire et de conseillers élus pour deux ans (Titre III, article 20). En dessous de 500 âmes la municipalité est composée d'un maire, de deux officiers municipaux, de notables en nombre double formant ensemble le conseil de la commune, il est en plus doté d'un procureur et d'un secrétaire greffier. Le décret fut promulgué le 18 décembre 1789.

Pour être électeur il faut :

- être âgé de 25 ans,
- payer une contribution directe égale à 3 journées de travail correspondant à la valeur locale, et en présenter la quittance,
- être domicilié dans la ville ou dans le canton depuis le temps déterminé par la loi,
- n'être pas dans un état de domesticité,
- êre inscrit dans la municipalité de son domicile au rôle des gardes nationales,
- avoir prêté le serment civique.
- Ne peuvent être élus que ceux des électeurs acquittant un impôt équivalent à dix journées de travail. Les mêmes conditions sont requises pour ceux qui sont membres de l'assemblée des notables. Cette assemblée est le double des membres du corps municipal. Les domestiques sont exclus.

Ce n'est pas encore le suffrage universel.

Les villes et les communautés étaient régies et administrées avant 1789 par des maires ou consuls. Ces magistrats ont été conservés dans la première organisation des municipalités.

Le terme de maire ou consul, est remplacé par celui de président de l'administration municipale pour les villes de 5 000 habitants et plus, par celui d'agent municipal pour les villes en dessous de 5 000 habitants. (Loi du 14 décembre 1789).

Les conseillers municipaux ont un mandat de deux ans, le conseil étant renouvelé par moitié chaque année. Les sortants sont désignés par tirage au sort. Le mandat du maire (deux ans) est renouvelable une fois. Toutefois il peut se représenter à nouveau après une interruption de deux ans d'activité. Les délibérations se tiennent à huis clos. Le maire est le président d'un bureau sans l'avis duquel il ne peut prendre de décisions.

Parmi les différents articles de la loi électorale figure le texte suivant :

« Les opérations d'élections auront lieu en assemblées générales des citoyens actifs et à la pluralité absolue des voix. Les nominations des autres membres des corps municipaux sont faites au scrutin de liste ».

La première élection des municipalités a lieu à partir du 1er février 1790. Un décalage de dates est appliqué à certaines régions. C'est le cas pour le Var.

Élections du 21 février 1790

Le collège électoral de Saint-Raphaël est composé de 41 électeurs. Cette élection se déroule en plusieurs phases.

La première consiste à élire la maire à la majorité absolue. BLEOND Michel accède à ce titre par 30 voix sur 41.

À la deuxième étape, c'est à l'élection de deux adjoints qu'il faut procéder, et ce, toujours à la majorité absolue. Au premier scrutin aucun candidat n'obtient cette majorité. Au tour suivant un seul candidat est élu, il s'agit de : DOZE Pierre l'aîné. Au troisième tour, l'élu est : SIMON Jean-Baptiste.

Pour compléter le conseil il faut désigner six conseillers à la majorité relative. Les élus sont :

CAIS Joseph Barthélemy (ménager)	25 voix sur 41
GUIOL Antoine (maçon)	19
CAIS Louis (ménager)	15
LAUGIER Aragon (ménager)	15
RENOUX François (tonnelier)	15
CASTAGNE Antoine (menuisier)	12

Après ces cinq votes, il faut procéder à la nomination d'un procureur de la couronne. Le bénéficiaire de ce titre est SAVOURNIN, curé de la paroisse, élu par 30 voix sur 41.

Les élus doivent prêter serment en ces termes : « Je jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité ou de mourir à mon poste ».

20 mars 1790 :

L'Assemblée nationale crée un insigne pour les officiers municipaux : l'écharpe aux trois couleurs.

Loi du 19 avril 1790 :

Elle stipule que le maire et les conseillers doivent être dotés d'une écharpe tricolore, attachée d'un nœud et ornée d'une frange de couleur d'or, pour le maire, blanche pour les conseillers.

11 mai 1790 :

Le maire propose au conseil d'acheter 50 fusils pour équiper la milice.

Loi du 12 Juin 1790 :

Elle prescrit le recensement de tous les citoyens actifs. Est considérée citoyen actif toute personne mâle de plus de 18 ans et qui paie un impôt équivalent à 3 journées de travail, et qui réside depuis au moins un an dans la commune.

27 juin 1790 :

Un recensement est effectué dans la commune de Saint-Raphaël : elle compte 499 habitants.

14 juillet 1790 :

Prestation de serment par SAVOURNIN ainsi que par le maire BLEOND.

9 août 1790 :

SAVOURNIN remet sa démission, sa charge de procureur trop lourde le gêne dans son rôle sacerdotal.

12 août 1790 :

BLEOND Michel démissionne à son tour, il prétexte des problèmes de santé et aussi de multiples occupations personnelles.

14 août 1790 :

BUS Laurent, secrétaire de la commune depuis plusieurs années, renonce à ses fonctions. D'autres engagements l'éloignent du village.

22 août 1790 :

LIONS Jean-Pierre est nommé secrétaire par le conseil à titre provisoire.

26 août 1790 :

Élection partielle pour remplacer les démissionnaires. Seuls 32 électeurs sont présents, il s'agit de :

GUIOL Antoine (maçon)	CASTAGNE Antoine (menuisier)
CAIS Louis (ménager)	PARAT Jean-François (ménager)
BERNARD Antoine (ménager)	BRES Barthélemy (ménager)
AUBERT Guillaume (ménager)	BERT (ménager)
GUIGONNET Joseph (ménager)	FFRET Jean (travailleur)
SEQUIER Fortunat (patron pêcheur)	SEYES (négociant)
CONSTAN Barnabé (travailleur)	GAY Jacques (ménager)
GAY François (ménager)	AUGIER Joseph (tonnelier)
ROUX Jean-Paul (maréchal à forge)	JOURDAN Honoré (Boulanger)
LOMBARD (ménager)	RENOUX François (tonnelier)

CAIS Joseph Barthélemy (ménager)	ARRAGON léger (ménager)
PERRACHE Raphaël (ménager)	ANDRE Honoré (ménager)
MAGAIL Pierre l'aîné (ménager)	ROURE Raphaël (travailleur)
RENOUX Jacques (tonnelier)	ANDRE Victor (tonnelier)
PONTI Frédéric (maçon)	COULLET Pierre (ménager)
JOURDAN Joseph Louis (négociant)	VILLY Jean-Baptiste (bourgeois)

De ces élections il ressort que :
JOURDAN Louis accède au poste de maire par 29 voix sur 31 ;
COULLET Pierre est nommé procureur de la commune par 24 voix sur 31.

C'est l'Assemblée Constituante qui crée cette fonction. Élu par les citoyens actifs, le procureur doit défendre les intérêts de la communauté. Il assiste sans voter aux réunions municipales.

5 septembre 1790 :

DOZE Jean-Baptiste est élu secrétaire par le conseil.

VILLY Jean-Baptiste démissionne de sa fonction de commandant de la garde car il vient d'être nommé administrateur et premier membre du Directoire du district de Fréjus.

14 novembre 1790 :

Nouvelles démissions. Cette suite de démissions est-elle due à un manque d'opiniâtreté ou de dissensions au sein du conseil ou, plus probablement, au refus d'être agent de l'Etat non rémunéré au détriment des activités professionnelles de chacun ? C'est la question que l'on peut se poser. Ces nouveaux défaillants sont :

JOURDAN Louis, qui donne pour raisons de sa défection son grand âge et les infirmités qui l'accompagnent et aussi des occupations domestiques.

DOZE l'aîné (officier municipal) est, dit-il, pris par une surabondance d'activités.

La population raphaëloise compte à présent plus de 500 habitants. Cela conduit conformément aux textes en vigueur de doter le conseil de six conseillers supplémentaires. 32 électeurs sont présents.

SIEYES Jean est élu maire par 17 voix sur 28 votes exprimés.
COULLET Pierre est maintenu dans sa fonction de procureur.

Les nouveaux conseillers à élire doivent avoir nécessairement la majorité absolue.

Au premier tour, seuls trois candidats l'obtiennent il s'agit de :

CAIS Louis	31	voix sur	31
GUIOL André	22	«	31
ANDRE Victor	20	«	31

Au deuxième tour, aucun n'obtient la majorité. Le troisième tour est à la majorité relative ; les élus sont :

GARNIER Jean-François	24	voix sur	31
JAUFFRET Barthélemy	19	«	31
CONSTANT Barnabé	17	«	31

Doivent être élus également six notables. Ce sont :

PERRACHE Raphaël : 17 voix.	DESTELLE Joseph : 16 voix.
PARAT François : 13 voix	BERNARD François : 15 voix.
ANDRE Honoré 13 voix :	CASTAGNE Antoine : 13 voix.

Le conseil nomme SIMON Joseph 1er adjoint.

Cette augmentation du nombre d'élus conduit la commune à engager des dépenses concernant :

22 février 1791 :

L'évêque de Fréjus a vendu à BLEOND un terrain de 74 cannes carrées, se trouvant devant sa propriété, afin d'y planter des mûriers. La commune intervient dans la vente en faisant valoir que ce terrain lui appartient depuis 1641. Qu'est-il advenu de ce différent ?

3 septembre 1791 :

Naissance de la première constitution avec en préambule la déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclamée le 26 août 1789. Dès cet instant, la France est gouvernée par une monarchie constitutionnelle qui prend effet par la promulgation de cette constitution le 14 septembre 1791. La souveraineté appartient à la Nation, le pouvoir absolu est aboli. Le droit de vote existe pour la première fois dans les textes. Toutefois ce droit de vote est restreint car censitaire. En effet, pour être électeur, il faut avoir l'âge de 25 ans, mais il faut également payer une contribution directe égale à la valeur de trois journées de travail, être inscrit au rôle des gardes nationales et avoir prêté le serment civique. Les serviteurs à gages sont exclus du droit de vote.

L'accessibilité à la candidature législative est également restreinte. Pour les villes de plus de 6 000 habitants, il faut être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué par les contributions à un revenu équivalent à 200 journées de travail, ou locataire d'une habitation évaluée à un revenu égal à 150 journées de travail. En dessous de 6 000 habitants le seuil de revenu est fixé respectivement à 150 et 100 journées de travail. Dans les campagnes, pour le propriétaire ou l'usufruitier, le bien évalué sur le rôle des contributions doit correspondre à 150 jours de travail, pour les métayers la valeur doit correspondre à 400 jours de travail.

« Titre II – ART. 9.- Les citoyens qui composent chaque commune ont le droit d'élire à temps, suivant les formes déterminées par la loi, ceux d'entre eux qui, sous le titre d'officiers municipaux, sont chargés des affaires particulières de la commune. – Il pourra être délégué aux officiers municipaux quelques fonctions relatives de l'intérêt général de l'Etat.

Titre III – ART. 5.- Le pouvoir judiciaire est délégué à des juges élus à temps par le peuple.

Section II. Acte constitutionnel :
Art 78- Il y a dans chaque commune de la République une administration municipale.
Art 79- Les officiers municipaux sont élus par les assemblées de commune.
Art 81- Les municipalités et les administrations sont renouvelées tous les ans par moitié. »

L'Assemblée législative est composée de 745 députés. Le bicamérisme est repoussé car le monocamérisme a l'avantage de renforcer l'autorité du corps législatif, évitant toute division face à la royauté. Les députés ont un mandat représentatif, et non impératif. Ils n'ont donc aucun compte à rendre aux électeurs. Ils sont élus par suffrage censitaire indirect.

13 novembre 1791 :

Élections à Saint-Raphaël d'un maire, de deux conseillers, d'un procureur et de six notables.
19 électeurs participent à ce scrutin.

COULLET Pierre est élu maire par 12 voix sur 19.

Le premier tour destiné à élire deux conseillers à la majorité absolue n'aboutit pas.Le second tour est a la majorité relative et, curieusement, trois candidats obtiennent la majorité absolue, il s'agit de : GEOFFRET Jean, RENOUX François, CASTAGNE Antoine, tous élus par 10 voix sur 19. CASTAGNE étant le plus jeune cède la place.

À la suite de ces trois scrutins les électeurs sont sollicités pour élire le procureur de la commune à la majorité absolue. AUGIER Joseph l'aîné, aubergiste, est désigné à ce poste.

La dernière consultation a pour but de nommer six notables. Elle fixé son choix sur :

GIBERT Barthélemy, cultivateur :	14/19
FABRE Cultivateur :	12/19
LIONS Pierre, chirurgien :	12/19
CAIS Augustin, ménager	8/19
ROUX Jean Paul, forgeron :	7/19
AUGIER Joseph, tonnelier	6/19

Les élus sont tenus de prêter le serment : « Je jure d'être fidèle à la Nation, à la loi et au Roi ».

4 mars 1792 :

Le secrétaire greffier DOZE Jean-Baptiste, démissionne, des affaires domestiques importantes lui étant survenues selon ses dires. LIONS Pierre est nommé par le conseil municipal pour le remplacer.

14 mars 1792 :

Le roi et l'assemblée déclarent la guerre à l'Autriche. La Prusse, son alliée, masse ses troupes à nos frontières.

Ce même jour, à Saint-Raphaël, autre évènement mais de très moindre importance : LIONS refuse le poste de secrétaire auquel il a été nommé. Le maire propose DANTART Jean Chrisostome, contrôleur de la régie des douanes. Le conseil ratifie cette proposition.

Juin 1792 :

La constitution de 1791 révèle, en juin 1792, une faiblesse : le droit de veto, accordé au roi. Si le roi n'est pas d'accord avec l'assemblée sur un projet de loi, il oppose son veto. Inconvénient, il a un effet suspensif, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas être rediscuté avant deux législatures, soit au moins quatre ans. Or en juin le roi utilise encore ce droit, contre trois projets de loi qui ont de l'importance, destinés à renforcer les défenses de la France attaquée par l'ennemi. Les ennuis commencent pour Louis XVI. D'abord, le 20 juin, par l'occupation des Tuileries, où il réside, par les sans-culottes. Il s'ensuivra des troubles jusqu'à la journée du 10 août où environ 900 gardes suisses seront massacrés par les sans-culottes qui exigent l'abdication de Louis XVI.

Devant cet échec de la constitution, l'Assemblée législative décide de convoquer une nouvelle assemblée qui prendra le nom de Convention, qu'elle conservera jusqu'à l'arrivée du Directoire. L'élection aura lieu en septembre Le système d'élection est le même que celui prévu par la constitution de 1791, avec toutefois une différence : le suffrage est universel, les actifs ne sont plus les seuls à voter, les passifs pouvant participer au scrutin, les serviteurs et les femmes étant toutefois toujours exclus. La participation fut faible : un dixième seulement des électeurs s'exprima, la plupart étant effrayés par l'arrivée de la guerre et la prise de Verdun (déjà) par l'ennemi.

Entre temps, le 5 juillet l'Assemblée déclare la Nation en danger. Tous les citoyens en mesure de servir doivent prendre les armes et rejoindre la Garde Nationale.

20 septembre 1792 :

Promulgation de la loi rendant obligatoire la tenue des registres de l'état civil par les communes.

21 septembre 1792 :

Lors de la première réunion de la nouvelle assemblée, celle-ci décrète que « la royauté est abolie en France ».

25 septembre 1792 :

La convention vote un décret déclarant que « la République fra

29 septembre 1792 :

La convention élit un comité de neuf membres chargés d'élaborer une nouvel

Novembre 1792 :

Institution du suffrage universel. Les délibérations des conseils municipaux sont publiques, mais cela ne dure pas : le huis clos sera de nouveau de règle à partir de la constitution de l'An III (août 1795). La dénomination de maire est remplacée par celle de président.

8 décembre 1792 :

Nomination d'un adjoint au procureur de la république : GUIOL Antoine est élu à la majorité absolue.

9 décembre 1792 :

Nouvelles élections :
DOZE Jean-Baptiste est nommé président.
DOZE l'aîné reprend ses fonctions de secrétaire greffier.
SIEYEZ Jean est nommé procureur.

Les membres du conseil sont :

CASTAGNE Antoine	ANDRE Honoré
RENOUX François	BERNARD François
CAIS Barthélemy	ROUX Jean-Paul
SEQUIER Fortuna	

15 décembre 1792 :

SIEYES Jean est nommé procureur.

16 décembre 1792 :

SIEYES Jean refuse d'assumer la fonction de procureur, ne s'estimant pas compétent pour assurer ce poste, en raison de sa méconnaissance des lois.

Pour le remplacer, le conseil nomme PARAT François, ménager.

8 janvier 1793 :

La loi du 20 septembre 1792 ayant déclaré que les municipalités doivent tenir les registres de l'état civil, DOZE, secrétaire de la mairie, se fait remettre les registres détenus jusqu'alors par le prêtre de la paroisse.

24 juin 1793 :

Proclamation de la Constitution de l'An I (dite montagnarde). Elle est ratifiée par référendum au cours du mois de juillet à l'exception de trois départements, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes et le Var à cause de la lenteur des communications. Le vote ne s'effectuera qu'entre le 4 et le 11 août, après la proclamation des résultats.

D'autres départements ne furent consultés qu'en novembre et décembre, en raison de la guerre civile ou étrangère qui troublait leur territoire (Bouches-du-Rhône, Pyrénées-Orientales, Deux-Sèvres et Vendée). Le scrutin fut public et oral, ce qui explique une énorme abstention d'environ 4 300 000 inscrits, mais 1 801 918 électeurs approuvèrent la nouvelle constitution et 11 610, bien que le vote fût oral, osèrent voter non.

Le droit de vote est reconnu pour les étrangers, quelques membres du parlement proposèrent d'étendre le droit de vote aux femmes mais ne furent pas entendus. Le principe du suffrage universel est adopté. Cette constitution ne sera pas appliquée, parce que suspendue le 10 octobre 1793, les conventionnels se rendant compte que la guerre ne pouvait pas être gagnée et que cette nouvelle constitution ne permettait pas de disposer d'un pouvoir exécutif fort, car soumis à l'assemblée qui nomme les ministres.

Figurait dans cette constitution les articles suivants :

« Art-78 : Il y a dans chaque commune de la République une administration municipale, dans chaque district une administration intermédiaire, dans chaque département une administration départementale.

Art-79 : Les administrateurs sont nommés par les assemblées électorales.
Art-81 : Les municipalités et les administrations sont renouvelées tous les deux ans.
Art-84 : les séances des municipalités et des administrations sont publiques.

Au chapitre « Acte constitutionnel » sous le titre « de l'état des citoyens » :

Art-4 : Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt et un ans accomplis ; -Tout étranger âgé de vingt-un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année – Y vit de son travail – Ou acquiert une propriété – Ou épouse une Française – Ou adopte un enfant – Ou nourrit un vieillard ; -Tout étranger enfin, qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité – Est admis à l'exercice des droits de citoyen français. »

Particularité de cette constitution, elle proclame pour la première fois les droits « sociaux ». Bien que non appliquée, elle restera une référence pour les partisans de la démocratie, mais, bien plus tard.

Cette constitution mort-née fut enfermée dans une somptueuse arche en bois de cèdre et déposée dans la salle de la Convention. Les constituants de 1848 s'en inspireront ainsi que ceux de 1946.

22 juillet 1793 :

Jean-Baptiste DOZE est nommé membre du conseil municipal en remplacement de Pierre DOZE son frère décédé.

5 septembre 1793 :

Début de la Terreur organisée par Bertrand de Barère de Vieuzac et Robespierre, membres du comité de Salut public mis en place le 6 avril par décret.

11 décembre 1793 :

Élection partielle : le but est de remplacer Jean Antoine LIONS et Joseph DESTELLE, incarcérés.
COLLOMBET Louis devient officier public
ROUX Jacques est nommé secrétaire greffier.

14 décembre 1793 :

Mise en place, sur l'initiative de Robespierre, d'un gouvernement d'exception, qui se transformera en pouvoir absolu le 5 avril 1794.

23 nivôse an II (13 janvier 1794) :

ROUX Jacques est nommé agent national, (ex-procureur de la République). Le même jour, élection pour désigner six notables pour compléter le conseil municipal, les élus sont :

AUGIER l'aîné	COULLET Pierre	CAN Louis
ROUBIEU Pierre Joseph	VILLY Jean-Baptiste	AUBERT Paul

11 pluviôse an II (1er février 1794) :

ROUX Jacques démissionne de sa fonction de secrétaire. Le maire propose pour le remplacer DENEVACHE Jean Alexis. Ce dernier a été récemment chassé d'Espagne avec qui la France est en guerre, il est hébergé par DOZE. Il devient également instituteur.

Lors de ce même conseil, il est décidé que la maison curiale, devenue propriété de la commune, remplacera la mairie actuelle devenue trop petite.

25 pluviôse an II (14 février 1794) :

Le conseil municipal décide de remplacer le nom de SAINT-RAPHAEL par celui de BARASTON.

C'est encore l'époque de la Terreur et les municipalités sont plus ou moins tenues de faire preuve de zèle face au régime en place. Cela apparaît dans la phrase d'introduction de la délibération du 17 Février 1794 : « décadi du 30 pluviôse, an second de la République française et le premier de la mort du tyran… ».

19 ventôse an II (9 mars 1794) :

Le recensement effectué indique que la ville compte 477 habitants.

3 prairial an III (2 juin 1794) :

Début de la grande Terreur. Elle durera jusqu'au 27 Juillet 1794, date de l'arrestation de Robespierre, qui fut guillotiné le lendemain 28 juillet.

27 messidor an II (22 juillet 1794) :

Remplacement de DOZE Pierre, décédé, par son frère DOZE Jean-Baptiste.

30 nivôse an III (19 janvier 1795) :

COLLOMBET Louis est désigné comme agent national.

14 citoyens qui à leur tour éliront celui qui deviendra le maire, et également les six conseillers qui formeront le nouveau conseil municipal et, ensuite, les citoyens présents et aptes à voter élisent un bureau de six notables.

Les 14 membres du conseil électoral sont :

DOZE Jean-Baptiste	30 ans	Négociant	20 suffrages
COULLET Pierre	36	Cultivateur	20
SIMON Jean-Joseph	44	Cultivateur	19
PERRAT Pierre-Joseph	30	Maçon	19
CAN Louis	25	Aubergiste	18
RERIES François	28	Cultivateur	18
CAIS Louis	46	Cultivateur	18

ANDRE Victor	40	Tonnelier	18
ROUBIEU Joseph	23	Cultivateur	17
AUGIER l'aîné	54	Aubergiste	17
SIEYES Jean	40	Régrattier	16
GADON	42	Cordonnier	9
JOURDAN Alban	26	Négociant	20
COLLOMBET Louis	26	Boulanger	16

8 ventôse an III (27 février 1795) :

Mise en place du conseil municipal par les membres issus de la consultation du 19 janvier :
Maire : DOZE l'aîné

Conseillers : CAIS Joseph Barthélemy, RENOUX François, PERRACHE Raphaël, CASTAGNE Antoine, COLLOMBET Louis.

Notables : ANDRE Victor, CAIS Louis, BERNARD François, COULLET Pierre, AUBERT Paul, ANDRE Honoré.

14 floréal an III (4 mai 1795) :

Le citoyen ROUQUIER représentant du peuple convoque DOZE L'aîné, maire, et ses adjoints. ROUQUIER dit qu'il a reçu le 12(floréal) courant de GUERIN, représentant du peuple, un arrêté fait à Antibes le 9 floréal, portant organisation d'une commission municipale dans la commune, en remplacement de l'actuelle municipalité.

C'est pour cela qu'il a convoqué le conseil municipal afin qu'il ne l'ignore, et ordonne la transcription de l'arrêté du représentant du peuple à la suite de la présente convocation. En voici le texte : « Au nom de la République française, à Antibes le 9 du mois de floréal de l'An III de la République française une et indivisible, les représentants du peuple envoyés dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var arrêtent qu'il y aura une commission municipale dans la commune de Baraston, district de Fréjus. Cette commission sera composée par les citoyens dont les noms suivent : REGNIER François, agriculteur, président de la commission ; REGNIER Bernard ; tonnelier ; CAN Louis, cafetier ; SIMON Jean-Joseph, agriculteur ; LIONS Jean-Antoine, procureur.

Les citoyens ci-dessus nommés seront tenus d'accepter les fonctions qui leur sont déférées.

Les membres de la municipalité actuelle et les notables de la commune qui ne font pas partie de la commission municipale cesseront à l'instant leurs fonctions. »

Les citoyens nommés prêtent serment :

« Je jure d'être fidèle à la Nation, à la loi, de maintenir la liberté, l'égalité, la République une et indivisible, de respecter les personnes et la propriété ou de mourir en les défendant et de remplir avec zèle et exactitude les fonctions qui me sont confiées. »

Le droit de vote est de nouveau subordonné au cens.

17 août 1795 :

Vote de la constitution de l'An III, ratifiée par plébiscite en septembre, mise en application le 26 septembre. De cette nouvelle constitution naît le Directoire qui exercera du 26 octobre 1795 au 9 novembre 1799 date du coup d'état de Napoléon Bonaparte.

30 thermidor an III (18 août 1795) :

La commission adresse une protestation auprès du citoyen DURAND Guillaume, représentant du peuple, délégué par la Convention nationale.

Elle conteste l'arrestation de six membres de la commune, la plupart pères de famille, par le représentant du peuple CHIAPPE.

Les membres de la commission attestent qu'ils n'ont pas vu dans le comportement de ces citoyens des raisons de les prendre pour des terroristes, mais qu'au contraire ils sont reconnus comme de bons et honnêtes citoyens, et particulièrement depuis le 9 Thermidor, chute de Robespierre.

Les personnes incarcérées sont : DOZE Jean-Baptiste, DOZE Pierre, ROUX Jacques, CAÏS Pierre Joseph, COLOMBET Louis et PERRACHE Raphaël.

Une pétition est également formée par les citoyens de la commune. Ils sont au nombre de vingt : FERRAN – FERRAT – AUBERT – BERNARD – RENOUX – FAGHRON – HENNEQUIN – AUGIER – VILLY – FALCONNE – JOURDAN – ANDRE – CAÏS J. – SEQUIER – GADON – CAÏS L. - GAILLARD – FABRE – BOUVIER.

La commission soutient la pétition, assurant de la qualité de bons citoyens des signataires.

Les membres incarcérés seront libérés le 26 fructidor An III (7 septembre 1795) après être donc restés 20 jours en prison.

Août 1795 (An III) :

Le huis clos est de nouveau appliqué pour les délibérations municipales. Nouveau découpage de la nation : le pays est doté de 89 départements, divisés en cantons eux-mêmes divisés en communes. A la tête du canton est élu un président par les électeurs du canton. Le huis clos des séances municipales sera maintenu jusqu'en 1877.

Loi du 9 vendémiaire de l' an IV (2 octobre 1795) :

La constitution de l'An IV transfère l'administration des communes aux cantons. Chaque commune élit un agent municipal et un adjoint, chargés de l'exécution des ordres d'une commission cantonale. Il en sera ainsi jusqu'au coup d'état de Bonaparte le 18 brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799).

28 pluviôse an VI (17 février 1798) :

Vote dit à bulletin secret, car en fait chaque votant est appelé nominativement par le secrétaire ou l'un des scrutateurs, il écrit sur un bulletin le nom du candidat choisi et ce à même le bureau, devant le scrutateur. Si le votant ne sait pas écrire, l'un des membres du bureau rédige le bulletin sous sa dictée, et sous le contrôle des autres membres du bureau. Où est donc le secret ?

28 pluviôse an VII (17 février 1799) :

AUGIER Michel fils est nommé membre du conseil municipal en remplacement de AUGIER Joseph démissionnaire.

Arrêté du 17 floréal an VII (7 mai 1799) – bulletin des lois n° 24 **:**

Impose aux maires le port d'un uniforme. L'acquisition de ce costume, aussi somptueux soit-il, est aux seuls frais du maire. Son coût est relativement élevé et, pour cette raison, il n'est obligatoire que pour les maires des communes de plus de 5.000 habitants. En voici la description : « Habit bleu, boutons d'argent et triple liseré uni, brodé en argent au collet, aux poches et aux parements. Le chapeau à la française, avec une ganse et un bouton d'argent. Avec une arme (épée), la ceinture blanche ». A la Restauration le costume perdure mais le lys remplace l'aigle sur les boutons.

18 brumaire an VIII (10 novembre 1799) :

Coup d'État qui amène Bonaparte au pouvoir. Création de deux commissions, pour rédiger une nouvelle constitution. Bonaparte maintient provisoirement les municipalités de canton et les élus doivent prêter un nouveau serment : « Je jure d'être fidèle à la République une et indivisible, fondée sur la liberté, l'égalité et le système représentatif. »

22 frimaire an VIII (20 décembre 1799) :

Promulgation de la nouvelle constitution. (Consulat).

Trois consuls sont nommés pour une période de dix ans à la tête de l'Etat, il s'agit de Bonaparte, Cambacérés et Lebrun. En fait, seul Bonaparte détient en réalité le pouvoir.

A relever, dans cette nouvelle constitution, l'institution du suffrage universel. Nationalité française pour toute personne née et résidant en France. Peut être électeur toute personne résidant en France depuis plus d'un an et inscrite sur les registres civiques des communes. L'âge légal pour être électeur est de 21 ans. Toutefois l'état de domestique à gage reste incompatible avec le droit de vote.

« Chapitre VII :

Art 77 : Les citoyens de chaque arrondissement communal désignent par leurs suffrages ceux d'entre eux qu'ils croient les plus propres à gérer les affaires publiques. Il en résulte une liste de confiance contenant un nombre de noms égal au nombre de citoyens ayant doit d'y coopérer. C'est dans cette première liste que doivent être pris les membres du conseil municipal.

Art 78 : Une loi déterminera la composition et les attributions des conseils municipaux et le mode de nomination du maire et de ses adjoints. »

Cette loi fut promulguée le 28 pluviôse an VIII (17 février 1801).

17 ventôse an VIII (8 mars 1800) :

Les municipalités sont obligées par un arrêté de faire l'état du mobilier et des registres communaux.

6 floréal An VIII (27 avril 1800) :

CAIS est nommé maire à titre provisoire et CAN adjoint.

19 floréal an VIII (10 mai 1800) - bulletin des lois n° 17 et 26 **:**

Arrêté : Pour les villes de moins de 5 000 habitants, les maires sont nommés par le préfet et installés par lui ou le sous-préfet.

En mai et juin, les préfets nomment donc dans les villes de moins de 5 000 habitants les maires et les conseillers municipaux. Le maire est nommé pour trois ans et fait serment devant l'ancien adjoint municipal et l'adjoint prête serment devant le maire.

17 thermidor an VIII (6 août 1800) :

VILLY Jean-Baptiste est nommé maire et CAN adjoint.

9 frimaire an IX (1er décembre1800) :

A la suite des nominations, prestation de serment du nouveau conseil municipal. Les membres composant ce conseil sont : VILLY Jean-Baptiste, maire, CAN Louis, adjoint, et les conseillers : PONTY Frédéric – GUEYDON Antoine – RENOUX François – PERRACHE Raphaël – BERNARD François – SIMON Jean-Joseph – DOZE Pierre aîné – AUGIER Joseph aîné- ROUBIEU Pierre Joseph – RENIER François.

Teneur du serment : « Je jure fidélité à la constitution ».

30 frimaire an IX (21 décembre 1800) :

Deux élus absents le 9 frimaire prêtent serment à leur tour : ROUBIEU Joseph et AUGIER Joseph. Le dernier à prêter serment sera REINIER François le 15 pluviôse.

28 pluviôse an VIII (17 février 1800) :

AUGIER Michel, aubergiste, est nommé conseiller en remplacement d'AUGIER Joseph, son père, démissionnaire.

Loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) :

Par cette loi, Napoléon Bonaparte crée l'institution préfectorale. Le préfet est l'organe représentant l'Etat dans le département. Il est secondé par les sous-préfets dans les arrondissements. Les premiers préfets sont mis en place dès le 1er mars.

Cette loi supprime toute autonomie locale. Les conseils généraux et municipaux ne sont plus élus. La nomination de leurs membres est à la discrétion du pouvoir. La dénomination d'agent municipal est remplacée par celle de maire dont le mandat est porté à cinq ans. Pour les villes de plus de 5 000 habitants, le maire et les conseillers sont nommés par le premier consul. C'est le préfet qui est chargé de la nomination des maires et adjoints pour les autres villes et villages. « Les membres des conseils municipaux seront nommés pour trois ans : ils pourront être continués ».

Les maires ne sont pas rétribués, aussi est-ce les personnes aisées qui occupent ces postes. Le maire est le seul responsable de l'administration municipale, les conseillers n'ayant qu'un rôle consultatif. Les conseillers municipaux sont choisis sur une liste de notabilités, établie par les citoyens qui nomment les personnalités aptes à prendre des responsabilités au sein du conseil. Dans les petites

communes, au-dessous de 1 000 habitants, ce sont en majorité des paysans, biens que les notables (notaires par exemple) soient recherchés par les préfets pour leurs capacités de rédaction et d'élocution. Cependant, le maire ne peut-être totalement ignorant et doit au moins savoir lire et écrire.

Des modifications ont ensuite été apportées à cette loi, d'abord par le sénatus consulte organique du 16 thermidor an VIII (4 août 1800) et les arrêtés du 19 fructidor an X (6 septembre 1802) et du 7 nivôse an XI (4 janvier1803) : les conseils municipaux se composent de 10 membres dans les communes de moins 2 500 habitants, de 20 dans celles de 2 500 à 5 000 habitants et de 30 dans les villes de plus de 5 000 habitants. Ils se réunissent annuellement du 1er au 15 mai.

La durée de fonction est de 10 ans. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Transitoirement une moitié des conseillers nommés en l'an VIII (1800), sont éliminés par tirage au sort en l'an XI (1803), l'autre moitié devant rester en fonction (théoriquement) jusqu'en l'an XX. La loi prévoit donc le renouvellement par moitié des conseillers, tous les dix ans, au tirage au sort et par le préfet en présence du conseil de préfecture.

L'article 12 précise que chaque municipalité dispose d'un adjoint pour les villes et communes de moins de 2 500 habitants, de deux adjoints pour les villes de 2 500 à 5 000 habitants.

26 floréal an IX (16 mai 1801) :

Arrêté imposant des modifications à l'uniforme des édiles : habit bleu et ceinture rouge à franges tricolores pour le maire, même habit mais avec des franges de la ceinture blanches pour l'adjoint. Le 8 messidor an IX (27 juin 1801), il est précisé que l'habit du maire doit avoir des boutons d'argent et un triple liseré uni brodé en argent, au collet, aux poches et aux parements. L'adjoint, lui, n'a que deux liserés brodés, mais porte, comme le maire, un bicorne garni de ganse et d'un bouton d'argent. Les maires et les adjoints sont tenus d'acheter leur costume ; dans les petites communes ils n'ont pas, souvent, les moyens de l'acquérir.

Pour les aider à assumer leurs fonctions, un manuel conçu par Charles Dumont de Sainte-Croix est publié en 1801, réédité en 1805. D'autre part, une circulaire ministérielle recommande l'assistance d'un greffier.

8 pluviôse an IX (22 janvier 1801) :

Le maire est chargé seul de l'administration de la commune, les conseillers n'étant consultés que lorsqu'il le juge utile. Ce pouvoir absolu, rendant la fonction plus prestigieuse, s'exercera jusqu'en 1867.

14 pluviôse an X (3 février 1802) :

Il est recensé 504 habitants dans la commune.

16 pluviôse an X (5 février 1802) :

Le maire VILLY, malade, ne pouvant assurer la présidence du conseil, c'est l'adjoint CAN qui le remplace.

Arrêté des Consuls du 20 floréal An X (10 mai 1802) :

« ARTICLE PREMIER - Le peuple français sera consulté sur cette question : « Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à vie ?».

Art 2 – Il sera ouvert, dans chaque commune, des registres où les citoyens seront invités à consigner leur vœu sur cette question.

Art 3 – Ces registres seront ouverts aux secrétariats de toutes les administrations, aux greffes de tous les tribunaux, chez tous les maires, et chez tous les notaires.

Art 4 – Le délai pour voter dans chaque département sera de trois semaines, à compter du jour où cet arrêté sera parvenu à la préfecture et de sept jours, à compter de celui ou l'expédition sera parvenue à chaque commune.

23 floréal an X (6 Septembre 1802) :

AUGIER Michel fils, aubergiste, est nommé membre du conseil municipal en remplacement de AUGIER Joseph son père, démissionnaire.

14 thermidor an X (2 août 1802) :

Sénatus-consulte, qui proclame Napoléon Bonaparte Premier consul à vie. Résultat du plébiscite : 3 500 000 voix pour, 8 400 voix contre.

S'ensuit des modifications des règles électorales.

TITRE 2 :

Art 11 – Les membres des conseils municipaux sont pris par chaque assemblée de canton sur la liste des cent plus imposés du canton. Cette liste sera arrêtée et imprimée par ordre du préfet.

Art 12 – Les conseils municipaux se renouvellent tous les dix ans par moitié.

Art 13 – Le Premier consul choisit les maires et adjoints dans les conseils municipaux ; ils sont nommés pour cinq ans : ils peuvent être renommés.

Art 19 – Ordonne que le renouvellement des conseils municipaux aura lieu tous les dix ans, par moitié.

13 fructidor an X (31 août 1802) :

Modification du conseil municipal : VILLY Jean-Baptiste, maire ; CAN Louis , 1er adjoint.

Conseillers :

DOZE Pierre l'aîné	BERNARD François	ROUBIEU Pierre Joseph.
GUERIDON Antoine	AUGIER Michel fils	RENOUX Jean François
SIMON Jean-Joseph	PONTY Frédéric	PERRACHE Raphaël
REINIER François		

19 fructidor an X (16 septembre 1802) :

Un arrêté fixe que les notables de la commune constituent le corps électoral. Les conseillers sont nommés pour dix ans et le maire et son adjoint pour cinq ans. Le premier renouvellement aura lieu en 1808.

An X–An XI :

Les listes de « notabilités » sont supprimées, il est fait retour au suffrage censitaire.

14 nivôse an XI (4 janvier 1803) :

Arrêté des consuls : les articles I, II et III portent que les conseils municipaux des villes au-dessous de 5 000 habitants seront renouvelés par moitié en l'An XI et l'An XX et ainsi de dix en dix ans.

Il sera procédé à ce renouvellement d'après le mode prescrit par les articles LXXXI, LXXII et LXXXIII du titre IV de l'arrêté du 19 fructidor an X (8 septembre 1802). Ils stipulent que le nombre des membres sortants en l'an XI sera de dix pour les communes au-dessus de 2 500 habitants, et de cinq pour celles en dessous.

L'article LXXXII précise que les noms des citoyens seront désignés par le sort et que cette opération sera faite par le préfet en présence du conseil de préfecture.

20 brumaire an XI (14 novembre 1802) :

DOZE Pierre l'aîné est nommé maire en remplacement de VILLY démissionnaire.

28 brumaire an XI (19 novembre 1802) :

DOZE Pierre dit qu'il ne peut accepter sa nomination à la fonction de maire. Le 22 brumaire, le préfet le remplace par JOURDAN Alban (négociant) par arrêté du 28 brumaire suivant. Jourdan est l'exemple, du privilège qu'a le préfet de nommer un maire qui ne fait pas partie du conseil municipal.

15 pluviôse An XI (5 février 1803) :

L'adjoint CAN assume la présidence du conseil en attendant la nomination d'un autre maire.

A partir de 1803 le maire doit appliquer le Concordat dans sa commune. Il lui appartient donc de trouver les moyens pour compléter le traitement du curé et de veiller à l'entretien de l'église et du presbytère.

20 germinal An XI (12 avril 1803) :

Premier renouvellement par moitié du conseil municipal par arrêté préfectoral. Ce renouvellement se fait par tirage au sort en préfecture, en présence du préfet et des membres du conseil (arrêté du 14

nivôse an XI). Les noms sont inscrits sur un bulletin et brassés dans une corbeille. Ensuite cinq noms en sont extraits, ceux ainsi désignés étant écartés du conseil. Ensuite le préfet procède seul et immédiatement à la nomination des remplaçants. Lors de cette opération sont nommés membres du conseil municipal : WILLY Jean Baptiste, propriétaire ; JOURDAN Alban, propriétaire ; CAIS Pierre Joseph, commissionnaire ; ANDRE Victor, tonnelier ; CAIS Antoine, commissionnaire.

CAN Louis est nommé maire.

Décret du 18 floréal an XI (8 mai 1803) :

Le préfet est autorisé à nommer un adjoint en sus du nombre fixé par la loi, dans les parties de communes dont la communication avec le chef lieu serait difficile, dangereuse ou même temporairement impossible. Cet adjoint est chargé de la tenue des registres de l'état civil, et sa maison tient lieu de maison communale pour la publication et la célébration des mariages.

Cet adjoint est nommé pour une durée de 5 ans renouvelable.

3 thermidor an XI (23 juillet 1803) :

DOZE Jean-Baptiste est nommé membre du conseil municipal en remplacement de son frère Pierre décédé.

15 pluviôse an XII (5 février 1804) :

Nomination par le préfet d'un nouveau conseil municipal. CAN Louis est renommé maire. Les conseillers sont pratiquement les mêmes, il s'agit de : AUGIER Joseph Michel, CAIS Pierre Joseph, JOURDAN Alban, DOZE Jean-Baptiste, RENOUX François, REINIER François, CAIS Antoine, CAIS Louis, BERNARD François, ANDRE Victor.

AUGIER Joseph Michel est nommé adjoint.

18 mai 1804 (An XII) :

Sénatus-consulte instituant le Premier Empire. Napoléon est proclamé Empereur.

10 frimaire an XIII (2 décembre 1804) :

Sacre de l'Empereur Napoléon.

22 décembre 1804 :

Un décret alourdit la charge et la responsabilité des maires : ils sont responsables des réfractaires et des déserteurs. Les guerres incessantes réclament de plus en plus d'hommes et, à la fin de l'année 1813, les hommes mariés sans enfants, sont également appelés sous les drapeaux.

23 pluviôse an XIII (12 février 1805) :

JOURDAN Alban, ayant la garde du magasin d'artillerie, démissionne du conseil.

13 ventôse an XIII (5 mars 1805) :

CAIS Louis nommé conseiller en remplacement de JOURDAN Alban démissionnaire.

3 Prairial an XIII (23 mai 1805) :

ROUX Joseph Antoine est nommé membre du conseil en remplacement de BERNARD François démissionnaire. Il devient également adjoint du maire.

Décret du 17 janvier 1806 :

20 ans est le nouvel âge légal pour voter.

Décret du 4 juin 1806 - bulletin des lois n° 99 **:**

Article 3 : Le maire doit quitter la présidence du conseil lorsqu'il présente ses comptes au conseil.
Article 4 : Il est prescrit au conseil de nommer de la même manière un de ses membres, pour remplir la fonction de secrétaire.

Année 1807 :

La levée du cadastre est ordonnée par l'Empereur. La principale difficulté pour les maires, est de régler et d'arbitrer les problèmes de bornage. Celui de Saint-Raphaël sera terminé en 1824, trois maires se succèdant à cette tâche : CAN, CAIS, GIRAUD d'AGAY.

15 décembre 1807 :

Circulaire adressée par le préfet. Elle informe les maires que le décret impérial du 15 avril 1806, fixe le premier renouvellement quinquennal des maires et adjoints au 14 Janvier 1808

22 décembre 1807 :

Nomination de AUGIER Joseph Michel, conseiller en remplacement de ROUBIEU Décédé.

20 janvier 1808 :

Premier renouvellement quinquennal des maires et adjoints. Le préfet nomme JOURDAN Alban maire et COULLET Pierre adjoint.

Application de l'art 56 de l'acte de constitution de l'Empire du 28 floréal an XII (18 mai 1804).

JOURDAN refuse la nomination car il est responsable du magasin d'artillerie. Le préfet produit un nouvel arrêté qui nomme Pierre COULET maire et Joseph Michel AUGIER adjoint

31 janvier 1808 :

J.-B. WILLY a convoqué le conseil pour assister à la prestation de serment du nouveau maire et de son adjoint.

Les membres du conseil présents sont : CAIS Louis, RENOUX François, ANDRE Victor, RAINIER François, CAIS Pierre Joseph, DOZE Jean-Baptiste.

Mais là encore les nouveaux nommés COULLET et AUGIER refusent de prendre cette fonction.

1er février 1808 :

Le 28 janvier, le préfet a nommé COULLET, maire, et AUGIER, adjoint. Or COULLET, qui avait précédemment refusé le poste d'adjoint, refuse celui de maire. AUGIER lui aussi refuse d'être adjoint. Les membres du conseil demandent à CAN et ROUX de continuer d'assumer, en attendant, les fonctions de maire et d'adjoint. Ils acceptent et CAN déclare :

> « …que par amour pour le bien public et l'attachement qu'il a pour ses concitoyens, il veut bien obtempérer à l'invitation du conseil municipal. Toutefois il demande aux membres du conseil de prier le préfet de pourvoir à son remplacement, car il exerce la fonction de maire ou d'adjoint depuis l'an VII (1799) et qu'il est juste que les charges communales soient supportées à tour de rôle, par tous les propriétaires de la commune qui en sont capables. »

3 février 1808 :

Le préfet ne fait pas attendre Louis CAN. Il a trouvé deux personnes acceptant d'assurer la gestion de la commune : CAIS Pierre Joseph qui est nommé maire et

COQUILLAT Jean Henri qui devient adjoint.

Renouvellement des conseillers, qui sont nommés ou renommés : VILLY Jean-Baptiste, DOZE Jean-Baptiste, CAIS Louis, CAIS Antoine, RENOUX François, AUGIER Joseph Michel, ANDRE Victor, CAN Louis Michel.

Les élus prêtent serment en ces termes : « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur ».

14 février 1808 :

AUGIER Joseph Michel est nommé conseiller à la place de ROUBIEU décédé, ainsi que CAN Louis à la place de CAÏS Pierre Joseph qui a accédé au poste de maire.

7 mai 1809 :

Levée de contestations contre des occupations abusives de terrains municipaux. L'une d'elles concernera, le 15 mai, Pierre COULLET

23 mai 1809 :

Nomination de ROUX Joseph Antoine, cordonnier, conseiller municipal, en remplacement de BERNARD François démissionnaire.

La ville compte 750 habitants.

31 mai 1809 :

REINIER François est suspendu de ses fonctions en raison d'absences injustifiées.

3 juillet 1809 :

Lettre du préfet confirmant l'arrêté du 20 Juin, émis par le comte de l'empire ministre de l'Intérieur, confirmant la révocation du conseiller REINIER.

Motif : depuis l'an XIII (1804-1805) il n'a répondu que 7 fois aux séances du conseil municipal, qui a été assemblé 34 fois, ce sans donner aucune excuse et il a fait preuve d'une négligence lamentable.

Le préfet demande au maire de lui fournir trois noms parmi lesquels il pourra choisir un remplaçant.

Les noms sont fournis par le maire le 25 juillet 1809.

31 juillet 1809 :

Sur nomination du préfet, DOZE Jean Baptiste neveu remplace REINIER François révoqué.

17 septembre 1809 :

ROUX Joseph est nommé à la place de BERNARD François démissionnaire.

Année 1810 :

Projet de loi qui envisage le renouvellement décennal des conseils municipaux, pour l'année 1813. Les revers que subit Napoléon suspendent cette décision. Toutefois les postes vacants sont remplacés par des membres non élus. Cela perdurera jusqu'en 1818.

17 janvier 1813 :

Prestation de serment du nouveau conseil : « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur ».

CAIS Pierre Joseph est renommé maire et COQUILLAT Jean Henri devient adjoint.

Les membres élus du conseil sont : RENOUX François, ANDRE Victor, CAIS Antoine, CAIS Louis, AUGIER Joseph Michel, ROUX Antoine Joseph, DOZE Jean Baptiste neveu, CAN Louis Michel.

24 octobre 1813 :

Renouvellement partiel du conseil : AUGIER Joseph Michel, DOZE oncle, DOZE Jean-Baptiste neveu, COULLET Pierre.

30 janvier 1814 :

ROUX Antoine-Joseph est nommé membre du conseil à la place de JOURDAN Alban démissionnaire.

2 avril 1814 :

Après la retraite de Russie en septembre 1812, l'avenir de l'Empire est incertain. La désastreuse campagne d'Allemagne en 1813 et la défaite de Leipzig le15 octobre 1813 affaiblissent l'Empire. S'ensuit la campagne de France, entre l'Oise, la Marne et la Seine. Malgré cet ultime affrontement, Paris capitule et est occupé par les troupes ennemies le 30 mars 1814. Le Sénat et le Corps législatif proclament la déchéance de Napoléon le 2 avril et demandent à Louis XVIII en exil en Angleterre de monter sur le trône. Napoléon signe son abdication le 6 avril à Fontainebleau, Louis XVIII monte sur le trône. Napoléon embarque le 27 avril 1814 pour un exil sur l'Ile d'Elbe depuis le port de Saint Raphaël, lieu où il avait débarqué à son retour d'Égypte.

Louis XVIII, après diverses commissions et discussions, accepte l'élaboration d'une charte constitutionnelle. Sa rédaction est présentée le 28 mai et promulguée le 4 juin 1814.

Louis XVIII est proclamé « Roi des Français » par le Sénat.

L'élection des représentants municipaux est à nouveau confiée aux citoyens, mais il n'est pas universel, le cens s'applique à nouveau.

4 juin 1814 :

Publication de la charte constitutionnelle. Malgré l'accès au trône de Louis XVIII, il n'est pas question de restaurer la monarchie absolue. Cette charte prévoyait la nomination des fonctionnaires par le roi, toutefois elle est muette sur l'administration municipale et départementale. En fait la loi du 28 pluviôse an VIII est maintenue et appliquée.

Le suffrage universel est aboli, c'est le retour au suffrage censitaire. La loi du 29 juin 1814 permet aux électeurs les plus imposés de voter deux fois. Ainsi les grands propriétaires terriens sont grandement avantagés.

22 septembre 1814 :

Arrêté du préfet nommant GIRAUD D'AGAY Melchior maire et REYNIER François adjoint. Ils remplacent : CAIS et COQUILLAT démissionnaires.

26 octobre 1814 :

Renouvellement par moitié du conseil et prestation de serment : « Je jure et promet à Dieu de garder fidélité et obéissance au Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucun signe qui serait contraire à son autorité, et si, dans mon arrondissement, le ressort de mes fonctions ou ailleurs j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferais connaître au Roi. »

Les membres du nouveau conseil sont : ROUX Jean-Paul, PORRE Honoré, PONTI Frédéric, JAUFFRET Barthélemy et JOURDAN Alban, en remplacement de : VICTOR André, CAN Louis Michel, AUGIER Joseph Michel, DOZE Jean Baptiste oncle et ROUX Antoine Joseph.

21 novembre 1814 :

Le préfet nomme BOUVIER Jean-Louis membre du conseil municipal en remplacement de JOURDAN Alban démissionnaire.

1er mars 1815 :

Napoléon débarque à Juan-les-Pins après s'être évadé de l'ile d'Elbe. Il gouverne du 20 mars jusqu'à sa nouvelle abdication le 22 juin, à la suite de la défaite de Waterloo le 18 juin 1815.

Sans vouloir éliminer la charte constitutionnelle de 1814, Napoléon demande à ses auteurs de lui apporter quelques amendements. C'est l'acte additionnel promulgué le 22 avril 1815 qui ne fut appliqué que pendant deux mois.

Napoléon, par cet acte additionnel, tente de s'ouvrir au libéralisme et ainsi apparaît dans cet acte les points suivants : l'égalité devant la loi, les impôts, l'accès aux emplois civils et militaires pour tous, liberté des cultes et de la presse. Par contre, il révoque tous les fonctionnaires qui avaient servi la royauté, à quelques exceptions près.

Soumis au plébiscite, l'accueil n'eut pas la même forte participation que le plébiscite du 4 août 1802 : 1 305 206 oui (contre plus de 3 000 000 pour la constitution de l'an VIII), 4206 non, et au moins 5 000 000 d'abstentions. La reproduction de nombreux actes de la charte déconcerta l'opinion publique. La population regretta surtout que le texte n'ait pas rétabli le suffrage universel.

Toutefois le cens est réduit, les collèges électoraux sont rétablis. Ces collèges, au lieu d'avoir un simple droit de présentation, élisent directement leurs représentants, dont l'âge est rabaissé de 30 ans à 25 ans.

12 avril 1815 :

CAIS Pierre Joseph est nommé maire provisoirement en remplacement de GIRAUD D'AGAY.

30 avril 1815 :

Napoléon exige le renouvellement immédiat de toutes les municipalités.

5 juin 1815 :

Élection du conseil municipal :

1er tour. Election du maire. Electeurs inscrits : 60 – Votants : 50

CAIS Pierre Joseph : 40 voix sur 50. Elu.
JOURDAN Alban : 7 voix sur 50.
CAN Louis Michel : 2 voix sur 50
WILLY Jean-Baptiste : 1 voix sur 50
2ème tour. Election de l'adjoint. Votants : 53
JOURDAN Alban : 43 voix sur 52. Elu
COQUILLAT Jean Henry : 4 voix sur 52
DOZE Jean-Baptiste : 1 voix sur 52
ROUX Joseph Antoine : 1 voix sur 52
CAN Louis Michel : 1 voix sur 52
AUGIER Michel : 1 voix sur 52
RAYNIER François : 1 voix sur 52

Les élus doivent faire le serment suivant : « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur ».

Ce mandat sera de courte durée.

13 juin 1815 :

Confirmation par le préfet de l'élection du 5 Juin 1815.

Après l'abdication de Napoléon (22 juin 1815), Louis XVIII rentre à Paris le même jour et remet en application la charte de 1814. De part ce fait, les édiles sont choisis et nommés par le préfet. Il s'ensuit une présence relativement constante des membres participant à la gestion de la commune.

Après la Deuxième Restauration, le 7 juillet 1815, une nouvelle loi électorale est proclamée, Il faut être âgé de plus de 40 ans et verser un cens de 1000 francs pour être éligible à l'assemblée, ce qui réduit grandement les candidats potentiels à la députation. Par contre, pour les municipalités rien ne change : les conseils sont nommés par le pouvoir central. Un projet de loi déposé en 1818, tendant à apporter plus de libéralisme et de décentralisation, demeurera à l'étude jusqu'en 1821, puis abandonné. Rien ne change jusqu'en 1830 où un projet libéral de Martignac fut retiré.

28 juillet 1815 :

JOURDAN Alban qui assure la fonction de maire en l'absence de CAIS remet à Melchior Emilien GIRAUD d'AGAY et François REINIER, qui étaient respectivement maire et adjoint à l'époque au 1er mars 1815, les clefs de la mairie. S'ensuit quelques jours plus tard une grande fête publique.

Autres membres du conseil municipal : VILLY Jean Baptiste, DOZE Jean-Baptiste neveu, COULLET Pierre, CAÏS Louis, CAÏS Antoine, BOUVIER Jean-Claude, PORRE Honoré, ROUX Jean-Paul.

5 et 6 août 1815, fête publique ;

Procès-verbal établi par le maire :

« Le 5 Août 1815 à l'heure de midi les clochers, les tambours et les fifres ont solennellement annoncés aux habitants de la commune de Saint-Raphaël la fête du retour de notre Bon Roi Louis le désiré dans la capitale de ses états.

Le soir cette annonce a été renouvelée et les habitants ont salué le retour du père des Français par une illumination générale qui a eu lieu spontanément par des feux de joie devant la porte de leurs maisons et par des danses et farandoles au cri de mille fois répété de Vive le Roi qui nous donne la paix, Vive l'auguste famille des Bourbons. Les festivités se sont prolongées bien avant dans la nuit et, où tous les habitants confondus ne formaient qu'une seule famille.

Le lendemain, le conseil municipal au complet, les fonctionnaires publics civils et militaires se sont rendus en cortège de la mairie à l'église précédé de drapeaux à fleurs de lys, escorté par la garde nationale et un détachement de douaniers, accompagnant le buste de Louis XVIII porté par quatre jeunes gens habillés de blanc.

A la suite de la messe le cortège dans le même ordre a parcouru les rues de la ville, suivi de la foule criant « Vive le Roi ! ».

A trois heures l'après-midi le cortège se reforme pour se rendre à l'église avec cette fois la statue de la vierge portée par six demoiselles vêtues de blanc.

A nouveau, le soir à huit heures, nouvelle formation du même cortège partant de la mairie qui s'est rendu au son des tambours et des fifres, chacun portant une torche au point le plus élevé de la commune où ils ont allumé un grand feu et le buste de Bonaparte a été brisé et jeté dans les flammes et, avec lui, les drapeaux ; pavillons et cocardes qui existaient dans la commune ainsi que les écharpes rouges servant de décoration municipale, avec tous les attributs de son tyrannique gouvernement, aux acclamations de Vive le Roi.

8 décembre 1815 :

COURBON Jacques et GUEYDON Antoine sont nommés en remplacement de PONTI Frédéric et BOUVIER Louis démissionnaires.

15 janvier 1816 :

Ordonnance royale (Bulletin des lois n° 65) fixant le renouvellement quinquennal des maires et des adjoints à l'année 1821.

Les adjoints nommés par le Roi (ville de plus de 5 000 habitants) sont installés par le préfet.

Les maires prêtent serment entre les mains de leur prédécesseur ou, si celui-ci est destitué ou décédé, entre les mains du maire d'une commune voisine.

11 novembre 1816 :

Lettre du préfet à ROUX Jean Paul, conseiller municipal, pour l'avertir qu'il a nommé Messieurs le maire et son adjoint, conformément à l'ordonnance du Roi du 13 Janvier 1816, et relative au renouvellement de ces fonctionnaires (les membres du conseil municipal sont nommés tous les cinq ans). Il l'autorise à réunir les membres du conseil municipal pour le 1er dimanche qui suivra la réception de la lettre, et appeler les administrateurs qu'il vient de nommer et de les installer en présence du conseil.

Les nommés sont : GIRAUD D'AGAY Melchior Emilien, maire ; RAINIER François, adjoint.

Ils prêtent serment : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume ».

10 décembre 1816 :

Le préfet nomme COURBON Jacques et GUEYDON Antoine en remplacement de PONTI et BOUVIER conseillers démissionnaires.

Loi du 5 février 1817 :

Promulgation de la loi électorale dite Lainé (ministre de l'Intérieur). Il sera procédé à l'avenir au renouvellement de la chambre par cinquième chaque année. Les élections se font chaque année au moyen d'un collège unique d'électeurs réunis au chef- lieu du département.

Elle abandonne donc le système à plusieurs degrés et permet ainsi d'écarter les représentants de tendance Ultras et de favoriser l'élection d'une bourgeoisie libérale.

Modification du droit de vote : pour être admis à voter aux élections législatives, il faut être âgé de plus de 30 ans et payer 300 F de contributions directes.

29 juin 1820 :

Loi du double vote. Le scrutin d'arrondissement est rétabli. Il est favorable aux nobles campagnards auxquels sont accordés d'autorité 158 sièges. D'autre part cette loi décide que les 172 autres sièges seront pourvus au scrutin départemental par le quart le plus imposé des électeurs, ce qui les conduit à voter deux fois et réduit très sensiblement le nombre des citoyens aptes à voter.

Cette décision a pour but de favoriser la représentation monarchique à l'Assemblée, les impôts fonciers étant liés aux revenus de l'aristocratie. Ces impôts concernent :

l'impôt foncier, la taxe mobilière et personnelle, la patente et l'impôt sur les portes et fenêtres.

20 juin 1821 :

Premier renouvellement quinquennal depuis 1810. En fait ; rien ne change : GIRAUD D'AGAY Melchior Emilien est conforté dans sa fonction de maire et DOZE Jean-Baptiste neveu est nommé adjoint.

Ce renouvellement quinquennal se pratiquera jusqu'en 1841.

7 septembre 1823 :

AUGIER Michel est nommé membre du conseil en remplacement de VILLY, décédé.

16 septembre 1824 :

Louis XVIII décède à Paris, son frère Charles X lui succède. Il est sacré Roi le 28 Août 1825 à Reims

21 mai 1825 :

ROUY Antoine Joseph est nommé membre du conseil municipal en remplacement de ROUY Jean Paul, décédé.

29 décembre 1825 :

Renouvellement quinquennal : GIRAUD D'AGAY Melchior Emilien est à nouveau nommé maire.

3 janvier 1826 :

JOURDAN Alban est nommé adjoint.

11 mai 1826 :

DOZE Jean-Baptiste neveu est nommé conseiller en remplacement de JOURDAN Alban promu adjoint.

29 octobre 1829 :

PORRE Joseph, propriétaire négociant, est nommé conseiller en remplacement de COULLET Pierre décédé.

Février 1830 :

GIRAUD D'AGAY est à nouveau nommé maire et AUGIER Joseph est son adjoint.

Les membres du conseil sont : AUGIER, ROUX, GUEYDON, COURBON, PACCE, DOZE, CAIS Cadet, CAIS Louis, JAUFFRET.

Juillet 1830 :

Le Moniteur, journal officiel du gouvernement, publie le 26 juillet 1830 cinq ordonnances (dites de Polignac) qui vont conduire à des manifestations violentes.

Au préalable, à la suite d'une adresse de protestation faite par 221 députés de l'opposition, le Roi dissout la Chambre le 18 mars 1830. Contrairement aux attentes du Roi l'opposition sort renforcée de la nouvelle élection avec 274 représentants élus.

Ces cinq ordonnances sont très mal accueillies. La première suspend la liberté de la presse. La deuxième dissout la chambre (une deuxième fois en très peu de temps). La troisième en modifiant la perception du cens, en excluant l'impôt payé sur les portes et fenêtres, excluant aussi les commerçants du corps électoral, limite ainsi à quelques gros propriétaires fonciers l'accès à l'éligibilité. Pour être électeur il faut acquitter une contribution de 300 F et être âgé de plus de trente ans. Pour être élu il faut acquitter un impôt de 1 000 F et avoir plus de 40 ans. Avec de telles contraintes, seuls cent mille citoyens peuvent être électeurs et vingt mille éligibles à la députation, pour une population totale d'environ quinze millions d'habitants. Cette ordonnance est encore plus restrictive que la loi du 29 Juin 1920. C'est ce système arbitraire qui explique le soulèvement des 27, 28 et 29 juillet 1830. Le droit de vote est ainsi réservé aux plus riches, aux propriétaires, considérés comme seuls capables de défendre l'ordre, les pauvres étant analphabètes.

La quatrième ordonnance appelle les électeurs (ce qu'il en reste) à voter au mois de septembre.

La cinquième a pour but de nommer des proches du roi à de hautes fonctions.

Au préalable, l'Assemblée a été dissoute par Charles X le 25 juillet 1830.

Paris se révolte. Polignac refuse de retirer les ordonnances, s'ensuit trois jours d'émeutes, au cours desquelles 200 soldats seront tués ainsi qu'un millier d'insurgés. Ces trois journées sont plus connues sous le nom des « trois glorieuses ». Charles X abdique le 31 août 1930.

Les républicains sont écartés de l'accession au pouvoir par les pressions exercées par Talleyrand. Thiers, jeune journaliste qui évoluera dans la sphère politique, plus particulièrement après la destitution de Napoléon III, et le banquier Laffitte, futur président du Conseil, font appel au duc d'Orléans, cousin éloigné de Charles X, pour remplacer celui-ci. Le marquis de Lafayette prend le commandement de la garde nationale, nouvellement reconstituée. C'est lui qui présente depuis le balcon de l'Hôtel de ville, le duc d'Orléans à la population. Les Chambres ignorent l'ordonnance de dissolution les concernant et se réunissent. Elles constatent la vacance du trône er révisent la charte de 1814. Un nouveau texte est adopté le 7 août 1830. Les chambres décernent au duc d'Orléans le titre de Roi des Français. Il prend le nom de Louis-Philippe 1er et monte sur le trône le 9 août 1830. De l'installation de cette nouvelle branche royale va se produire une scission chez les partisans de la royauté : il y aura dorénavant les « légitimistes », et, les « orléanistes ».

Sur le plan électoral, provisoirement, rien n'est changé, mais l'article 69 de la charte du 7 août 1830 apporte une précision :

« Il sera pourvu successivement par des lois séparées et dans le plus court délai possible aux objets qui suivent : (…) 7°- Des institutions départementales et municipales fondées sur un système électif… »

Résulte de cette disposition la loi électorale du 23 mars 1831 qui consacre le principe électif ; le dixième de la population était électeur des conseillers municipaux, constitué par les habitants les plus imposés. Le pouvoir central conserve la nomination des maires et adjoints, limitant le choix parmi les membres du conseil municipal.

19 janvier 1831 :

DOZE Jean-Baptiste est nommé maire et COULLET Pierre fils adjoint, en remplacement provisoire de GIRAUD D'AGAY et JOURDAN démissionnaires.

14 mars 1831 :

Sont nommés officiellement : AUGIER Joseph, maire et COURBON Jacques, adjoint.

25 mars 1831 :

GANDOLPHE Antoine et COULLET Pierre sont nommés conseillers en remplacement d'AUGIER et COURBON promus respectivement maire et adjoint.

28 mars 1831 : Loi sur l'organisation municipale.

Art-1 : Le corps municipal de chaque commune se compose du maire, de ses adjoints et des conseillers municipaux.

Les fonctions des maires, des adjoints et autres membres du corps municipal, sont essentiellement gratuites et ne peuvent donner lieu à aucune indemnité ni frais de représentation. *(Les maires et les adjoints ne seront rémunérés qu'à partir de 1942).*

Art-3 : Les maires et les adjoints sont nommés par le Roi où, en son nom, par le préfet.

Les maires et les adjoints sont choisis parmi les membres du conseil municipal.

Art-4 : Les maires et les adjoints sont nommés pour trois ans. Ils doivent être âgés de vingt-cinq ans accomplis.

Art-9 : Chaque commune a un conseil municipal , composé, y compris le maire et les adjoints, de :

10 membres pour les communes de moins de 500 habitants		
11 membres	«	500 à 1 500
16 membres	«	1 500 à 2 500
21 membres	«	2 500 à 3 500
23 membres	«	3 500 à 10 000
27 membres	«	10 000 à 30 000
36 membres	«	30 000 et au dessus

Art-17 : Les conseillers municipaux doivent être âgés de vingt-cinq ans accomplis. Ils sont élus pour six ans et toujours rééligibles.

Les conseils sont renouvelés par moitié tous les trois ans.

19 avril 1831 :

Nouvelle loi électorale. L'âge pour être électeur est abaissé à 25 ans et le cens à 200 Frs (il était de 30 ans et 300 frs précédemment). Pour être éligible le cens est fixé à 500 Frs, et l'âge est abaissé à 30 ans (il était de 40 ans et 1 000 Frs précédemment). D'autre part, les professions libérales et les membres notoires de la fonction publique peuvent être électeurs, mais encore faut-il qu'ils versent un cens de 100 Frs, (ce groupe est appelé les « capacités »). Concernant les militaires, seuls étaient admis à voter les retraités percevant une rente de 1200 Frs par an et payant un demi-cens de retraite. Par cette clause étaient exclus les demi-soldes de l'Empire, colonels ou généraux.

9 octobre 1831 :

Elections municipales. Des difficultés interviennent dans la réalisation du scrutin, le 1er et le 2ème tour sont annulés.

15 octobre 1831 :

Arrêté du Préfet : « Vu le rapport de Monsieur le maire de Saint-Raphaël en date du 10 de ce mois et le procès-verbal de l'assemblée communale du dit lieu en date du 9 desquels il résulte que le 1er et 2ème tour de scrutin ayant été annulés il n'a plus été possible de terminer les opérations sans une nouvelle convocation.

Arrêtons :

L'assemblée des électeurs municipaux de la commune de Saint-Raphaël est de nouveau convoquée. Elle se réunira le 23 octobre courant, dès le matin, au lieu et à l'heure qui seront désignés par Monsieur le Maire.

Notre arrêté du 26 septembre dernier sera exécuté dans toutes ses dispositions, les électeurs seront prévenus par l'envoi d'avertissement à domicile. »

23 octobre1831 :

Deuxième convocation électorale. La liste des résultats précise la profession de chaque élu, mais aussi, très précisément, leur âge :

COURBON Jacques	Saleur	Né le 10-01-1784	(47 ans et 8 mois)
CAIS Antoine cadet	Cultivateur	16-07-1765	(66 ans et 2 mois)
CAIS Pierre Joseph	Consul sarde et négociant	09-03-1776	(55 ans et 8 mois)
GIRAUD D'AGAY Melchior	Insp. des douanes	30-04-1771	(60 ans et 7 mois)
COULLET Pierre Joseph	Ménager	17-10-1804	(26 ans et 10 mois)
DOZE Jean-Baptiste	Propriétaire	01-10-1787	(44 ans et 1 mois)
CAN Louis	Buraliste	13-05-1770	(61 ans et 6 moi)
HONORE Dominique	Revendeur	29-08-1784	(47 ans et 2 mois)
HEBREARD François	Médecin	26-02-1786	(45 ans et 8 mois)
JOURDAN Alban	Négociant	11-08-1770	(61 ans et 3 mois)
GAY Jean	Cultivateur	18-06-1788	(43 ans et 4 mois)
AUBERT Jacques	Cultivateur	20-09-1787	(44 ans et 2 mois)

5 novembre 1831 :

A la suite de contestations concernant la régularité des élections, le conseil de préfecture fait connaître sa décision. Seule irrégularité retenue : le lien familial qui unit HEBREARD à CAIS Pierre (son beau-père), L'élection d'HEBREARD est annulée car il compte 13 suffrages de moins que CAIS. A cela s'ajoute une autre raison d'annuler l'élection du gendre de CAIS, rémunéré par la ville en tant que médecin.

Autre litige qui n'est pas retenu par le conseil de préfecture ; dans le sens légal, il estime qu'il n'y a pas d'empêchement entre les sieurs DOZE Jean-Baptiste et GIRAUD D'AGAY, désignés comme beaux-frères, attendu qu'ils sont les maris de deux sœurs, et, qu'à ce titre ils ne sont pas alliés.

23 novembre 1831 :

Après prestation du serment « Je jure fidélité au Roi des français, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume », JOURDAN Alban est nommé maire et COURBON Jacques adjoint.

26 novembre 1831 :

DOZE Jean-Baptiste est nommé maire en remplacement de JOURDAN non acceptant. COURBON Jacques reste adjoint.

27 novembre 1831 :

Election partielle pour élire un remplaçant à HEBREARD écarté par décision du conseil de préfecture. Nombre d'électeurs 25.

Selon la loi du 31 Août 1831, les électeurs doivent préalablement et individuellement avant de voter, prêter serment : « Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume ». Ensuite chaque électeur cite à « haute et intelligible voix » le nom de la personne à qui il donne sa voix.

ROUX Antoine Joseph est élu conseiller par 24 voix sur 25.

3 mai 1832 :

Modification du conseil municipal : COULLET Pierre refuse la place d'adjoint au maire. Il est remplacé par HONORE Dominique, négociant.

25 juin 1833 :

Le système de la loi du 21 Mars 1831, portant sur la procédure de l'élection des conseillers municipaux, est étendu aux conseillers généraux et conseillers d'arrondissement.

12 octobre 1834 :

HONORE Dominique accède au poste de maire par nomination préfectorale

26 janvier 1835 :

Renouvellement triennal du conseil, par arrêté du préfet, avec prise d'effet au 1er février : COURBON Jacques est nommé maire et HONORE Dominique adjoint.

11 juin 1837 :

La ville compte 974 habitants.

Elections partielles de sept conseillers : Electeurs inscrits : 36 – Exprimés : 30

Sont élus au premier tour à la majorité absolue :

ROUX Antoine Joseph	Propriétaire	Né le 07-11-1777	: 22 voix
DOZE Jean-Baptiste	«	01-09-1787	: 21
GIRAUD D'AGAY Melchior Emilien	«		: 19
GANDOLPHE Antoine	Marchand saleur	11-01-1784	: 19
VICTOR François	Revendeur	18-03-1803	: 19
CAIS Pierre Honoré Michel fils	Propriétaire	01-08-1812	: 19

et au second tour à la majorité relative :

COULLET Pierre	Propriétaire	04-09-1804	: 17

Autres membres élus précédemment et restant en place avec COURBON Jacques, maire :

BERNARD Honoré	Négociant	11-02-1798
DESTELLE Joseph	Propriétaire	28-09-1785
CREMIER Louis	Marchand de bois	28-03-1798
HONORE Dominique	Négociant	29-08-1784
ROUX Jean-Baptiste	Revendeur	04-03-1795

Loi du 6 juillet 1837 :

Elle reconnaît la personnalité de la commune dont le maire est à la fois représentant de l'Etat et exécutif du conseil municipal. La commune a une vie propre, elle est reconnue comme personne

civile, ayant droit d'acquérir et de posséder, pouvant régler elle-même certaines affaires, délibérer sur d'autres. Toutefois, ce texte n'est pas applicable à Paris.

12 septembre 1837 :

CAIS Pierre Honoré Michel est nommé maire en remplacement de COURBON. Il a 25 ans.

10 septembre 1838 :

En réponse à une lettre du maire qui demande une élection pour compléter le conseil municipal réduit aux trois-quarts, à la suite de la démission de GIRAUD D'AGAY, DOZE et BERNARD. Le préfet convoque les électeurs pour le 30 septembre.

30 septembre 1838 :

Election partielle.

Electeurs inscrits : 36 – Exprimés : 25

Sont élus :

AUGIER Joseph Michel	Propriétaire	Né le 01-02-1777 : 20 voix
FABRE Barthélemy	Cultivateur	24-01-1801 : 17
COURBON Jacques	Négociant	10-02-1784 : 16

Liste des noms des 25 votants :

AUGIER Joseph Michel	BARESTE Jean	BERMOND Michel
CREMIEU Louis	COURBON Jacques	CAIS (Père) Pierre Joseph
COULLET Pierre	CAIS Pierre Honoré Michel	DESTELLE Joseph
FABRE Barthélemy	GIBERT Louis	GANDOLPHE Antoine
GUEYDON Sébastien	GEORGE César	HONORE Dominique
HONORE François	MAGAIL Honoré	MARTEL Raphaël
MARTIN Antoine	OLIVIER Joseph	PELLERUE Joseph
PORRE Pierre	ROUX Jean Baptiste	ROUX Antoine Joseph
VICTOR Jean-François		

Tous ces électeurs ont été, sont, ou seront membres du conseil municipal, situation logique due à la limitation de l'accès au droit de vote par le cens.

7 juin 1840 :

Renouvellement partiel du conseil municipal.

Electeurs inscrits : 36 – Exprimés : 30

Sont élus du premier tour :

CREMIER Louis	Marchand de bois	Né le 28-03-1804 - Nombre de voix :	27
HONORE Dominique	Négociant	29-08-1801 -	21
COULLET Jacques	Propriétaire	04-09-1804 -	21
COURBON Jacques	Négociant	10-02-1784-	18

Et au deuxième tour effectué le lendemain (exprimés 24) :

FAISSE Léonce	Marchand de bois	09-10-1809	14
DOZE Jean-Baptiste	Propriétaire	01-10-1787	13

Candidats non élus et nombre de voix obtenues :

DESTELLE Joseph (4) – CAIS Antoine (2) – PORRE Joseph Dominique (2) –
GAY Jean (père) (2) – BERNARD Honoré (2) – JAUFFRET Pierre (1) – GARNIER Jean-Baptiste (1).

1er septembre 1840 :

CAÏS Pierre Honoré Michel est renommé maire. HONORE Dominique reste adjoint

16 septembre 1840 :

COULLET Pierre est nommé maire à la place de CAIS Pierre Honoré Michel démissionnaire.

4 et 5 juin 1843 : Election triennale.

Suffrages exprimés au premier tour : 32 suffrages exprimés :

Sont élus :

VICTOR Jean-François	25 voix	ROUX Antoine joseph	23 voix
CAIS fils Pierre Honoré	22	BERNARD Honoré	19
FABRE Barthélemy	19		

et au 2e tour : 25 suffrages exprimés :
PERRACHE Pierre Joseph 18 voix

25 Juin1843 :

Mise en place du conseil municipal : CAIS Pierre Honoré Michel est nommé maire.
HONORE Dominique reste adjoint.

Les autres membres du conseil sont :

CREMIER Louis	Marchand de bois	Né le 28-03-1798
ROUX Antoine Joseph	Propriétaire	07-01-1777
VICTOR Jean François	Revendeur	18-03-1803
FABRE Barthélemy	Cultivateur	24-01-1801
COULLET Pierre	Propriétaire	04-09-1804
BERNARD Honoré	Négociant	11-02-1798
GAY Jean	Agriculteur	18-06-1788
COURBON Jacques	Négociant	10-02-1784
PERRACHE Pierre Joseph	Cultivateur	31-08-1799
DOZE Jean-Baptiste	Propriétaire	01-10-1787

4 août 1845 :

Il doit y avoir de sérieuses frictions internes, car huit conseillers donnent leur démission. Il s'agit de : CREMIER, VICTOR, FABRE, ROUX, COURBON, PERRACHE, GAY et COULLET. Le préfet convoque les électeurs pour le 24 août.

6 août 1845 :

CAIS démissionne à son tour.

9 août 1845 :

Le préfet nomme provisoirement HONORE, maire.

24 août 1845 :

Election partielle pour pourvoir au remplacement des neuf démissionnaires.

Premier tour, 32 votants. Le choix des électeurs se porte sur :

COULLET Pierre Joseph	Propriétaire	Né le 04-09-1804	29 voix sur 31
FABRE Barthélemy	Cultivateur	24-01-1801	29
VICTOR Jean François	Revendeur	18-03-1803	29
ROUX Antoine Joseph	Propriétaire	07-09-1777	26
GAY Jean	Agriculteur	18-06-1788	26

Deuxième tour, 26 votants :

COURBON Jacques	Négociant	10-02-1784	25 voix sur 26
CREMIER Louis	Marchand de bois	28-03-1788	25
PERRACHE Pierre Joseph	Agriculteur	31-08-1799	24
GARNIER Jean Joseph	Maréchal ferrant	27-09-1792	14

Huit élus sur neuf sont en fait ceux-là mêmes qui avaient démissionné. Seul manque CAÏS qui ne s'est pas porté candidat.

Sont restés en place HONORE Dominique, BERNARD Honoré, DOZE Jean-Baptiste. HONORE assure toujours, provisoirement, la fonction de maire.

5 juillet 1846 :

Renouvellement partiel triennal des conseillers et remplacement de deux démissionnaires (GARNIER et PERRACHE). 25 votes exprimés, sous la présidence d'HONORE Dominique assumant les fonctions de maire.

Les élus du premier tour sont :

GIRAUD D'AGAY Eugène fils	Propriétaire	Né le 06-06-1814	voix : 25 sur 25
HEBREARD François	Chirurgien	26-01-1786	13 «
CREMIER Louis	Marchand de bois	28-03-1798	20 «
COURBON Jacques	Négociant	10-02-1784	22 «
HONORE Dominique		29-08-1784	19 «

Elu au deuxième tour : 18 votants

FAISSE Léonce	Marchand de grains	09-10-1809	8 voix

Candidats non élus : DESTELLE Joseph (6voix) et GARNIER Jean-Joseph (2 voix)

Nouveaux entrants au conseil municipal : GIRAUD D'AGAY, HEBREARD et FAISSE.

Sont restés en place :

FABRE Barthélemy	Cultivateur	24-01-1801
VICTOR Jean François	Revendeur	18-03-1803
COULLET Pierre Joseph	Propriétaire	04-09-1804
ROUX Antoine Joseph	Propriétaire	07-09-1777
GAY Jean	Cultivateur	18-06-1788
BERNARD Honoré	Négociant	11-02-1798

La mise en place des six élus a lieu le 22 juillet 1846.

23 septembre 1846 :

Le préfet nomme COULLET Pierre maire.

HONORE Dominique, maire provisoire depuis le 9 août 1845, refuse le poste d'adjoint proposé par le préfet. C'est un poste qu'il a tenu constamment depuis 1835, sauf la dernière année. Aurait-il voulu conserver le poste de maire ? ROUX Antoine est désigné pour le remplacer.

Mars 1847 :

Un projet de loi ayant pour but d'abaisser le cens et de limiter le droit de vote aux seules personnes instruites est rejeté sur les instances de GUIZOT. Rejet qui sera l'une des causes qui conduira à l'abdication de Louis Philippe 1er. Face à une triple opposition, républicaine, bonapartiste et légitimiste, le roi s'enferme dans le conservatisme et un autoritarisme croissant. Pour contrer une loi limitant la liberté de réunions, l'opposition organisa la campagne des banquets pour réunir les députés, les électeurs et les notables. Sur l'ensemble du territoire 70 banquets furent organisés réunissant des milliers de personnes entre le 9 juillet et le 25 décembre 1847. Mais, comme toujours, le débordement a lieu à Paris. Pour protester contre l'interdiction d'un banquet dans la capitale, une manifestation se produit le 22 février 1848, qui portera le nom de Révolution de février et conduira à l'abdication de Louis-Philippe le 24 février en faveur de son petit-fils. La chambre refuse cette succession imposée et procède à la formation d'un gouvernement provisoire le 25 février.

25 février 1848 :

De 1815 à 1830 le gouvernement nomme à tous les emplois et pourvoie à tous les besoins. A partir de 1830 l'opposition obtient du roi l'acceptation d'un principe électoral, toutefois restreint. En 1848 le suffrage universel devient effectif.

Le gouvernement provisoire formé par la Chambre vote la loi sur le suffrage universel. Il institue une indemnité parlementaire pour que les députés élus, sans fortune, puissent participer aux débats de l'assemblée. Ledru-Rollin nommé au ministère de l'Intérieur remplace tous les préfets par des commissaires et des sous commissaires. Ils sont choisis parmi les républicains et plus particulièrement les radicaux. Il leur adresse une première circulaire le 8 mars dans laquelle il leur dit : « Prenez comme règle que les fonctions publiques à quelque degré de la hiérarchie que ce soit, ne peuvent être confiées qu'à des républicains éprouvés. A la tête de chaque arrondissement, de chaque municipalité, placez des hommes sympathiques et résolus ; ne leur ménagez pas les instructions, animez leur zèle ». Cette réforme sera appliquée de mars à juillet 1848.

5 mars 1848 :

Dans le but d'élire les représentants de l'Assemblée nationale, qui auront en charge d'élaborer une nouvelle constitution, le gouvernement provisoire décrète :

Art.5 : Le suffrage sera universel et direct.
Art.6 : Sont électeurs tous les Français âgés de vingt et un ans, résidents dans la commune depuis six mois, et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.
Art.8 : Le scrutin sera secret.

Sans que cela soit précisé dans le texte il semble que le cens est supprimé.

Le gouvernement provisoire fixe la date d'élection des membres de l'Assemblée constituante, au 23 avril 1848. Y participent 7 800 000 votants sur 9 400 000 inscrits (contre 250 000 sous le régime censitaire de la monarchie).

15 mars 1848 :

Après l'abdication du Roi-Louis Philippe le 24 février 1848 et les lois du mois de mars, le conseil municipal est dissous par le commissaire (ex-préfet) qui installe à la place une commission.

Arrêté préfectoral :

« Nous préfet du Var,

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le citoyen OLLIVIER, commissaire du Gouvernement provisoire de la République Française pour les départements du Var et des Bouches-du-Rhône.

Arrêtons :

Art 1er- Le conseil municipal de Saint-Raphaël est dissous.

Art 2ème- Une commission municipale est constituée, elle se compose des citoyens :

COULLET Pierre (maire), SIMON (petit patron pêcheur), PORRE Aîné (ménager), DESTELLE (maréchal-ferrant), FAISSE Léonce (marchand de grains), GUEYDON (ménager), CREMIER Louis (aubergiste). »

Si le commissaire a suivi la consigne de la directive de Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur, ce sont des républicains (ultras) qui ont été nommés.

Même jour, lettre du préfet au maire :

« Citoyen Maire,

Conformément aux instructions qui m'ont été données par le citoyen Ollivier commissaire du gouvernement provisoire, j'ai dû dissoudre le conseil municipal de votre commune et instituer une commission municipale. Je vous ai nommé aux fonctions de maire.

J'ai l'honneur de vous adresser l'arrêté que j'ai pris à cet effet. Votre zèle et celui des citoyens qui vous sont adjoints me sont un sûr garant de la bonne administration de la commune, que je confie à votre patriotisme.

Pour le préfet en tournée
Le secrétaire général délégué »

Composition de la commission :

COULLET Pierre conserve le poste de 1er magistrat, avec FAISSE. Ils sont les seuls membres maintenus de l'ancien conseil municipal.

Loi du 3 juillet 1848 :

Par son article premier elle ordonne le renouvellement intégral et immédiat de tous les conseils municipaux, d'arrondissement, généraux. Les premières élections doivent avoir lieu le 1er août, les autres le 1er septembre, et ce, au suffrage universel. Les séances du conseil deviennent publiques. Les conseils municipaux sont à nouveau élus pars les électeurs et au suffrage universel. Les maires doivent être pris parmi les membres du conseil municipal et élus par ce dernier dans les communes de moins de 6 000 habitants. Par contre, dans les villes de plus de 6 000 habitants les maires sont toujours nommés par l'autorité administrative.

30 juillet 1848 :

Nombre d'habitants : 994.

Election générale. 1er tour. Electeurs inscrits : 281 – exprimés : 123.

Elus au 1er tour, à la majorité absolue :

COULLET Pierre Joseph	Propriétaire	Né le	04-09-1804	114 voix
CREMIER Louis	Aubergiste		28-03-1798	99
FAYSSE Léonce	Négociant en grains		09-10-1809	92
GIRAUD Jean	Agriculteur		26-01-1807	67

Le 2ème tour à la majorité relative a lieu le même jour. Il n'y a que 76 suffrages exprimés.

Les élus sont :

PORRE Joseph Boniface	Négociant	Né le	30-09-1820	56 voix
HONORE François fils	Marchand saleur		27-09-1807	49
FABRE Joseph Honoré	Agriculteur		14-12-1805	44
GIRAUD D'AGAY Polyeucte fils	Propriétaire		18-03-1817	43
ROUX François fils	Bouchonnier		18-10-1817	42
GAY Jean Jacques	Menuisier		17-02-1814	41
BERNARD Marius	Revendeur		30-04-1808	38
DESTELLE Joseph	Maréchal Ferrand		08-06-1785	29

Egalité des voix entre DESTELLE et GOURDON ; DESTELLE, plus âgé, est élu.

9 août 1848 :

Circulaire adressée par le préfet au maire pour l'informer des nouvelles règles électorales.

Extrait de l'Art 10 du décret du 3 Juillet 1848 :

« Le maire et les adjoints seront choisis par le conseil municipal et pris dans son sein.

Le maire et les adjoints peuvent être suspendus par un arrêté du préfet, mais ils ne seront révocables que par une décision du pouvoir exécutif.

La suspension ne pourra excéder trois mois. Les maires et adjoints révoqués ne peuvent être réélus pendant un an. »

Sont exclus des élections :

- Les membres des cours et tribunaux de 1ère instance et des justices de paix.
- Les ministres des cultes.
- Les militaires et employés des armées de terre et de mer, en activité ou en disponibilité.
- Les ingénieurs des Ponts et Chaussées et des mines en activité de service.
- Les agents et employés des administrations financières et des forêts.
- Les fonctionnaires et employés des collèges communaux et les instituteurs primaires.
- Les commissaires et agents de police.

Ne peuvent être élus que les candidats domiciliés dans la commune. Les agents salariés du maire ne peuvent être ses adjoints.

15 août 1848 :

Mise en place du conseil municipal et élection interne : COULLET Pierre est élu maire par 9 voix sur 12 et PORRE Joseph adjoint par 8 voix sur 12

Les autres membres du conseil sont :

HONORE François	FABRE Joseph Honoré
GIRAUD D'AGAY Polyeucte	ROUX François fils
GAY Jean Jacques fils	BERNARD Marius
DESTELLE Joseph	CREMIER Louis
FAISSE Léonce	GIRAUD Jean

Il n'y a plus le cérémonial du serment.

4 novembre 1848 :

Promulgation de la constitution de la Seconde République.

Nouvelles normes électorales :

CHAPITRE VII, Art. 76 – Dispose que la division du territoire en départements, arrondissements, cantons, communes, est maintenue.
Art 77 - …. 4° Dans chaque commune, une administration, composée d'un maire, d'adjoints et d'un conseil municipal.
Art 78 – Une loi déterminera la composition et les attributions des conseils généraux, des conseils cantonaux, des conseils municipaux, et le mode de nomination des maires et des adjoints.
Art. 79 – Les conseils généraux et municipaux sont élus par le suffrage direct de tous les citoyens domiciliés dans le département ou dans la commune. Chaque canton élit un membre du conseil général.

Concernant le Président de la République :
Art. 43- Le peuple français délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de président de la République.
Art. 44 – Le président doit être né Français, âgé de trente ans au moins, et n'avoir jamais perdu la qualité de Français.
Art. 45 – Le président de la République est élu pour quatre ans, et n'est rééligible qu'après un intervalle de quatre années.
Art. 113 – Est relatif aux dispositions transitoires, toutes les autorités constituées par les lois demeurent en exercice jusqu'à promulgation de lois organiques qui les concernent.
En définitive il y a peu de changement avec la loi transitoire de juillet 1848.

10 décembre 1848 :

Louis Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon, est élu président de la République.

Il est élu par 5 587 759 voix (74,33%) contre 1 918 841 voix pour ses cinq concurrents : Général Louis-Eugène Cavaignac (19,64%), Alexandre Ledru-Rollin (5,08%), François Vincent Raspail (0,49%), Alphonse Lamartine (0,28%), Général Nicolas Changarnier (0,07%).

Les conseils municipaux restent en place.

29 avril 1850 :

Election partielle. Votes exprimés : 120 au premier tour à la majorité absolue.
COULLET Pierre Joseph obtient 109 voix et BRUN Joseph 81.

2ème tour à la majorité relative. Votes exprimés : 67 :
GUEYDON Joseph (56 ans) obtient 38 voix
PORRE Pierre (47 ans) « 36
MIREUR Calixte (28 ans) « 27

31 mars 1850 :

COULLET Pierre est réélu maire par 10 voix sur 12, contre GIRAUD D'AGAY qui n'obtient qu'une seule voix, mais il n'accepte pas la fonction. Ce refus est suivi le 19 avril de sa démission ainsi que de celles de CREMIER, FAYSSE, PORRE filset GIRAUD D'AGAY (qui a refusé la place d'adjoint).

PORRE Pierre assure provisoirement la fonction de maire.

Pour procéder au remplacement des cinq démissionnaires le préfet convoque les électeurs à une consultation pour le 29 Avril.

Calixte (28 ans) (1) « 27 ?

19 mai 1850 :

Mise en place du nouveau conseil municipal.

BRUN Joseph devient maire par 6 voix sur 11 (DESTELLE obtient 5 voix)
DESTELLE Joseph devient adjoint par 5 voix sur 11 (ROUX obtient 4 voix – HONORE obtient 2 voix).

Les autres membres du conseil sont :

GUEYDON Joseph, cultivateur — PORRE Pierre, ménager
GIRAUD Jean, cultivateur — MIREUR Calixte, cordonnier
FABRE Joseph, cultivateur — ROUX fils, bouchonnier
HONORE fils — GAY fils, cultivateur
BERNARD Marius, revendeur — COULLET Pierre, propriétaire

31 mai 1850 :

Des élections partielles à Paris sont favorables aux socialistes. Inquiétude du parti de l'Ordre qui va tenter de limiter le suffrage universel sans contourner la constitution. Une nouvelle loi va être votée : dorénavant, pour être électeur il faut être domicilié dans le canton depuis trois ans, payer une taxe personnelle et ne pas avoir été condamné. Le potentiel de l'électorat et tronqué de 30% (trois millions de personnes). Cette réduction importante du nombre d'électeurs est due au fait que de nombreux ouvriers vont de ville en ville pour trouver du travail et séjourne moins de trois ans sur le lieu d'activité.

3 mars 1851 :

Démission à nouveau de cinq conseillers : COULLET, HONORE, BERNARD, ROUX, et MIREUR.

Les électeurs sont convoqués par le préfet pour le 9 mars. Les électeurs ne se déplacent pas. Nouvelle convocation pour le 23 mars, avec comportement identique des électeurs.

Le préfet fixe au 8 mai la nouvelle consultation.

Les huit conseillers restants démissionnent à leur tour. La ville n'est plus administrée.

6 juillet 1851 :

Le juge de paix de Fréjus est nommé par le préfet afin qu'il forme à Saint-Raphaël une commission pour suppléer à l'absence du conseil municipal. Sa première tentative du 26 Juin échoue. Il procède à une nouvelle consultation le 6 juillet, il trouve des citoyens qui acceptent d'assurer cette mission temporaire. Il s'agit de :

HONORE Fils qui à la charge de président
GIRAUDY Joseph celle de vice-président
BERNARD Marius est nommé suppléant.

Leur nomination est confirmée par un arrêté préfectoral du 10 Juillet 1851.

Année 1851 :

Napoléon tente de faire passer une proposition de réforme de la constitution, et plus particulièrement, faire annuler la mesure de non-rééligibilité du président. L'Assemblée refuse la réforme le 19 juillet 1851. De surcroît cette réforme affecte profondément le suffrage universel, portant ainsi atteinte aux classes populaires.

2 décembre 1851 :

Coup d'état de Napoléon. La constitution de 1848 ne permet pas au président élu de prétendre à un deuxième mandat. Ne voulant pas céder le pouvoir, Louis Napoléon Bonaparte réalise un coup d'état. Première conséquence : abrogation de la loi électorale du 31 mai 1850.

Les maires et les adjoints ne sont plus élus au sein du conseil municipal, ils sont nommés par le pouvoir exécutif. Ils peuvent être choisis en dehors du conseil municipal, qui lui, est toujours élu au suffrage universel.

21 et 22 décembre 1851 :

Louis-Napoléon fait ratifier par plébiscite le coup d'État du 2 décembre 1851.

Texte proposé aux électeurs :

« Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte, et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution, sur les bases proposées dans la proclamation du 2 décembre 1851 ».

Participants : 8 165 630 - Validés : 8 128 523

OUI : 7 481 231 (92,03%) NON : 647 292 (7,96%)

14 janvier 1852 :

Nouvelle constitution proclamée par le Prince Président. Le conseil municipal est toujours élu au suffrage universel mais, l'article 57 précise que les maires et les adjoints seront nommés par le pouvoir central ou le préfet et pourront être pris hors du conseil municipal élu. Ce privilège de nomination par le pouvoir central, est confirmé par la loi du 5 Mai 1855. Les maires sont habillés d'une veste bleue, brodée d'un feuillage en argent, pantalon bleu ou blanc, chapeau à plumes noires, épée de nacre et écharpe tricolore.

Le Prince Président est élu pour 10 ans.

14 février 1852 :

Décret portant en particulier sur un nouveau découpage législatif électoral favorisant le pouvoir et pouvant être remanié à chaque élection législative et création de la candidature officielle. Ce candidat officiel est désigné par le préfet, lui-même nommé par l'Empereur. Les fonctionnaires et les maires sont nommés par Napoléon III dans les grandes villes, par le préfet dans les autres, ils doivent faire campagne pour le candidat officiel. Seul ce candidat à la législature a le pouvoir d'apposer des affiches, de disposer de bulletins de propagande et de vote à son nom. L'opposition n'a aucune possibilité d'expression.

Ainsi aux élections législatives de 1852, sur 261 élus, 1 seul est issu de l'opposition royaliste, trois sont républicains. Ils démissionneront pour ne pas prêter serment de fidélité à Napoléon III. En 1857, seuls 5 républicains sont élus.

Exemples de propagande pour les candidats officiels :

- Extrait d'une circulaire du Ministre de l'intérieur aux préfets : « …En conséquence, M. le Préfet, prenez des mesures pour faire connaître aux électeurs par toutes les voies que vous jugerez recommandables (…) celui des candidats que le gouvernement de Louis Napoléon juge le plus propre à l'aider dans son œuvre réparatrice… ».
- Lettre d'un préfet adressée à un maire : « Le scrutin ouvre demain. J'ai l'honneur de vous rappeler que vous devez l'ouvrir immédiatement après la première messe ; que vous aurez sur le bureau un certain nombre de bulletins portant le nom de M. Dalmas (candidat officiel) et pas d'autres ; qu'il est important que des personnes intelligentes et sûres, munies de bulletins portant le nom de M. Dalmas occupent les abords de la mairie et protègent les électeurs si bien intentionnés de votre commune contre l'erreur et le mensonge…Faites voter en masse, Monsieur le maire, pour que M. Dalmas candidat du gouvernement soit élu, par votre conduite éclairée et patriotique, vous servirez à la fois le gouvernement de l'Empereur et l'intérêt général du pays… ».

25 mars 1852 :

Un décret long et minutieux qui, en pratique, n'enlève rien à l'influence administrative du gouvernement, réalise en réalité une certaine déconcentration. L'Empereur se borne à étendre les matières sur lesquelles le préfet peut statuer seul. Ainsi plus d'une centaine d'affaires qui, autrefois, devaient être approuvées par le ministre sont désormais déléguées au préfet.

9 avril 1852 :

Convocation des électeurs raphaëlois pour le 20 avril.

20 avril 1852 :

Après un an de crise dans la commune de Saint-Raphaël, une nouvelle élection partielle a lieu, pour mettre fin à la commission mise en place le 10 juillet 1851.

Electeurs inscrits : 263 – Exprimés : 83

La participation est très faible : un peu moins d'un tiers des électeurs seulement participent à cette consultation. L'élection n'est qu'à un tour et les nouveaux élus sont :

COURDON Jacques	83 voix	OURSIN Antoine	76 voix
GANDOLPHE Antoine	71 voix	JAUFFRET Pierre	70 voix
CAIS Pierre Honoré Michel	73 voix		

9 mai 1852 :

Les élus prêtent serment à la constitution en ces termes : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité au Président ».

Décret du 7 juillet 1852 :

Avec le Second Empire l'élection des conseils municipaux est maintenue, mais tous les maires sont à nouveau nommés, soit par le chef de l'Etat, pour les chefs-lieux et les villes de plus de 3.000 habitants, soit par le préfet pour les autres. De surcroît, les maires ne sont plus forcément choisis parmi les membres du conseil municipal. Thiers dit que c'est le retour à l'an VII, « … le maire aujourd'hui est le plus dépendant des fonctionnaires ».

16 juillet 1852 :

Il est mis fin à la commission par arrêté préfectoral, mais les trois principaux membres de la commission restent en place et sont nommés : HONORE maire, GIRAUDY adjoint et BERNARD suppléant.

22 juillet 1852 :

A la suite de leur nouvelle nomination, HONORE, GIRAUDY et BERNARD prêtent à nouveau serment.

22 août 1852 :

Nouvelle élection à un tour, sous la présidence d'HONORE François.

Electeurs inscrits : 261 – Exprimés : 94 (participation encore faible).

Les élus sont :

FAISSE Léonce	85 voix	né le 09-08-1809	Négociant
HONORE François	82	27-09-1807	Maire
GIRAUDY Joseph Louis	79	07-04-1804	Adjoint
GIRAUD D'AGAY Polyeucte	76	18-03-1817	Propriétaire
PORRE Joseph Boniface fils	74	30-09-1820	Négociant
VICTOR Jean François	72	17-02-1804	Saleur
COURBON Emile fils	71	11-12-1825	Négociant
FABRE Honoré	68	14-12-1805	Agriculteur
BERNARD Marius	70	03-04-1808	Revendeur
GEORGE Régulus fils	66	30-12-1826	Négociant
COULLET Pierre Joseph	65	04-09-1804	Propriétaire
DOZE Ferdinand	65	16-01-1819	«

13 septembre 1852 :

A la suite d'une contestation et après vérification du conseil de préfecture, le préfet confirme la régularité de l'élection du 22 août et demande à ce qu'il soit procédé sans plus attendre à la mise en place du conseil municipal. Il doit être impatient de voir, enfin, la ville dotée d'une administration élue.

19 septembre 1852 :

Mise en place du nouveau conseil municipal. Election interne du maire et de son adjoint :

HONORE François (né le 27-09-1807) est élu maire et GIRAUDY Joseph Louis Fortuné (né le 07-04-1804) est élu adjoint

Les autres membres du conseil sont :

FAISSE Léonce	GIRAUD D'AGAY Polyeucte
PORRE Joseph Boniface	VICTOR Jean François
COURBON Emile	BERNARD Marius
FABRE Honoré	GEORGE Régulus (fils)
COULLET Pierre Joseph	DOZE Ferdinand

Mais rapidement quelques-uns démissionnent :

- GIRAUD d'AGAY Polyeucte refuse de prêter serment.
- COURBON Emile donne sa démission sans en donner le motif.
- PORRE Joseph, démissionnaire déjà en février de la même année !
- FABRE Honoré se retire pour causes d'affaires « particulières »,
- DOZE Ferdinand s'est retiré depuis février 1852.

22 novembre 1852 :

Un décret autorise les maires à porter un insigne : « sur un fond d'émail bleu, blanc, rouge, portant « Maire » sur le blanc et RF sur le bleu, entouré de deux rameaux de sinople, d'olivier à dextre et de chêne à senestre, le tout brochant sur un faisceau de licteur d'argent sommé d'une tête de coq d'or ».

20 février 1853 :

A la suite d'une élection partielle, conséquente à six démissions, et à l'exception de PORRE Joseph, les autres élus étaient déjà membres du précédent conseil. Il s'agit de :

FAISSE Léonce	VICTOR Jean François
GEORGE Régulus	COULLET Pierre Joseph
DOZE Ferdinand	PORRE Joseph

Election interne du maire :
BRUN Joseph : 6 voix élu maire
DESTELLE Joseph : 5 voix

Ils prêtent le serment qui a subi une légère modification : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur ».

29 mars 1854 :

Convocation des électeurs le 9 avril pour procéder à la nomination de cinq conseillers en raison de nouvelles démissions.

9 avril 1855 :

Election partielle de cinq conseillers. Sont élus : GANDOLPHE Antoine JAUFFRET Pierre, COURBON Jacques, OURSIN Antoine, CAIS Pierre Honoré Michel.

23 avril 1855 :

Mise en place des nouveaux élus, à l'exception de CAIS qui, ayant fait parvenir son acceptation à la préfecture en retard, n'intégrera le conseil municipal que le 14 mai.

5 mai 1855 :

Nouvelle loi municipale. Les maires et les adjoints sont nommés par le pouvoir exécutif, pour les villes de plus de 3.000 habitants, par le préfet pour les autres communes. Le conseil municipal, lui, est toujours élu au suffrage universel. Toutefois, le maire et les adjoints peuvent êtres choisis en dehors du conseil municipal. Le mandat du maire et des conseillers est renouvelable tous les cinq ans. Si le maire à moins de pouvoirs, il est richement vêtu : costume bleu brodé d'un feuillage d'olivier en argent, gilet blanc, pantalon bleu ou blanc, chapeau à plumes noires, épée à poignée de nacre, écharpe tricolore.

1er juillet 1855 :

Par arrêté préfectoral du 18 juin, HONORE François est nommé maire et GEORGES Régulus fils est adjoint

12 et 29 juillet 1855 :

Renouvellement complet du conseil municipal.

Sur 257 électeurs inscrits, seuls 65 se sont exprimés. Les Raphaëlois sont décidément fâchés avec la politique… Le nombre de participants étant insuffisant, l'élection du 12 juillet est annulée. Même comportement le 29 juillet, mais les électeurs sont convoqués pour une nouvelle consultation l'après-midi.

A ce second tour, le 29 juillet, 126 électeurs se sont exprimés. Les élus sont :

GANDOLPHE Antoine	121 voix	propriétaire	Né le 11-01-1784
HEBREARD Emile (fils)	119	propriétaire	11-09-1829
VICTOR Jean François	106	revendeur	17-02-1804
DOZE Ferdinand	92	propriétaire	16-01-1819
COULLET Pierre Joseph	90	propriétaire	04-09-1804
FABRE Barthélemy	77	cultivateur	22-01-1807
CREMIER Louis	75	aubergiste	28-03-1798
GIRAUD Jean	75	cultivateur	26-01-1807
GIRAUD D'AGAY Polieucte	75	propriétaire	18-03-1817
TOURNIAIRE Joseph T.	75	bouchonnier	05-03-1830
GAY Jean	69	cultivateur	18-06-1788
GUEYDON Sébastien	69	cultivateur	20-01-1794

12 août 1855 :

Mise en place du nouveau conseil municipal. HONORE et GEORGE sont toujours maire et adjoint par arrêté préfectoral.

4 octobre 1855 :

Quatre des nouveaux élus refusent de siéger et démissionnent : DOZE, CREMIER, GIRAUD d'AGAY, COURBON.

Arrêté préfectoral convoquant les électeurs pour le 28 octobre afin d'élire de nouveaux conseillers, le conseil se trouvant réduit aux trois quarts.

28 octobre 1855 :

Quatre des nouveaux élus refusent encore de siéger, ce sont : CHIRIS François, PORRE Joseph Dominique, GAY Jean Jacques et PORRE Michel. En conséquence, les électeurs sont convoqués par arrêté préfectoral pour le 4 novembre 1855.

4 novembre 1855 :

Inscrits : 254 – Exprimés : 129

Sont élus : CHIRIS François,118 voix ; PORRE Joseph Boniface, 118 voix ; GAY Jean Jacques, 114 voix ; PORRE Michel, 110 voix.

La mise en place des élus eut lieu le 11 novembre 1855.

En 1858 l'ambiance est lourde au sein du conseil. Le maire doit faire face à une opposition permanente. Au fil du temps, les délibérations sont de plus en plus délaissées jusqu'en juin 1859.

Convocation du conseil le 13 février 1859 : Elus présents : six – Absents : cinq (GAY Jean-Jacques, PORRE fils, PORRE Michel, COULLET, HEBREARD).

La délibération est annulée

Convocation du 10 avril 1859 : Même situation. Six présents et cinq absents. Délibération annulée.

Le 8 mai 1859, bien que le nombre de conseillers présents soit insuffisant, le maire décide néanmoins de procéder à la délibération. Etaient présents cinq élus : VICTOR, TOURNIAIRE, GUEYDON, COULLET et PORRE Michel.

28 mai 1859 :

L'ambiance se dégrade de plus en plus. Ce jour-là, un seul conseiller, TOURNIAIRE, a répondu à la convocation.

5 juin 1859 :

Pas un seul conseiller ne se présente.

12 juin 1859 :

Un seul conseiller, VICTOR est présent. Le maire, malgré cette défection ouvre la délibération, comme la loi le lui permet.

19 juin 1859 :

Le maire et VICTOR se retrouvent encore seuls.

29 juin 1859 :

Cette situation n'étant plus acceptable pour l'intérêt de la commune, le préfet suspend le conseil et demande au maire, HONORE, de lui soumettre une liste de neuf personnes susceptibles de participer à une commission pour assurer la gestion de la commune, jusqu'à une prochaine élection.

Arrêté du préfet :

« Nous préfet du Var,
Vu l'article 19 de la loi du 5 mai 1855 sur l'organisation municipales,
Considérant que, dans la commune de Saint-Raphaël l'administration de la ville est entravée par l'opposition systématique du conseil municipal, opposition poussée jusqu'au refus de concours.
Qu'il résulte en effet d'un rapport à nous adressé par le maire, que le conseil municipal ne se rend plus à ses convocations,
Arrêtons :
Art 1er. Le conseil municipal de Saint- Raphaël est suspendu.
Art 2. Une commission dont les membres seront ultérieurement désignés est instituée pour remplir les fonctions du conseil municipal,
Art. 3. Le maire de Saint-Raphaël est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Fait à Draguignan le 29 juin 1859.
Signé : G. Mercier-Lacombe »

30 juin 1859 :

Lettre du préfet au maire :

« Monsieur le Maire, je vous adresse ci-joint ampliation de mon arrêté en date d'hier, portant suspension du Conseil Municipal de votre commune. Je vous prie de m'adresser vos propositions pour la nomination d'une commission destinée à en remplir les fonctions.
Les membres de cette commission devront être âgés de 25 ans accomplis et d'être en nombre égal à la moitié de celui des conseillers municipaux.
Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.
Le Préfet du Var »

4 juillet 1859 :

Réaction très rapide du maire qui soumet au préfet les noms suivants :
GEORGE Régulus,
CREMIER Louis (marchand de bois)
COURBON Jacques (négociant)
CAIS Pierre Honoré Michel (propriétaire et négociant)
VICTOR Jean François (propriétaire)
HEBREARD Emile (propriétaire)
BERNARD Marius (revendeur)
FABRE Honoré (propriétaire agriculteur)
FARRAUD Joseph (propriétaire)

Le préfet valide cette liste le 6 juillet 1859. HONORE François devient président de la commission et GEORGE Régulus adjoint.

Les autres membres choisis par le préfet pour participer à la commission sont : CREMIER Louis, CAIS Pierre Honoré Michel, COURBON Jacques et VICTOR Jean François.

10 juillet 1859 :

Mise en place de la commission et prestation de serment : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur »

19 et 26 août 1860 : élections :

1er tour à la majorité absolue : Inscrits, 290 – Exprimés, 207.

Sont élus au premier tour :

COULLET Pierre Joseph, propriétaire	108 voix	Né le	04-09-1894
GAY Jean Jacques, menuisier	104		17-02-1814
PORRE Joseph Boniface, négociant	105		30-09-1820
TOURNIAIRE Joseph Toussaint, bouchonnier	105		09-03-1830
CHAPOT Marius, cordier	104		17-06-1822
BERENGUIER François, bouchonnier	104		25-01-1826
FARRAN Joseph, cultivateur	105		18-01-1810

2ème tour à la majorité relative : Inscrits, 290 – Exprimés 231.

Sont élus :

CHIRIS François, négociant	121 voix	Né le	10-08-1810
BRUN Joseph, propriétaire	118		23-09-1798
GARNIER Frédéric, cultivateur	118		25-08-1787
FABRE Barthélemy, cultivateur	117		22-01-1801
CAIS Pierre Honoré, propriétaire	115		01-08-1812

La commune est, depuis un an, gérée par une commission, il est temps de revenir à une gestion plus conforme. Mais rien n'est simple apparemment à Saint-Raphaël, car cette élection est aussitôt contestée par trois candidats (CHAPOT, BERRENGUIER et GAY) distancées de seulement une voix par les autres concurrents. Ils demandent l'annulation du scrutin. Ils avancent que les douaniers en place sur le littoral auraient été mis dans l'impossibilité de participer au vote. Le recours est rejeté par le préfet qui confirme la validité de l'élection du 3 septembre 1860. Parmi les élus, cinq d'entre eux étaient membres du précédent conseil dissous le 29 juin 1859.

16 septembre 1860 :

Mise en place du nouveau conseil municipal. Les élus prêtent serment devant HONORE maire. Deux élus absents ne prêteront serment que le 30 septembre, il s'agit de CAIS et PORRE.

30 septembre 1860 :

La municipalité refuse les prix offerts par la Cie PLM pour l'expropriation des Iscles, de Boulouris et du Cap Roux.

9 octobre 1860 :

Nomination du maire et de son adjoint : CAIS Pierre Honoré Michel, propriétaire domicilié à Draguignan, est nommé maire par le préfet. GEORGE Régulus est nommé 1er adjoint. Il a été choisi par le préfet hors les membres du conseil municipal.

CAIS n'aura pas un mandat de tout repos, mais il avait apparemment du caractère, allant jusqu'au bout de ses projets malgré une vive opposition au sein du conseil. Exemple : la translation du cimetière à l'endroit de l'actuelle place Lamartine, malgré les attaques des adversaires hostiles au projet, qui porteront le différent jusqu'au Conseil d'Etat, où le maire l'emportera. Il fait cesser les travaux de la construction de la ligne du chemin de fer, en faisant appel à l'intervention de la gendarmerie estimant que le chemin construit par la Société PLM et allant de la gare au port entrave le chemin n° 7 (chemin des douaniers) et aussi que le terrain n'avait pas été exproprié (ce en quoi il avait tort). Il faudra toutefois l'intervention du ministère de l'Intérieur et de celui du Commerce et de l'Industrie pour que CAÏS consente à la reprise des travaux. Il négociera à la hausse le prix des terrains cédés pour la construction de la voie PLM. En prévision de la venue de nombreux ouvriers pour la construction du chemin de fer il obtient l'implantation d'une gendarmerie pour assurer la sécurité. Dans un premier temps elle fut installée dans un immeuble loué par GIRAUD d'AGAY.

En juillet 1860, il adresse en accord avec le conseil municipal une supplique à l'Empereur Napoléon, faisant état de la nécessité de construire un port pour concurrencer la venue du chemin de fer, en insistant sur la vocation maritime des Raphaëlois. Il lui rappelle que son ancêtre avait promis, en remerciement de l'accueil qui lui avait été fait à son retour d'Egypte, de faire construire un port. Il veut également en 1865 implanter une halle aux poissons, car généralement la pêche est achetée aux premières heures par les négociants des communes voisines, privant ainsi les habitants de la , mais

aussi les visiteurs, de la possibilité de consommer du poisson. Deux puits seront créés à Saint-Raphaël.

D'autre part, CAIS voyant l'intérêt que sa commune pourrait tirer du tourisme, a préparé le terrain pour Félix MARTIN, en réitérant plusieurs fois une demande auprès des instances supérieures, pour la privatisation des terrains domaniaux situés en bord de mer.

Extrait de la délibération du 9 novembre 1865 :

Objet : Vente de terrains domaniaux entre la voie ferrée et le bord de mer.

Il est fait en premier lieu rappel de deux délibérations en date du 15 mai 1864 et du 14 mars 1865 ayant trait au même sujet.

« …Considérant leur position avantageuse au bord de la mer et sous un ciel des plus heureux et qui a attiré naguère les regards et l'attention d'un auguste personnage (Alphonse Karr) et qu'ils ne manqueraient pas, s'ils étaient mis en vente, d'attirer de riches étrangers, qui, devenus acquéreurs y établiraient des constructions, pour y passer une partie de l'année. En conséquence le conseil municipal invite Monsieur le Maire à prier Monsieur le Préfet de vouloir bien, dans l'intérêt de la commune donner satisfaction au conseil municipal en autorisant dans la mesure de ses moyens la vente des terrains domaniaux situés entre la voie ferrée et la mer. ».

Le 14 octobre 1867, un nouveau rappel fut adressé au préfet pour que cette vente se réalise, ce qui eut lieu en 1868

Après la vente de ces terrains, quelques villas seront déjà construites, bien avant que Félix MARTIN, ne devienne maire. CAÏS obtiendra également des crédits pour construire une école pour les filles. Mais CAIS ne connaîtra pas la cession des terrains du domaine au secteur privé, car il décèdera à la fin de l'année précédente durant son deuxième mandat. Il avait compris que Saint-Raphaël, avait la possibilité, grâce à l'arrivée du train, de faire concurrence à Nice et à Cannes. Félix MARTIN a trouvé le travail dégrossi, il n'y avait que l'eau à faire venir, pour attirer les investisseurs, et servir ses propres intérêts. Il appartiendra au maire suivant, BASSO, d'éponger au mieux l'endettement de la commune réalisé par Félix MARTIN.

CAÏS avait été nommé une première fois maire en 1837, il avait 25 ans. Il est renommé en 1840 mais il refuse. En 1843, il se présente aux élections, est élu et à nouveau nommé maire. En 1845, huit conseillers démissionnent et deux jours après lui aussi se retire de sa fonction. Les démissionnaires sont réélus, mais lui ne se représente pas, ne revenant pas sur la scène politique avant 1855. Il semble que son accession au poste de maire a été difficile. Il est probable que sans la nomination administrative elle n'aurait pas eu lieu. Etait-il trop en avance, trop autoritaire ou trop ambitieux pour sa ville ? Le tout peut-être…

10 avril 1864 :

Un arrêté préfectoral autorise la commune à emprunter la somme de 4.000 francs au taux de 6% et remboursable en quatre ans. Cet emprunt a pour but de faire construire une école pour les filles ainsi qu'un asile pour les plus faibles.

Loi électorale de 1865 :

L'impopularité des maires choisis hors des conseils municipaux est telle qu'une circulaire demandera aux préfets de les choisir de préférence parmi les conseillers municipaux.

23 juillet 1865 :

Election quinquennale.

Electeurs inscrits 335 – Exprimés : 236.

12 candidats sur 36 postulants obtiennent la majorité absolue au 1er tour. Il s'agit de :

GEORGE Régulus	236 voix
DOZE Ferdinand	236
CAIS Pierre Honoré Michel	234
BERNARD César	231
PORRE Pierre	229

PUJADE Michel	229
TROTOBAS Eugène	228
GUEYDON Sébastien	227
BASSO Honoré	224
FABRE Barthélemy	224
TOURNIAIRE Joseph	221
BRUN Joseph	220

Pour les 24 candidats suivants l'écart est énorme, le 13ème par exemple, CREMIEU Louis n'obtient que 11 voix et CHIRIS François 10 voix.

HENEQUIN qui, en 1851, avait pris la tête des Raphaëlois opposés au coup d'état de Napoléon III et pour cette raison fut interdit de séjour dans le département pour une durée de 5 ans, n'obtint qu'une voix.

7 août 1865 :

Mise en place du conseil.

Sur décision préfectorale, CAIS Pierre Honoré Michel est reconduit dans ses fonctions de maire et GEORGE Régulus conserve son poste d'adjoint.

Prestation de serment : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur ». (Art. 14 du sénatus-consulte du 23 décembre 1853).

22 mars 1866 :

Décès du conseiller BRUN.

24 juin 1867 :

Loi relative aux attributions des conseils municipaux. Ils assurent la gestion de leur patrimoine avec une autonomie importante. Le préfet intervient en cas de désaccord entre le conseil et le maire. Son approbation est nécessaire en cas de centimes extraordinaires ou en cas de dépassement d'un certain plafond.

11 décembre 1867 :

Décès de CAIS Pierre Honoré Michel à l'âge de 55 ans. Marié, il ne laisse aucune descendance.

Décembre 1867 :

ANDRE Honoré est nommé au conseil municipal.

1er janvier 1868 :

Par arrêté préfectoral GEORGE Régulus est nommé maire en remplacement de CAIS.

6 janvier 1868 :

TOURNIAIRE Joseph devient adjoint, à la place de GEORGE.

14 février 1868 :

Cinq conseillers remettent leur démission il s'agit de : PORRE, GUEYDON, BASSO, TROTOBAS, FABRE.

5 avril 1870 :

Après deux décès et cinq démissions, il ne reste plus que cinq conseillers en fonction.

Le préfet a convoqué les électeurs pour désigner les remplaçants.

Electeurs inscrits : 355 – Exprimés : 295. Forte participation.

Un seul tour suffira, sept candidats obtenant la majorité absolue :

ANDRE Honoré	Propriétaire	43 ans	204 voix
CREMIEU Louis	Aubergiste	60	203
DAUMAS Jacques	Propriétaire	58	199
BILLES Barthélemy	Fabricant de pipes		198
CHAPOT Marius	Propriétaire		197
BERNARD Marius	Revendeur	60	197
GIBERT Joseph	Bouchonnier	44	193

Il y avait 18 autres candidats. Le 8e, COULLET Pierre, n'obtient que 100 voix.

Un candidat améliore nettement son score, HENNEQUIN, qui obtient 99 voix alors qu'il n'en avait obtenu qu'une en 1865.

8 mai 1870 :

Plébiscite de NAPOLEON III : il propose différentes réformes tendant à abolir l'Empire autoritaire pour aller vers un Empire libéral.

Le oui l'emporte très largement à l'échelon national, par 7 350 142 voix, alors que le non n'enregistre que 1 538 825 voix, les abstentions s'élevant à 2 millions.

Napoléon, par ce plébiscite, consacre l'hérédité de sa fonction, mais le 2 septembre il abdique après la défaite de Sedan.

Par contre, à Saint-Raphaël, l'écart est moindre, loin de la proportion nationale : le oui obtient 171 voix contre 155 pour le non.

7 août 1870 :

Election quinquennale. Inscrits : 416 – Exprimés : 200.

Les douze conseillers sont élus au 1er tour :

GEORGE Régulus		44 ans	188 voix
DOZE Ferdinand	Propriétaire	51	183
SENEQUIER Antoine	Epicier	71	182
BERNARD César	Bouchonnier	35	181
ANDRE Honoré	Propriétaire	45	178
DAUMAS Jacques	Propriétaire	60	177
FABRE Jean	Propriétaire	58	176
BILLES Barthélemy	Pipier	40	175
CHAPOT Marius	Propriétaire	46	175
CREMIEU Louis	Propriétaire	72	175
BERNARD Marius	Epicier	62	172
TOURNIAIRE Joseph fils	Bouchonnier	40	16

Suivent onze candidats avec des scores très faibles qui s'établissent entre une et sept voix.

12 août 1870 :

GEORGE Régulus est nommé maire.

En 1870 la France perd la guerre contre l'Allemagne. Après le désastre de Sedan, le 2 septembre 1870, Napoléon III abdique.

4 septembre 1870 :

Proclamation de la Troisième République. Dés le début de cette nouvelle république, le droit du vote des femmes est discuté au parlement, mais ne sera pas voté car une majorité craignait que le vote des femmes ne soit influencé par le clergé et, de ce fait, favorable à la royauté.

7 septembre 1870 :

Conséquence de ces événements, les maires de l'Empire sont écartés, les conseils municipaux dissous. Par arrêté préfectoral le conseil municipal de Saint-Raphaël est relevé de ses fonctions et remplacé par une commission provisoire dont les membres désignés sont : LEMORT André, président assisté de : BASSO Léon, boulanger ; SEQUIER Joseph, maître d'hôtel ; ESPITALIER Jean ; GAY Augustin, menuisier ?

8 octobre 1870 :

Une nouvelle commission est nommée. Plus étoffée que la précédente, elle correspond à l'effectif d'un conseil municipal. LEMORT perd la présidence et GAY est éliminé.

Composition de la nouvelle équipe :

HENNEQUIN Charles devient président. Il avait pris la tête des contestataires raphaëlois contre le coup d'état de Napoléon III, leur marche s'étant arrêtée à Roquebrune-sur- Argens.

COULLET Alexandre obtient le poste d'adjoint.

Les autres membres sont : SEQUIER Joseph, BASSO Léon, FABRE Emilien, PORRE Pierre, COURDON Emile, GHIO François, GIRAUD D'AGAY Polyeucte ; GIRAUD fils, TROTOBAS Eugène, LEMORT André.

8 avril 1871 :

Loi accordant aux conseillers municipaux élus des communes de moins de 20 000 habitants d'élire leur maire.

14 avril 1871 :

Loi municipale prévoyant d'abord la dissolution des commissions administratives précédemment nommées par la délégation du gouvernement provisoire de défense nationale. Jusqu'aux nouvelles élections prévues, les fonctions de la municipalité doivent être tenues par des membres du dernier conseil élu. Les élections sont prévues, dans le plus bref délai, au scrutin de liste, par commune et, en principe au suffrage universel. L'âge électoral est fixé à vingt et un ans, l'éligibilité à vingt-cinq ans. C'est une loi simplement provisoire, qui durera jusqu'au 15 avril 1884…

Cette loi décide également que les maires seront élus par les conseils municipaux. Mais pour les chefs-lieux et les villes de plus de 20.000 habitants, le maire reste nommé par le préfet ou Premier ministre. Pendant 10 ans, le mode de désignation des maires évolue au gré des majorités : tendance monarchiste, le maire est nommé, tendance républicaine, le maire est élu.

C'est à cette époque que le titre de maire de Paris est supprimé. C'est un préfet de police qui assure la fonction. Cela durera jusqu'en 1977 avec l'élection de Jacques CHIRAC à cette responsabilité.

En somme, de l'an VII à 1831, sous le Second Empire et ensuite sous le gouvernement de « l'ordre moral » le choix du maire peut porter sur une personne non-membre du conseil municipal.

Par ce principe de la désignation, le maire est pris en tenaille, d'un côté les autorités de l'Etat le considèrent comme un fonctionnaire local, de l'autre la population ne le voit que comme représentant de l'Etat.

Être maire à ces époques n'est pas une fonction très recherchée. Les préfets font souvent état auprès du ministre de l'Intérieur du déficit de candidats et surtout du nombre important de refus émis après nomination. Ensuite, le nombre de personnes susceptibles d'exercer cette fonction est fort restreint en raison de nombreuses incompatibilités, plus particulièrement depuis la loi du 9 mai 1855 (sont exclus : les membres du corps préfectoral, les magistrats des cours et tribunaux, les ministres des cultes, les militaires et employés des armées, les ingénieurs des Ponts et des Mines, les agents et employés des administrations des finances et des forêts, les agents de police, les instituteurs, les agents communaux, etc. Des pétitions circulent visant à étendre cette activité aux avocats, médecins, notaires et aubergistes. Les gens ayant des capacités à exercer cette fonction est réduit aussi par le fait qu'il faut avoir un minimum d'instruction. Jusqu'au milieu du XIXe siècle ce n'est pas le cas de la majeure partie de la population. D'autre part, quelle que soit l'importance de la cité, la fonction est gratuite. Ce n'est qu'à partir de 1884 que des indemnités seront envisagées pour les maires des très grandes villes (Lyon, Marseille). Toutefois, le maire peut bénéficier de frais de représentation, sur décision du conseil municipal, mais comme ils sont pris sur le budget de la commune, ils sont par conséquent réduits.

Pour être maire il faut donc disposer de moyens financiers et disposer de temps. Ce sont donc les propriétaires aisés et les aristocrates qui sont les candidats désignés. Etre maire ne les attire pas ils ne tiennent pas à être des fonctionnaires. Pour eux ; il est plus honorable d'être député, d'autant que la fonction est rémunérée.

30 avril 1871 :

Elections municipales. Inscrits : 394 – Exprimés : 246.

35 candidats. Un seul tour suffit pour élire le collège de12 conseillers, qui sont :

HENNEQUIN Charles	propriétaire	né le 29-10-1818	238voix
DOZE Ferdinand	propriétaire	16-10-1819	244
GAY Augustin	menuisier	24-12-1844	229
COURDON Emile	négociant	11-12-1825	245
GIRAUD D'AGAY Polyeucte	propriétaire	18-03-1817	244
GIRAUD Frédéric	cultivateur	15-01-1835	235
PORRE Pierre	cultivateur	28-01-1803	234
TROTOBAS Eugène	propriétaire	13-07-1836	234
BASSO Léon	boulanger	16-04-1842	231
FABRE Emilien	bouchonnier	04-10-1804	230
SEQUIER Hilarion	maître d'hôtel	25-10-1828	226
GHIO François	patron pêcheur	20-02-1842	225

Les 24 candidats non élus viennent très loin derrière, leur score évoluant entre une et quatre voix ! Autre remarque, un seul des anciens élus fait partie de ce nouveau conseil. Les quelques autres qui se sont représentés ne font plus recette auprés de la population, tels que COULLET Pierre, SENEQUIER Antoine, PORRE Joseph, GEORGE Régulus (après 20 ans de présence), TOURNIAIRE Joseph, CREMIEU Louis. Sont-ce des bonapartistes qui sont sanctionnés ?

Pour autant, ce n'est pas un conseil d'union qui se met en place, car l'ambiance va très vite se dégrader. Apparemment, c'est HENNEQUIN, républicain dur mais avec des idées et une conception de la fonction qui est peut-être mal perçue par les autres conseillers, qui est à l'origine de cette situation.

7 mai 1871 :

Election et mise en place et élection interne du conseil municipal. Il n'y a plus l'obligation de prêter serment.

HENNEQUIN Charles est élu maire par 10 voix sur 12, contre 1 pour DOZE.

GAY Augustin est élu adjoint par 9 voix sur 12. GIRAUD et BASSO candidats eux aussi n'obtiennent qu'une voix chacun.

Après le coup d'état de Napoléon le 2 décembre 1851, HENNEQUIN prendra la tête d'un groupe d'insurgés. Ils n'iront guère plus loin que Roquebrune-sur-Argens. Toutefois le groupe sera jugé et condamné à des degrés divers, pour sa part HENNEQUIN fera l'objet d'un éloignement de 5 ans, il avait 33 ans.

(1851 de Saint-Raphaël à Roquebrune : une marche pour la République – médiathèque de Saint-Raphaël).

14 mai 1872 :

GIRAUD D'AGAY démissionne. Pour justifier sa défection il prétexte que ses obligations ne lui permettent pas d'assister aux conseils. En fait, il est le premier d'une longue série de conseillers municipaux qui vont quitter leur poste.

25 mai 1872 :

DOZE Ferdinand démissionne.

25 juin 1872 :

Le vide se fait autour d'HENNEQUIN, car ce jour-là six conseillers démissionnent :

GIRAUD Frédéric, PORRE Pierre, TROTOBAS Eugène, BASSO Léon, FABRE Emilien, GHIO François. A peine 50 jours ont suffi à HENNEQUIN pour qu'il se retrouve pratiquement seul !

29 juin 1872 :

Il ne reste plus que 4 conseillers en place. Par conséquent, le préfet convoque les électeurs pour le 14 juillet 1872, pour remplacer les défaillants.

Inscrits : 384 – Exprimés : 178- 10 postulants. Les résultats :

PORRE Pierre	170 voix
TROTOBAS Eugène	168
GIRAUD Frédéric	168
BASSO Léon	168
DEBUENS François	168
PASTOREL François	169
ALLONGUES Jacques	170
GRAS Henri	170
D'AGAY Polyeucte	1
DOZE Ferdinand	

28 juillet 1872 :

Les nouveaux élus issus de la consultation du 14 juillet intègrent le conseil municipal.

Quatre de ceux-ci sont issus du groupe des démissionnaires. Mais deux autres candidats qui avaient été élus confortablement lors de la précédente consultation font un fiasco sur le plan du score. Il s'agit de GIRAUD D'AGAY Polyeucte et de DOZE Ferdinand qui n'obtiennent qu'une voix chacun.

11 août 1872 :

Première délibération du conseil reconstitué, mais aussi premier affrontement.

La séance commence tout à fait normalement : le maire présente les questions à l'ordre du jour puis il est procédé à la nomination du secrétaire, le choix se portant sur Léon BASSO.

Après ce préliminaire, les choses se gâtent. Les nouveaux contestent la légitimité d'HENNEQUIN en tant que maire. Ils estiment que de part le résultat de l'élection partielle, le maire est à présent minoritaire au sein du conseil. Se référant à la loi électorale du 14 avril 1871, ils exigent qu'il soit procédé à la nomination d'un nouveau maire. HENNEQUIN s'y refuse.

Un autre conseiller se référant également à ce texte de loi, insiste sur le fait que le conseil ayant été renouvelé aux deux tiers, le maire élu par le précédent conseil n'est plus en droit d'assumer cette fonction et doit se soumettre à un nouveau vote. HENNEQUIN rejette la proposition.

Face à cette obstination, les nouveaux élus, par inscription au livre des délibérations, demandent au préfet de trancher et d'ordonner dans les plus brefs délais la nomination d'un nouveau maire. Ils terminent leurs doléances en précisant qu'ils ne participeront à aucune délibération avant l'accomplissement de cet acte important.

La réponse du préfet est portée en marge de la délibération. Il rappelle que le maire est élu encore pour trois ans et qu'il n'y a pas pour l'instant eu expiration de ce mandat et que le conseil, par son comportement, est sorti de ses attributions.

Est également porté en marge de cette délibération le texte suivant : « Vu la dépêche de Monsieur le Ministre de l'intérieur en date du 15 Août 1872, le conseil de préfecture considère nulle la délibération du 11 août 1872 ».

20 août 1872 :

Le Conseil se réunit à nouveau dans une ambiance toutefois houleuse. Le journal *L'Avenir du Var*, informé par Léon BASSO, a publié un article sur le différent existant à l'intérieur de la municipalité raphaëloise. Le maire conteste le mot « échec » qui a été utilisé à son encontre, sous-entendant qu'il aurait vainement tenté de constituer une liste pour l'élection du 14 juillet. Il précise que par contre, dans son manifeste, il avait déclaré publiquement : « Je ne serais ni favorable, ni hostile à aucune liste… ». D'autre part, il déclare que le terme « échec » le concernant et utilisé par BASSO dans cet article, tend à masquer le « chétif succès » obtenu par BASSO, que ce dernier déclare dans la presse être une « acclamation ».

HENNEQUIN n'en reste pas là, se référant à ce mot « acclamation », il dit à ses adversaires, et plus particulièrement à BASSO, qu'il s'en est fallu de 40 voix seulement pour que cette élection n'exigeât un nouveau tour de scrutin, le 1/3 de participation des inscrits nécessaire pour la validation du scrutin n'étant dépassé que par un faible nombre de voix. Il lance une dernière estocade : « …et j'éprouve le

besoin de vous répéter encore, que j'ai la certitude que dans les 170 voix attribuées à la liste du 14 Juillet, la majeure partie est loin de m'être hostile ».

C'est au tour de BASSO d'avancer les arguments du groupe d'opposition qu'il mène. Dans un premier temps il rétorque que le mot « échec » a été substitué à celui de « soufflet » et que c'est HENNEQUIN lui-même, lors de la délibération du 11 août qui avait demandé cette modification, estimant l'expression plus parlementaire.

Ensuite, il trouve exagéré la prétention de celui-ci lorsqu'il avance compter un grand nombre de partisans parmi les électeurs qui se sont exprimés le 14 juillet. Provocateur, il propose à HENNEQUIN, s'il est si convaincu de l'estime que la population lui porte, la solution suivante : « Donnons tous ensemble notre démission et soumettons-nous de nouveau au suffrage des électeurs, nous saurons ainsi si c'est vous qui représentez réellement le pays ou les conseillers élus le 14 juillet ». HENNEQUIN se dérobe en affirmant qu'il préfère s'occuper des intérêts de la commune déjà en souffrance que de livrer le pays à de nouvelles élections. Pour conclure, il fait donner lecture de l'arrêté préfectoral du 16 août, annulant la délibération du 11 courant.

BASSO, de son coté, campe sur les positions de son groupe, et dit s'en tenir aux conclusions du procès-verbal établi lors de la délibération du 11 août, et ce malgré l'arrêté du préfet pris à l'encontre de cette décision. Par conséquent, le groupe contestataire, se refuse de se consacrer aux travaux de la cession d'août.

29 août 1872 :

Réunion du conseil municipal ordonnée par le préfet.

HENNEQUIN tente de ramener l'opposition à un peu plus de raison. Il rappelle que la démonstration a été faite que la demande d'élection interne d'un nouveau maire était infondée puisque rejetée par arrêté préfectoral, appuyé par une décision du ministre de l'Intérieur. Il précise que le préfet accorde au conseil quatre jours pour conduire la discussion sur les travaux d'août 1872.

Non seulement il tente de raisonner ses opposants, mais il précise qu'en tant que groupe majoritaire, ils leur importent essentiellement d'accomplir le devoir pour lequel ils ont été élus par le peuple, et ce pour trois ans. Il dit également « …le maire ne peut rien entreprendre d'important dans l'administration de la commune, sans la décision du conseil municipal et à l'exécution de laquelle vous avez tous les moyens de le rappeler, s'il était tenté de s'en écarter, car vous avez grandement la majorité… ».

Les opposants maintiennent leur position. Léon BASSO fait au préfet la proposition suivante :

« Nous avons l'honneur de vous exposer que, vu l'obstination de Monsieur HENNEQUIN de vouloir rester maire de Saint-Raphaël, et son refus de se soumettre à l'élection interne du conseil municipal, que ce refus est une atteinte portée au suffrage universel, et qu'en cela même il ne saurait se prévaloir d'être le représentant du pays, Qu'en outre, par le résultat des élections du 14 juillet, les électeurs en choisissant de nouveau pour les représenter quatre des conseillers démissionnaires ont prouvé qu'ils étaient las de son action aussi autoritaire qu'absolue,

Attendu que les intérêts de la commune et de ses habitants souffrent depuis trop longtemps de cet état de choses,

Attendu qu'il faut à cette question une solution aussi prompte que possible, nous venons vous demander de relever Monsieur HENNEQUIN de ses fonctions de maire de Saint-Raphaël. Nous réitérons de nouveau que nous refusons formellement à le reconnaître comme tel, et de ne participer à aucune délibération tant qu'il ne sera pas élu par la majorité du conseil municipal.

Sont pour cette proposition : GIRAUD, PASTOUREL, DEBRUENS, TROTOBAS, ALLONGUE et BASSO ; contre : HENNEQUIN, GAY, PORRE, SEQUIER. COURBON déclarant s'abstenir ajoute qu'il vaudrait mieux s'occuper des affaires du pays.

Le bras de fer est engagé.

8 septembre 1872 :

Convocation des élus. Seuls sont présents : HENNEQUIN, COURBON, GAY et SEQUIER. Les autres, dûment convoqués, absents, n'ont donné aucune justification de leur défection.

6 octobre 1872 :

Nouvelle convocation et mêmes absents : TROTOBAS, ALLONGUE, PASTOUREL, TROTOBAS, DEBRUENS et BASSO.

17 octobre 1872 :

Pas de réaction à la convocation : aux absents rituels s'ajoutent GRAS et GIRAUD.

10 novembre1872 :

Situation identique à la précédente.

17 novembre 1872 :

Convocation exceptionnelle. A cette cession, les citoyens les plus imposés sont convoqués pour débattre et voter les centimes extraordinaires devant être affectés à l'instruction primaire. Sur vingt contribuables sollicités, seuls trois sont présents il s'agit de : TOURNIAIRE Joseph, HONORE François et COULLET Pierre.

Bien entendu les élus dissidents ne sont pas présents : ne sont présents qu'HENNEQUIN, COURBON, SEQUIER aîné. Devant si peu de mobilisation la réunion ne peut-être que reportée.

Cette défection importante des contribuables et des élus prouve que la présence du maire cause problème.

22 novembre 1872 :

Lettre du préfet au maire l'informant que les huit conseillers élus au mois de juillet ont donné leur démission et il précise qu'il ne pourra les accepter que lorsqu'elles lui seront adressées signées par les intéressés, ce qu'ils font.

La tension est forte dans la commune, et il semble que le préfet a des difficultés pour trouver un terrain d'entente pour procéder à une nouvelle élection et constituer un nouveau conseil municipal. La chose serait plus simple si HENNEQUIN acceptait de démissionner, mais le personnage est coriace, il ne cède pas. La situation est bloquée, de quel coté est le préfet ? Dans des cas précédents, le représentant de l'Etat suspendait le conseil municipal et mettait en place une commission afin que les intérêts de la commune soient préservés. Curieux comportement de ce préfet : est-il possible de faire un rapprochement avec le fait que le père d'HENNEQUIN avait été sous-préfet ? Ce lien familial lui a d'ailleurs sans doute valu, lors du procès des insurgés de 1851, que, bien que reconnu meneur du groupe raphaëlois, d'avoir une sanction faible par rapport aux autres membres de son équipe qui n'étaient que de simples exécutants.

5 janvier 1873 :

Le préfet a enfin pris, le 16 décembre, la décision de convoquer les électeurs le 5 janvier pour procéder au remplacement des démissionnaires. Aucun électeur ne se présente au bureau de vote.

Le même jour, un télégramme est adressé au maire lui précisant les règles à appliquer : « …Tant que le bureau légal ne sera pas composé vous ne devez pas recevoir de bulletins de vote. Il y aura lieu de dresser-procès-verbal de l'abstention des électeurs, quand elle vous sera démontrée, pour éviter toute réclamation. Je vous engage à ne verbaliser que vers 3 ou 4 heures du soir. Je vous rappelle que le bureau pour être complet doit être composé de cinq membres, et qu'il suffit ensuite que trois au moins d'entre eux restent présents pendant le cours des opérations. » Il semble qu'en plus de la défection des électeurs, les candidats pour participer au bureau étaient aussi rares à trouver, ce qui sera ainsi le cas lors de la consultation du 12 janvier.

12 janvier 1873 :

Nouvelle convocation des électeurs : un seul se déplace et HENNEQUIN porte à la connaissance du préfet l'échec de la consultation :

« Mairie de Saint-Raphaël.

Procès-verbal- Elections de huit conseillers membres du conseil municipal de Saint-Raphaël.

L'an 1873, le dimanche 12 janvier à six heures du matin dans la salle de la mairie de la commune de Saint-Raphaël, un second tour de scrutin, à l'effet d'élire huit conseillers municipaux, a été ouvert en exécution de l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 7 janvier courant qui convoque les électeurs.

Conformément à la loi du 5 mai 1855 et à celle du 16 avril 1871, toutes les dispositions régulières ayant d'ailleurs été prises, nous maire de la commune de Saint-Raphaël soussigné, assisté de notre adjoint, après avoir attendu jusqu'à 3 heures 30 de l'après-midi, un seul électeur s'étant présenté et ayant refusé de faire partie du bureau, nous avons conclu qu'il était suffisamment démontré que l'abstention générale des électeurs pour la seconde fois convoqués ne permettrait d'obtenir aucun résultat et avons jugé qu'il était convenable de fermer le scrutin, à la dite heure de trois heures et demi, et avons dressé le présent procès-verbal pour être transmis à Monsieur le Préfet du Var.

L'adjoint : Gay Le maire : Hennequin »

17 janvier 1873 :

GAY, adjoint démissionne à son tour. Il ne reste plus que deux conseillers auprès du maire.

26 janvier 1873 :

Encore une convocation des électeurs, mais ils sont toujours aussi absents. Ce qu'ils veulent, c'est la démission de HENNEQUIN, mais ce dernier ne semble pas réaliser qu'il est devenu indésirable.

26 février 1873 :

Nouvelle convocation, les électeurs comme à l'habitude ne bougent pas.

30 mars 1873 :

Depuis la dernière convocation les choses sont restées en l'état. HENNEQUIN a un moment de lucidité, il comprend que c'est lui le problème et se décide enfin à remettre sa démission. Toutefois, le préfet le maintient à son poste jusqu'à la prochaine consultation. Cela fait neuf mois que ce préfet laisse pourrir la situat

20 avril 1873 :

HENNEQUIN ayant donné sa démission, les électeurs répondent à la convocation pour procéder à l'élection d'une nouvelle équipe municipale

376 Inscrits – 190 Exprimés - 26 Candidats. Sont élus, avec nombre de voix obtenues :

GUEYDON 190, PUJADE 189, GARNIER 188, GIRAUD 188, TROTOBAS 188, GRAS 187, PORRE François 187, BASSO 186, PASTOUREL 185, COULLET 181, ALLONGUE Jacques 185, MIREUR 179.

28 avril 1873 :

Mise en place et composition de la nouvelle municipalité :
PUJADE Michel (bouchonnier, né en 1815) est nommé maire par 11 voix sur 12.
GARNIER Pierre n'obtient qu'une voix.
BASSO Léon (boulanger, né le 16-04-1842) est nommé adjoint par 11 voix sur 12,
MIREUR Charles n'obtenant qu'une voix.
Les autres membres du conseil sont:

GARNIER Pierre	forgeron	né le	06-01-1826
GIRAUD Frédéric	cultivateur		15-01-1835
TROTOBAS Eugène	commerçant		13-07-1837
GRAS Henri	distillateur		16-08-1824
PORRE François	charretier		11-1825
PASTOUREL François	maçon		20-02-1822
ALLONGUE Jacques	forgeron		20-09-1841
COULLET Alexandre	propriétaire		18-05-1842
MIREUR Charles	soldat au 108ème		18-05-1842
GUEYDON Jean joseph	cultivateur		29-03-1815

28 avril 1873 :

L'élection de MIREUR est annulée en raison de sa présence sous les drapeaux.

20 janvier 1874 :

Loi modifiant le mode d'élection des maires (Art° 1 et 2). Ils sont élus au suffrage universel avec les autres conseillers, mais c'est le vice Premier Ministre sur proposition du préfet qui désigne le maire et le ou adjoints.

Ainsi CLERIAN Simon Vincent est nommé maire et TOURNIAIRE Toussaint adjoint.

Ils ne sont pas issus d'une élection.

Les autres membres du conseil sont :

GUEYDON Jean Joseph aîné	cultivateur	né le	29-03-1815
GRAS Henri	distillateur		16-08-1824
GARNIER Pierre	forgeron		01-06-1826
GIRAUD Frédéric	cultivateur		15-01-1835
PORRE François	charretier		11-1835
ALLONGUE Jacques	forgeron		20-09-1841
PUJADE Michel	bouchonnier		06-01-1845
BASSO Léon	boulanger		16-04-1842
TROTOBAS Eugène	commerçant		13-07-1837
COULLET Alexandre	propriétaire		18-05-1842
GIRIEUD Paulin	architecte		04-07-1837

11 juillet 1874 :

La majorité électorale est fixée à 21 ans et le droit de vote est subordonné à deux ans de résidence dans la commune.

15 juillet 1874 :

Démission du maire CLAIRIAN Simon Vincent. Il restera en place jusqu'au 29 septembre, date de son remplacement. Il conservera son statut d'élu à compter de cette date. Durant cette phase transitoire les conseillers ne répondent pas aux convocations

29 septembre 1874 :

Sur arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 21 septembre 1874, et sur proposition du préfet : GEORGE Régulus non élu est nommé maire à la place de CLAIRIAN démissionnaire et TOURNIAIRE Joseph reste adjoint

Lors de la mise en place du maire et de son adjoint, seuls deux conseillers sont présents : CLERIAN et PUJADE Michel, les autres n'ayant pas daigné répondre à la convocation.

Loi du 4 Novembre 1874 prescrivant le renouvellement des conseils municipaux.

22 novembre 1874 :

Les électeurs sont à nouveau convoqués.

Inscrits 397. Exprimés 204. Résultats :

PORRE Jean-François	197 voix
PUJADE Michel	196
GUEYDON Jean-Joseph	196
GIRAUD Frédéric	196
GARNIER Pierre	196
BASSO Léon	196
ALLONGUE Jacques	196
GRAS Henri	195
TROTOBAS Eugène	195
COULLET Alexandre	193
STAGNARO André	193
SUCHE André	192

6 décembre 1874 :

Mise en place du nouveau conseil élu.

GEORGE Régulus est nommé maire.

Les autres membres du conseil sont :

PORRE Jean François	197 voix	GUEYDON Joseph	196 voix
PUJADE Michel	196	GARNIER Pierre Joseph	196
GIRAUD Frédéric	196	ALLONGUE Jacques	196
BASSO Léon	196	GRAS Henri	195
TROTOBAS Eugène	195	STAGNARO André	193
COULLET Alexandre	193	SUCHE André	192

8 mai 1876 :

Remplacement du maire sur décision préfectorale en date du 4 mai : PUJADE Michel remplace GEORGE Régulus, démissionnaire.

Le recensement compte 1.508 habitants.

15 mai 1876 :

PUJADE Michel refuse sa nomination de maire et donne sa démission de conseiller.
GUEYDON et SUCHE se joignent à lui.

16 et 17 mai 1876 :

Démissions de STAGNARO et BASSO.

22 mai 1876 :

Le préfet accuse réception de la démission de PUJADE et aussi de quatre autres conseillers.

4 juin 1876 :

Election partielle. Inscrits : 413 – Exprimés : 160.

12 juin 1876 :

Lettre du préfet à PUJADE, il l'informe qu'aucune réclamation n'a été déposée à l'issue de l'élection partielle. Il la considère comme régulière et les nouveaux élus peuvent prendre place au sein du conseil.

Il demande à PUJADE s'il confirme sa décision du 15 mai, en ces termes : « Je viens vous demander, aujourd'hui que les électeurs viennent de vous confirmer dans votre de mandat municipal, si vous persistez dans votre démission de maire ».

14 juin 1876 :

Mise en place de cinq nouveaux conseillers, après l'élection partielle du 4 Juin (160 votes exprimés) :

FOUQUES Gabriel	152 voix	CAUVIN Frédéric	151 voix
GIRIEUD Paulin	147	PUJADE Michel	141
BERNARD Jean	144		

1 juin 1876 :

Par arrêté préfectoral en date du 16 Juin, GIRIEUD Paulin est nommé maire, PUJADE Michel ayant refusé à nouveau d'assumer la fonction de maire, malgré l'insistance du préfet.

24 juin 1876 :

Lettre du maire GIRIEUD au préfet :

> « Monsieur le Préfet,
> Par arrêté à la date du 15 janvier 1874, Monsieur le ministre de l'Intérieur, nommait sur proposition de Monsieur le Préfet du Var Monsieur TOURNIAIRE Toussaint adjoint au maire de Saint-Raphaël (pris en dehors des membres du conseil municipal). Depuis cette époque, trois maires se sont succédé, Monsieur TOURNIAIRE étant toujours adjoint.

Par arrêté du 16 Juin 1876 j'ai été appelé aux fonctions de maire de la dite commune et je me trouve dans le même cas que mes prédécesseurs, j'ai un adjoint et je n'en ai pas. Monsieur TOURNIAIRE n'a plus paru au conseil depuis le 14 février 1875.

A cet effet veuillez monsieur le Préfet, me faire savoir si je dois toujours considérer Monsieur TOURNIAIRE comme adjoint (quoiqu'ayant été pris en dehors du conseil) ou s'il y a lieu d'en nommer un autre pris parmi les membres du conseil.

Le cas échéant, j'ai l'honneur de vous proposer monsieur PUJADE Maurice mon prédécesseur.

Je suis, Monsieur le Préfet, avec le plus profond respect votre dévoué servile.

Le Maire »

30 juin 1876 :

Réponse du préfet : « Monsieur le maire de Saint-Raphaël est prié d'adresser une proposition pour la nomination d'un adjoint en remplacement de Monsieur TOURNIAIRE qui ne fait pas partie du conseil municipal. »

27 juillet 1876 :

« Le président de la République,

Sur la proposition de Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'intérieur.

Vu l'Article 2 – Loi du 5 Novembre 1855.

DECRETE :

Article 1er : Est révoqué Monsieur TOURNIAIRE, adjoint à la mairie de Saint-Raphaël. »

12 août 1876 :

Une nouvelle loi électorale précise que les maires et adjoints ne sont plus nommés, mais élus par le conseil municipal.

Election interne selon la nouvelle loi : GIRIEUD Paulin accède au poste de maire par 11 voix sur 12. PUJADE Michel n'obtient qu'une voix. Ce dernier, est curieusement candidat à un poste qu'il a refusé par deux fois.

Il est toutefois élu 1er adjoint par 11 voix sur 12, contre GARNIER qui n'obtient qu'une voix.

6 janvier 1878

Résultat des élections municipales :

BERNARD Jean	cultivateur	190 voix	né le 07-09-1848
CAUVIN Frédéric	cordonnier	186	27-10-1832
FOUQUES Gabriel	bouchonnier	195	21-12-1841
GIRAUD Frédéric	cultivateur	184	15-01-1835
GIRIEUD Paulin	architecte	177	04-07-1837
GRIMBERT Jules Ferdinand	propriétaire	183	07-06-1815
GAY Augustin	menuisier	185	24-01-1844
HENNEQUIN Charles	propriétaire	161	31-09-1818
HATREL Charles	rentier	195	30-04-1835
LAGRANGE Louis Eugène	propriétaire	185	30-04-1835
RANCE Antoine	rentier	176	20-09-1821
PORRE François	entreprise de transport	195	01-11-1835
STAGNARO André	marin	186	24-11-1835
SUCHE André	menuisier	191	03-04-1840
SEQUIER Joseph	maître d'hôtel	182	23-10-1828
BRUNACHE Désiré	rentier	190	08-10-1825

21 janvier 1878 :

Mise en place du conseil municipal et élection interne du maire et de son adjoint.
Le nombre de conseillers est à présent de seize membres.
HATREL Charles est élu maire par 14 voix sur 16 contre GAY (1voix sur 16).
GAY Augustin est élu adjoint par 14 voix sur 16 contre SEQUIER (1 voix sur 16).

25 janvier 1878 :

La chambre des députés refuse d'adopter la Marseillaise comme hymne national.

29 avril 1878 :

Le maire Charles HATREL, confronté à une opposition forte démissionne.

19 mai 1878 :

Election partielle afin de pourvoir au remplacement de BRUNACHE décédé le 16 avril, et à celui de Charles HATREL démissionnaire.

Sur 401 électeurs inscrits, seuls 172 participent à la consultation, soit 42,89%.

MARTIN Félix obtient 170 voix, SAMAT Pierre 163 voix, HATREL Charles 5 voix (apparemment il perdu toute estime de la population) et D'ASTROS Martin 1 voix

2 juin 1878 :

Mise en place des nouveaux élus et élection interne d'un nouveau maire.

MARTIN Félix devient maire par 13 voix sur 14 et RANCE Antoine est élu adjoint par 13 voix sur 14 en remplacement de GAY Augustin.

4 juillet 1878 :

Démission du conseiller GIRAUD Frédéric.

16 juillet 1878 :

Démission du conseiller GIRIEUX Paul.

14 février 1879 :

Adoption de la Marseillaise comme hymne national par la chambre des députés, elle est chantée dans les écoles. L'hymne national sera confirmé dans les textes de la constitution de 1946 et celle de 1958

25 mai 1879 :

Démission de HENNEQUIN Charles.

19 septembre 1879 :

Démission de LAGRANGE Jules.

14 juillet 1880 :

Célébration officielle de la fête Nationale. Le drapeau tricolore est définitivement adopté.

23 janvier 1881 :

Recomposition du conseil municipal à la suite d'une élection partielle, pour remplacer les conseillers défaillants.

Les nouveaux élus sont : ROUBAUD François, SIMON César, THOME Joseph.

MARTIN Félix est confirmé au poste de maire par 14 voix sur 15 contre THOME qui n'obtient qu'une voix.

THOME Joseph devient l'adjoint par 14 voix sur 16 contre RANCE : une voix.

Sont membres du conseil municipal :

RANCE Antoine	GAY Augustin
GRIMBERT Ferdinand	FOUQUES Gabriel
COURBON Emile	SUCHE André
CAUVIN Frédéric	PORRE François
ROUBAUD François	SEQUIER Joseph
STAGNARO André	BERNARD Jean
CAUVIN Augustin	SIMON César

Au cours de cette année le recensement compte 2 267 habitants.

2 mars 1882 :

Nouvelle grande loi électorale. L'élection du maire par les conseillers municipaux élus au suffrage universel est confirmée. Il est bien entendu que le suffrage universel est uniquement masculin. Le

vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Le maire et les conseillers sont élus pour une durée de quatre ans renouvelable. Pour la compréhension des électeurs, il est convenu que la tête de liste aux élections municipales sera normalement la personne qui sera élue maire par les membres du conseil. Le maire ne dépend plus pour son renouvellement que des électeurs, il devient au fil du temps un défenseur zélé des intérêts locaux, le pouvoir perd l'autorité qu'il avait précédemment sur lui. Le maire doit exécuter les décisions du conseil municipal. La loi définit également le nombre de conseillers à élire en fonction du nombre d'habitants de la commune.

8 mars 1882 :

Démission de GRIMBERT Ferdinand

18 mars 1884 :

Démission de l'adjoint THOME Joseph. Devenu responsable de l'octroi, il ne veut pas cumuler deux fonctions.

Loi du 5 avril 1884

Définit l'organisation municipale.

4 mai 1884 :

Election générale. Inscrits : 561 – Votants : 440. 368 voix se portent sur le nom de MARTIN Félix.

18 mai 1884 :

Mise en place du nouveau conseil municipal et élection interne. MARTIN Félix est reconduit dans ses fonctions par 13 voix sur 13. SIMON Marcellin devient adjoint par 11 voix sur 13 contre COURBON et GAY (1 voix chacun)

Les membres du nouveau conseil et les voix obtenues lors de la consultation :

HARDON Joseph	propriétaire	425 voix
ANDRE Honoré	propriétaire	289
COURBON Emile	banquier	289
AUDRY Joseph	carrier	287
ORTOLAN André	officier sup. de marine	281
FOUQUES Gabriel	propriétaire	280
ROUBAUD François	entrepreneur	275
SILVY Marius	serrurier	267
STAGNARO André	patron pêcheur	265
SIMON César	capitaine de marine	264
GAY Augustin	maître menuisier	256
SEQUIER Joseph	maître d'hôtel	252
CAUVIN Augustin	propriétaire	242
PORRE François	entrepreneur	240

1er août 1884 :

Démission de GAY Augustin

18 janvier 1885 :

Démission de SIMON Marcellin 1er adjoint. Le conseil municipal par 12 voix contre une refuse sa démission.

25 janvier 1885 :

Démission d'ORTOLAN André. Sa demande est acceptée par le conseil municipal.

Année 1886 : La ville compte 3.227 habitants.

6 mai 1888 :

Election générale. Nombre d'électeurs inscrits : 632 – votants 471 – exprimés : 368.

20 mai 1888 :

Mise en place du conseil municipal. Le conseil municipal est à présent composé de 23 membres au lieu de 16. Il n'y a plus un, mais deux adjoints.

MARTIN Félix est élu maire par 19 voix sur 20 (350 voix obtenues au scrutin), GAY Augustin est élu 1er adjoint par 18 voix sur 20 (326 voix obtenues au scrutin) et RAVEL Joseph 2ème adjoint par 17 voix sur 20 (316 voix obtenues au scrutin).

ALLONGUE, candidat au poste de 1er adjoint, n'obtient qu'une voix tout comme FOUQUES, candidat au poste de 2ème adjoint.

Les autres membres du conseil sont :

AUDRY Joseph	carrier	341 voix obtenues au scrutin
SEQUIER Joseph	maître d'hôtel	321
FOUQUES Gabriel	propriétaire	337
SILVY Marius	serrurier	337
ARAGON Valérien	entrepreneur	337
PONS Jacques	tailleur de pierres	317
BLANC Francis	patron pêcheur	337
FLAYOSC François	entrepreneur	311
SIMON César	capitaine de marine	336
COURBON Emile	banquier	310
SALVY François	propriétaire	334
CAUVI Joseph	propriétaire	310
ROUBAUD François	entr. de transport	330
MORELLO Jacques	patron pêcheur	297
MONNERET Arsène	propriétaire	323
PELISSIER Valentin	boulanger	288
PORRE François	entr. de transport	322
PORRE Jean	propriétaire	343
ALLONGUE Marius		
GIRAUD d'AGAY Jean		

1er septembre 1888 :

PELISSIER Valentin, nommé secrétaire au sein du conseil municipal, démissionne estimant que cette fonction n'est pas compatible avec son mandat d'élu.

1er mai 1892 :

Election générale. A part la démission de PELISSIER, le conseil précédent est resté homogène.

Nombre d'inscrits : 642 – votants : 471 – exprimés 466 – nuls : 5

15 mai 1892 :

Mise en place du conseil. MARTIN Félix est élu maire par 22 voix sur 23, ORTOLAN André 1er adjoint par 20 voix sur 23 et PORRE François 2ème adjoint par 22 voix sur 23

Les autres membres du conseil sont :

MONNERET Arsène	Propriétaire	431 voix
STAGNARO Thomas	Epicier	373
PORRE Jean	Transporteur	427
GUIGONNET Eugène	Cultivateur	365
SALVY François	Propriétaire	422
COULOUBRIER Bernard	Serrurier	350
GIRAUD Joseph	Cultivateur	420
FLAYOSC François	Transporteur	345
AUDRY Joseph	Carrier	412
CUGGE Michel	Cultivateur	340
ARAGON Valérien	Entrepreneur	402
SEQUIER Joseph	Maître d'hôtel	377
BOURELLY François	Boucher	401
ALLONGUE Marius	Serrurier	330

GIRAUD Emile	Ferblantier	397
DEODINO François	Maçon	327
GHIO Charles	Pêcheur	395
FAILLE Louis	Propriétaire	286
GIRAUD Frédéric	Cultivateur	386
ROUBAUD François	Transporteur	385

1er septembre 1892 :

FAILLE Louis est destitué de sa fonction car il est l'époux de la fille du conseiller ALLONGUE. Ayant obtenu moins de voix que son beau-père lors de l'élection, c'est à lui d'être écarté.

14 décembre 1893 :

Décès de ROUBAUD François.

16 février 1894 :

Le premier adjoint donne lecture de l'adieu adressé à ROUBAUD. Au travers du texte, il apparaît que cet homme d'origine modeste avait réussi selon les termes de l'éloge à s'élever dans la société, mais il semble aussi que des revers de fortune l'aient conduit à mettre brutalement fin à ses jours

7 janvier 1895 :

Le préfet informe ORTOLAN, 1er adjoint, de la révocation du maire Félix MARTIN.

« Monsieur le Premier adjoint,

J'ai le regret de vous transmettre ampliation d'un décret en date du 5 de ce mois, que j'ai reçu aujourd'hui, portant révocation du maire de Saint-Raphaël.

Je vous prie de vouloir bien notifier le présent décret à l'intéressé.

Agréez, Monsieur le Premier adjoint, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

11 janvier 1895 :

Extrait d'une lettre du préfet au premier adjoint :

« Vu le décret en date du 5 janvier 1895 portant révocation du maire de Saint-Raphaël,

Vu les démissions définitives de M.M. FAILLE et GHIO conseillers municipaux,

Attendu le décès de Mr. ROUBAUD, conseiller municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de compléter le conseil municipal, en vue de la nomination du maire (…) les électeurs de la commune sont convoqués le 27 janvier 1895 à l'effet d'élire trois membres du conseil municipal… »

27 janvier 1895 :

Election partielle pour remplacer FAILLE, GHIO et MARTIN.

Electeurs inscrits : 705 – Exprimés : 364 – validés : 263 – nuls 20 – blancs 81.

On peut se demander si les 81 bulletins blancs visaient le candidat Jean JAURES, alors député du Var et apparemment « parachuté » à Saint Raphaël pour prendre, peut-être, la place de Félix MARTIN.

Résultats du scrutin :

BAIN Emile	bourrelier	167 voix
ANDRE Honoré	propriétaire	166
MERRELO Jacques	marin	161
JAURES Jean	député	89
PUJADE Abdon		69
FOUQUES Emile	représentant	69
GAY Augustin		4
Divers candidats totalisant		15

L'élection est annulée, aucun candidat n'ayant obtenu un quart des suffrages des électeurs inscrits. Est-ce que les prétendants n'avaient pas l'estime de la population, car les élus de la consultation suivante ne sont plus les mêmes que ceux parvenus en tête de la précédente ?

3 février 1895 :

Retour aux urnes. Inscrits : 705 – exprimés : 452 – validés : 433 – nuls : 19.

Le nombre de bulletins nuls est très sensiblement le même que celui du 27 janvier, par contre il n'y a pas de votes blancs et le nombre de voix exprimées est plus importante.

Résultats :

BERNARD François	commerçant	228 voix
BERNARD Jean	cultivateur	225
GHIO André	pêcheur	220

Non élus :

ANDRE Honoré	propriétaire	206
BAIN Emile	bourrelier	203
MERRELLO Jacques	marin	202

Dans les premiers jours de février, après cette élection partielle, 12 conseillers démissionnent par solidarité envers Félix MARTIN, qui a été inculpé pour détournement de fonds publics, inculpation dont il sortira blanchi. Il s'agit de :

MONNERET, SALVY, GIRAUD J. GIRAUD F., BOURELLY, GUIGONNET, COULOUBRIER, CUGGE, DEODINO, GHIO, BERNARD F, BERNARD J.

Le 9 février 1895 la délibération prévue est annulée en raison du nombre insuffisant des conseillers présents.

Le préfet convoque à nouveau les électeurs pour le 24 février 1895.

24 février 1895 :

Renouvellement partiel du conseil municipal, 1er tour.

Inscrits : 705 – votants : 519 – valides : 513 – nuls : 6.

Elus au premier tour à la majorité absolue :

BŒUF Barthélemy	propriétaire	263 voix
TROTOBAS Eugène	marchand de vin	262
BASSO Léon	boulanger	260
BERNARD Jean	cultivateur	260
GIRAUD Joseph	«	260
GIRAUD Frédéric	«	258
GUIGONNET Eugène	«	257
SENEQUIER Antoine	marchand de vin	257

1er mars 1895 :

Deuxième tour. Inscrits : 703 - Votants : 329 – Validés : 306.

Sont élus :

BERNARD François	Bouchonnier	300
GHIO André	Pécheur	298
AGENS Barthélemy	Marin	297
CUGGE Michel	Cultivateur	296
ORTOLAN André		

Avec un nombre de voix exprimées nettement inférieur à celui du premier tour, les élus du second tour bénéficient par contre d'un score en voix supérieur !

10 mars 1895 :

Mise en place du nouveau conseil municipal : BŒUF Barthélemy obtient 12 voix sur 23 et est élu maire. BASSO Léon, candidat lui aussi à cette fonction, obtient 11 voix sur 23. Il est élu premier adjoint par 14 voix sur 15. TROTOBAS Eugène, postulant lui aussi, n'obtient qu'une voix sur 15.

BERNARD François est élu deuxième adjoint par 13 voix sur 23, TROTOBAS Eugène n'obtenant que 4 voix et CUGGE Michel une seule.

De ces résultats, il apparaît que l'unité n'existe plus comme elle paraissait l'être durant la présence de Félix MARTIN. La zizanie est de retour ! En effet, à partir de la délibération du 25 juillet 1895, BŒUF n'est plus présent aux convocations, bien qu'il soit maire. C'est BASSO, 1er adjoint, qui préside les séances.

Les autres membres du conseil sont :

MARTIN Félix
AUBRY Joseph
GIRAUD Emile
PORRE François
SEQUIER Joseph
ORTOLAN André
BERNARD Jean
GIRAUD Frédéric
GUIGONNET Eugène
AGENS Barthélémy
PORRE Jean Thimothé
ARAGON Valérien
STAGNARO Thomas
FLAYOSC François
ALLONGUE Marius
TROTOBAS Eugène
GIRAUD Joseph
SENEQUIER Antoine
GHIO André
CUGGES Michel

25 mai 1895 :

Démission de GHIO Charles.

26 juillet 1895 :

La division au sein du conseil et de plus en plus forte : e jour-là, bien que convoqués la plupart des conseillers sont absents et la séance est annulée pour insuffisance de présents.

15 novembre 1895 :

Démission de BŒUF Barthélemy.

30 novembre 1895

Lettre du préfet au premier adjoint BASSO dont voici un extrait : « Monsieur BŒUF ayant donné sa double démission de maire et de conseiller municipal qui a été acceptée, j'ai l'honneur de vous informer qu'il vous appartient en votre qualité de premier adjoint d'assurer le service municipal. »

5 décembre 1895 :

Jean PORRE, conseiller, est décédé et à la fin de la délibération du conseil municipal, M. ORTOLAN demande la parole pour s'exprimer sur une question de sentiment qui lui est personnelle et intime :

« Messieurs,

Depuis la dernière réunion du conseil, il s'est produit une triste vacance dans nos rangs : Jean PORRE s'en est allé dans la mort après les circonstances de maladie douloureusement particulières. C'était un excellent homme, un bon républicain, un Raphaëlois dévoué à son pays natal, fidèle et aussi dévoué à ses amis. J'ai été son collègue dans les fonctions d'adjoint au maire et j'ai pu apprécier la grande bonté de son cœur dans les affaires publiques et sa sagesse aimable. Qu'il me soit permis de saluer sa mémoire au nom de vous tous et de demander que cette manifestation de grande estime et de grands regrets pour lui soit écrite au registre des délibérations de ce jour ».

8 décembre 1895 :

Réunion du conseil municipal. Conséquence de la démission de BŒUF, neuf conseillers sont absents, ce sont : MARTIN Félix, BERNARD François, ALLONGUE Marius, ARAGON Valérien, FLAYOSC François, SEQUIER Joseph, PORRE François, STAGNARO Thomas, PORRE Jean, décédé et BŒUF qui, lui, a démissionné. Deux groupes politiques s'affrontent : les partisans de BASSO d'une part et ceux de BŒUF. Ces derniers, en faisant obstruction aux réunions du conseil, mettent leur avenir de conseillers en péril.

9 février 1896 :

La séance est annulée pour insuffisance de présents et reportée au 13 février, mais ce jour-là, il y a encore plus de défections. S'ajoutent aux absents de la précédente réunion : ORTOLAN André, AUBRY Joseph, GIRAUD Emile, GIRAUD Joseph, soit 13 conseillers. BOEUF avait été élu par 13 voix, dont la sienne évidement, donc il semble que deux conseillers aient quitté le camp BASSO pour rejoindre celui de BŒUF. BASSO ne fait donc alors pas l'unanimité, et pourtant, élu quelques mois plus tard, il va conserver le poste de maire plusieurs années.

Le même phénomène se reproduit en mars et avril. Conséquence de ces absences répétées, les électeurs sont convoqués le 3 mai par arrêté préfectoral pour élire un nouveau conseil municipal, après dissolution du précédent sur décision du préfet.

3 mai 1896 :

Election pour le renouvellement complet du conseil municipal.

Inscrits : 747 - Votes exprimés : 612 – Nuls 4. Deux listes en présence.

Liste élue :

BASSO Léon	Boulanger	329 voix
ANDRE Barthélemy	Entr. de transport	328
TROTOBAS Eugène	Propriétaire	324
MERO Bernard	Ingénieur civil	324
MONERET Arsène	Rentier	323
SALVI François	Capitaine marine E.R.	323
MARTIN Jules	Contrôleur des douanes	321
TEISSEIRE Joseph	Propriétaire	321
GIRAUD Joseph	Propriétaire	320
BERNARD Jean	Propriétaire cultiv.	319
LAUGIER Alphonse	Retraité des douanes	319
PONS Jacques	Tailleur de pierres	319
STAGNARO Léon	Patron pêcheur	319
GUIGONNET Eugène	Propriétaire	318
FAILLE Louis	Propriétaire	316
GHIO André	Patron pêcheur	315
SENEQUIER Antoine	Propriétaire	314
BARAJA Alexandre	Horticulteur	313
SAVOURNIN Prosper	Fabricant poteries	313
AGENS Barthélemy	Patron pêcheur	312
PIETRAPIANO E.	Patron pêcheur	310
CHAPOT Adrien	Propriétaire	309
CUGGE Michel	Propriétaire cultiv.	307

Liste non élue :

ESCOLLE Léon	Propriétaire	283
LACAUSSADE Jules	Propriétaire	283
TALLEND Alfred	Négociant	283
REYMONENQ Justinien	Receveur buraliste	278
MATHIEU Léonard	Capitaine E.R.	279
REQUISTON Justin	Marchand de meubles	279

STABLE Marcelin	Propriétaire	279
CLAUDON Georges	Propriétaire	278
DREVET Joseph	Maître d'hôtel Agay	278
FAGE Jean	Retraité	273
PORRE Adrien	Propriétaire	281
GARNIER Fernand	Maréchal ferrant	277
ISSERT Louis	Propriétaire	277
LAUGIER Antoine	Charron	277
PEYREUX Pierre	Ebéniste	275
LUBIN Félicien	Peintre	274
MOCABELLI Joseph	Pharmacien	274
MEIFFRET Pierre	Maître maçon	274
STAGNARO Emmanuel	Patron pécheur	274
VINEL Joseph	Serrurier	272
ROURE Victor	Plombier	273
VALEE Jictonce	Jardinier	270
DAVID Justin	Charcutier	269

17 mai 1896 :

Mise en place du nouveau conseil municipal et élection interne. Lors de cette intronisation BERNARD et LAUGIER, sont absents excusés. La procédure habituelle est appliquée.

BASSO Léon est élu maire par 20 voix sur 21 et MARTIN Jules est 1er adjoint par 20 voix sur 21. MERO Bernard est élu 2ème adjoint par 20 voix sur 21

C'est une nouvelle équipe qui accède aux responsabilités, les ex-tenants de Félix MARTIN semblent avoir été éliminés, particulièrement ceux qui avaient pris pour coutume de ne pas répondre aux convocations. En fait, la dette de la ville est relativement conséquente et les électeurs ont voulu, semble-t-il, mettre en place des gens capables de pouvoir assainir la situation financière. Les membres de l'ancienne municipalité n'ont pas digéré leur défaite et ne se gênent pas pour tenter, par voix de presse, ou par ragots, de critiquer la nouvelle formation. C'est pour répondre à ces attaques que Léon BASSO s'exprime en ouverture de la délibération du 29 octobre 1896. Il donne ses impressions sur la gestion de la précédente équipe, ainsi que de l'état catastrophique des finances de la ville :

« Messieurs et chers collègues,

La situation financière dont nous avons hérité de nos prédécesseurs étant des plus critiques par le fait de l'insouciance des deniers des contribuables de Saint-Raphaël, ainsi que du gaspillage sans nom dont l'ancienne administration a fait preuve, il y avait lieu de croire que ceux qui s'en sont rendus coupables, s'appliqueraient à se faire oublier. Leur conduite inqualifiable nous démontre, au contraire, que loin de rester dans l'ombre, ils cherchent à nous créer des ennuis de tout genre dans le but de nous obliger de nous retirer des affaires afin de ressaisir le pouvoir pour terminer la belle besogne qu'ils ont si bien commencée.

Notre devoir, chers collègues, et de rester au poste qui nous a été confié par la majorité de nos concitoyens aux élections du 3 mai dernier, pas un de vous, je le pense, n'y faillira.

Dans un but d'une conciliation que les besoins du moment imposent au pays, j'étais tout disposé à jeter un voile sur le passé pour ne penser qu'à améliorer la situation financière plus que désastreuse qui est faite à notre pays, avec le concours de tous. Mais en présence de la persistante déloyauté de nos adversaires, il n'y a, à mon avis, qu'une réponse à faire aux mensonges et aux calomnies qu'ils lancent contre nous :

La vérification de la gestion de l'ancienne administration. »

Le conseil approuve et décide qu'il y a lieu dans l'intérêt de l'honneur de Saint-Raphaël d'établir la responsabilité de chacun.

A la fin de l'exercice de 1896, est-ce déjà le résultat d'une gestion drastique, toujours est-il qu'il ressort de l'arrêté des comptes un excédent de recettes de 22 504 Frs. BASSO est en place pour longtemps, ce qui lui permettra de rééquilibrer les comptes de la ville.

6 mai 1900 :

Elections générales. Deux listes en présence.

Liste remportant l'élection avec 195 voix :

HATREL Charles	TESSEIRE Joseph
ANDRE Barthélemy	MONNERET Arsène
TROTOBAS Eugène	BARAJA Alexandre
ARAGON Valérien	GHIO François
BERNARD César	AGENS Barthélemy
LAUGIER Alphonse	CAIS Charles
PONS Jacques	GIRAUD D'AGAY Melchior
FOURNIER Jules	PIERRE Camille
GIRAUD Joseph	SAVOURNIN Prosper

Liste perdante avec 159 voix :

BLANC Charles	BONIFACE Esprit
BOURRELY François	BŒUF Barthélemy
BONTEMS Victor	CARAMAGNOLE Casimir
CAUVIN Augustin	FLORENS Eugène
GHIO Pierre	GUIGONNET Alexandre
HARDON Joseph	ISSERT Louis
LUBIN Joseph	MAUREL Félix
MERILLO Jacques	NABBIA Pierre
PROLA Antoine	REQUISTON Justin
SAUTERON Bernard	SCATINA Etienne
STABLE Marcelin	VALEE Henri
VEZZEZO Jean Baptiste	

7 mai 1900 :

Au lendemain de cette élection, BŒUF Barthélemy (marchand de papier à lettre), demande l'annulation des élections du 6 mai. A défaut d'annulation complète, il exige l'exclusion de Léon BASSO, qui aurait utilisé des bulletins non conformes et donc, facilement reconnaissables. D'autre part, il prétend que Léon BASSO n'est pas français parce que né d'un père italien et qu'il n'a jamais été naturalisé ni fait son service militaire. Le préfet, après vérification, rejette le recours de BŒUF. L'attaque de BŒUF semble puérile, car si BASSO était en situation irrégulière, lorsqu'en 1895, lui, BŒUF, est élu maire, BASSO ne serait pas devenu son premier adjoint. D'autre part, en 1870, c'est le préfet qui le nomme membre de la commission provisoire, dirigée par LEMORT. Il sera ensuite, à partir d'octobre 1870 régulièrement élu. Justifiée ou non, BOEUF a la rancune tenace et, de surcroît, ne craint pas le ridicule…

20 mai 1900 :

Mise en place du conseil, élection du maire et de ses adjoints.

BASSO Léon est reconduit dans sa fonction de maire par 22 voix sur 23.

MARTIN Jules est également reconduit en tant que 1er adjoint par 22 voix sur 23.

THOMAS Joseph est élu 2ème adjoint par 22 voix sur 23 à la place de MERO.

12 élus ne sont pas issus du précédent conseil, mais la stabilité semble établie, pas de défection au sein du conseil jusqu'à la nouvelle élection.

1er mai 1904 :

Election générale. 1er tour. 701 votes exprimés.

Résultats et élus du 1er tour :

CLAUDON Edouard	Ancien industriel	681 voix
HATREL Charles	Propriétaire	673
VANAT Victor	Officier administration	671
BLANC Emmanuel	Horticulteur	667
ANDRE Barthélemy	Propriétaire	667
CABANIS Léopold	Propriétaire	666
GAZAGNAIRE Claude	Retraité	666
CAIS Charles	Cultivateur	663
PONS Jacques	Tailleur de pierres	660
LAUGIER Auguste	Carrier	655
GROSSO Jean	Carrier	655
LAGRANGE Jules	Propriétaire	654
LEYRET Henri	Publiciste	654
STAGNARO Etienne	Patron Pécheur	654
ARAGON Justin Edouard	Clerc de notaire	651
AGENS Barthélemy	Patron pécheur	651
CUGGIA André	Cultivateur	648
PASTOREL Victor	Patron pécheur	629
LAUGIER Alphonse	Retraité	391
BASSO Léon ancien	Commerçant	386
BARRAJA Alexandre	Horticulteur	368
TROTOBAS Eugène	Ex. commerçant	363

8 mai 1904 :

Deuxième tour : il manque un élu pour compléter le conseil :

PERREYMOND Gustave, entrepreneur de travaux publics, est élu par 294 voix.

15 mai 1904 :

Mise en place du nouveau conseil. Election du maire et de ses adjoints.

BASSO Léon est réélu par 20 voix sur 22.

CLAUDON Edouard devient 1er adjoint par 21 voix sur 22 et VANAT Victor 2ème adjoint par 21 voix sur 22.

Les autres membres du conseil sont

HATREL Victor	LEYRET Henri
BLANC Emmanuel	STAGNARO Etienne
ANDRE Barthélemy	AGENS Barthélemy
CABANIS Léopold	CUGGIA André
GAZAGNAIRE Claude	PASTOREL Victor
CAIS Charles	PONS Jacques
BARRAJA Alexandre	LAUGIER Auguste
TROTOBAS Eugène	GROSSO Jean
PERREYMOND Gustave	LAGRANGE Jules
LAUGIER Alphonse	

16 février 1908 :

A l'approche des élections municipales de 1908, le maire sortant Léon BASSO fait éditer une feuille de propagande vantant les résultats obtenus : assainissement des finances mises mal en point par la précédente équipe (Félix MARTIN), nombreuses réalisations : route dite de la Corniche, agrandissement des écoles, tout-à-l'égout, réparations des chemins, etc.

3 mai 1908 :

Election pour le renouvellement du conseil municipal.

Nombre de votants : 607 – Nuls : 27 – Validés : 580. Un seul tour.

Les élus sont :

HATREL Charles	Rentier	530 voix
ARAGON Edouard	Agt gal assurances	520
GAZAGNAIRE Claude	Retraité	504
CAIS Charles	Cultivateur	486
ANDRE Barthélemy	Propriétaire	483
LAGRANGE Jules	Propriétaire	468
AGENS Barthélemy	Patron pêcheur	467
MEIFFRET Jacques	Entr. maçonnerie	466
BLANC Emmanuel	Horticulteur	462
CABANIS Léopold	Rentier	460
GROSSO Jean	Carrier	460
SCHUSTER Léon	Rentier	458
TROTOBAS Eugène	Ancien commerçant	456
ISSERT Louis	Négociant	456
PROLA Fortuné	Maître carrier	456
GASIGLIA Emile	Négociant	443
CORVET CARAMAGNOL Ed.	Négociant	442
CAZE Jean	Cultivateur	439
BARRAJA Alex	Horticulteur	426
BASSO Léon	Rentier	416
PASTOREL Victor	Patron pêcheur	408
CLAUDON Edouard	Ingénieur	387
VANAT Victor	Officier E.R.	357

Ces élus au premier tour sont exactement 23, soit le nombre requis pour former le conseil municipal.

17 mai 1908 :

Mise en place du conseil municipal :

BASSO Léon	Maire	21 voix sur 22
VANAT Victor	1er adjoint	16 voix sur 22
ISSERT Louis	2ème adjoint	19 voix sur 22

Membres du conseil :

HATREL Charles	SCHUSTER Léon
ARAGON Edouard	TROTOBAS Eugène
GAZAGNAIRE Claude	PROLAT Fortuné
CAIS Charles	GARIGLIA Emile
ANDRE Barthélemy	CORVET Edmond Gabriel
LAGRANGE Jules	CAZE Jean
MEIFFRET Jacques	BARAJA Alexandre
BLANC Emmanuel	PASTOREL Victor
CABANIS Léopold	CLAUDON Edouard
GROSSO Jean	

31 janvier :

Démission de VANAT Victor.

5 mai 1912 :

Nouvelles élections. Votants : 705 – nuls : 4 – Exprimés : 701. Un seul tour.

SERGENT Victor	Ingénieur civil	587 voix
PROLA Fortuné	Entrepreneur carrier	548
LETELLIER Paul	Rentier	529
GAU Amédée	Pharmacien 1ère classe	512
CAZE Jean	Cultivateur	520
PLANCHE Jean Paul	Rentier	516
CAIS Charles	Cultivateur	509
ANDRE Barthélemy	Propriétaire	507
ALLONGUE Marius	Serrurier	504
MOËNE Louis Joseph	Propriétaire	504
BIGNON Louis	Docteur en médecine	497
CORVET CARAMAGNOL Ed.	Négociant	492
AGENS Barthélemy	Patron pécheur	484
GROSSO Jean	Carrier	473
BASSO Léon	Propriétaire	470
RAYNAUD Antoine	Retraité	447
BLANC Paul	Propriétaire	438
ROURE Joseph	Patron pécheur	438
HOMSY Noël	Rentier	435
BARTHELEMY Adrien	Peintre	427
PACQUEMANN François	Maître d'hôtel	427
ABRIAL Alphonse	Commerçant	412
PONTIER Marius	Menuisier	387

19 mai 1912 :

Mise en place du conseil et élection du maire et de ses adjoints.

BASSO Léon	Maire	avec 21 voix sur 22
ALLONGUE Marius	1er Adjoint	avec 22 voix sur 22
CORVET CARAMAGNOLE Gabriel	2ème Adjoint	avec 19 voix sur

29 juillet 1913 :

Loi qui assure le secret et la liberté de vote grâce à l'usage des enveloppes, de l'isoloir et du bulletin dans l'urne.

24 août 1913 :

Démission du 2e adjoint CORVET CARAMAGNOLE qui reste néanmoins membre du conseil municipal.

4 avril 1914 :

Délibération du conseil municipal. Motion déposée par CORVET CARAMAGNOL. Celui-ci dit que pour assurer le service de la voirie qui incombe au deuxième adjoint, il serait nécessaire de procéder sans retard à l'élection d'un nouveau titulaire en remplacement de celui qui est démissionnaire depuis le 24 août 1913 (en fait, c'est de sa propre démission dont il fait état).

Le conseil convient qu'il y a lieu de procéder à l'élection le plus tôt possible d'un deuxième adjoint.

Ce remplacement n'aura en fait lieu que le 5 juillet 1914 à la suite d'une élection partielle.

21 et 28 juin 1914 :

Election partielle pour remplacer deux conseillers : PONTIER Marius démissionnaire et PLANCHE Jean-Paul décédé.

Inscrits : 1 057 – Votants : 690 – Nuls : 1 – Validés : 689. tour du 21 Juin :

BERGER Georges.	Docteur en droit	458 voix – Elu
PREL Lucien	Avocat	317 « Non élu
SANTAMARIA Dominique	Architecte	313 « «
ROUGIER Frédéric	Tapissier	214 « «

2ème tour du 28 Juin ;

SANTAMARIA Dominique 387 voix – élu
PREL Lucien 271 « – non élu

Après cette élection, BASSO renonce à sa fonction de maire tout en restant membre du conseil municipal. Ce retrait est probablement dû à son âge (72 ans) et au nombre d'années passées au service de ses concitoyens, 49 ans environ de présence au conseil municipal.

5 juillet 1914 :

Election interne pour procéder à l'élection d'un maire et d'un 2ème adjoint.

BERGER Georges est élu maire par 20 voix sur 21
ANDRE Barthélemy est élu 2ème adjoint par 20 voix sur 21
ALLONGUE Marius reste 1er adjoint.

BERGER ne va pas occuper ce poste très longtemps car, en raison de la déclaration de la guerre par l'Allemagne le 3 août 1914, il est mobilisé en tant qu'officier de l'intendance. ALLONGUE Marius le remplace dans cette fonction.

Année 1916 :

Les élections qui devaient se faire cette année-là, sont ajournées jusqu'en 1919.

25 décembre 1917 :

ALLONGUE prétexte des problèmes de santé, mais aussi que la charge de maire pour lui est trop difficile. A-t-il subi des pressions ? Dans sa lettre de démission qu'il adresse au préfet, il lui soumet une proposition curieuse : il lui demande de faire placer BERGER, mobilisé, hors cadre afin qu'il puisse reprendre la fonction pour laquelle il avait été élu. Le préfet ne tient pas compte de cette suggestion et désigne LETELLIER pour assumer provisoirement la fonction de maire, solution qui est plus conforme à la règle administrative.

14 février 1919 :

BERGER Georges, démobilisé, adresse la lettre suivante au préfet :

« Monsieur le Préfet,

Venant d'être démobilisé, je reprends mes fonctions de maire de Saint-Raphaël à partir de demain 15 février, et cela en accord avec mon ami Monsieur LETELLIER et les autres membres du conseil municipal.

J'ai tenu, Monsieur le Préfet, à vous en avertir personnellement et vous dire que mon entier dévouement vous est acquis. Le gouvernement peut compter sur mon attachement à nos institutions, et mon respect des lois.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération. »

28 février 1919 :

Georges BERGER est confirmé dans ses fonctions

30 novembre 1919 :

Elections générales.

Votants – bulletins nuls 13 – Validés 658. Résultats :

BERGER Georges	551 voix	PELISSIER Valentin	512
MEIFFRET Jacques	429	FLAYOSC Louis	571
GARNIER Jacques	472	NEBBIA Laurent	570
ROUBERT Louis	471	CAIS Charles	552
DEVARS Henri	470	GAU Amédée	548
REYNAUD Antoine	452	ALLONGUE Marius	546
DURANTON Henri	442	BONNARD Albert	525
STAGNARO Louis	412	DESQUINABOS Louis	534
BLANC Paul	390	ABRIAL Alphonse	

PIERRUGUES Joseph	523	BASSO Léon	488
RAMBARDI Auguste	489	LEBRE Jude-Marie	490
CORVET CARAMAGNOL Gabriel.	517		

Décembre 1919 :

BERGER Georges est nommé maire par 19 voix sur 21, PELISSIER Valentin 1er adjoint par 19 voix sur 21 et MEIFFRET Jacques 2ème adjoint

Le mandat des élus de 1919 est porté dans la durée, jusqu'au mois de mai 1925. Il sera à nouveau de quatre ans de 1925 à 1929. Une loi du 10 avril 1929 porte définitivement le mandat municipal à six ans.

Les maires restent sous la tutelle préfectorale, les décisions ne peuvant entrer en vigueur qu'après l'aval du préfet (contrôle a priori).

Mars 1920 :

Décès du conseiller LEBRE Jude.

13 octobre 1920 :

Election partielle.

20 octobre 1920 :

Mise en place des nouveaux élus qui sont :

FLAYOSC François	CABASSE François
BREMOND Désiré	PEGUET Maurice

Au cours de la même séance est procédé à la désignation de deux adjoints :

PEGUET Maurice devient 1er adjoint par 19 voix sur 21 et PIERRUGUES Joseph 2ème adjoint par 18 voix sur 21. CABASSE François, candidat à ce poste, n'obtient qu'une voix sur 21.

13 mai 1921 :

Démissions de BERGER et PEGUET.

La raison de la démission de BERGER a pour objet une opposition importante du conseil face à son refus d'accorder la concession du casino à des repreneurs qui lui paraissaient peu fiables.

Le 1er adjoint PEGUET donne lecture au conseil de la lettre écrite par BERGER à l'adresse des conseillers :

« Messieurs les conseillers municipaux de Saint-Raphaël,

Mon collègue et ami le 1er adjoint PEGUET me remplacera.

J'ai adressé en effet ce matin par dépêche et par lettre à Monsieur le Préfet du Var ma démission irrévocable de maire et de conseiller municipal.

J'ai eu hier au conseil une minorité écrasante dont je m'honore, faisant passer avant tout et impartialement les intérêts généraux devant les intérêts particuliers.

G. BERGER. »

Ensuite, il donne lecture de la lettre de BERGER adressée au préfet :

« Monsieur le Préfet du Var,

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme de ce matin, vous remettant mon irrévocable démission de maire et de conseiller municipal de Saint-Raphaël.

Monsieur GAZZI, sous-préfet de TOULON, sous les auspices de qui se présentaient messieurs BAINSIMON et BONVALLET pour obtenir la concession du site du casino municipal, m'a dit qu'il connaissait ces messieurs, qu'il pensait qu'ils avaient de l'argent, mais a ajouté qu'il considérait qu'une garantie bancaire importante était indispensable à leur demander.

La majorité du conseil dont le siège était fait par Monsieur DUCRUET (porte-parole des postulants) n'a pas été de cet avis, de même il ne nous a pas suivi sur la question de l'emplacement. Dans ces conditions, je considère que mon rôle est terminé et mon premier adjoint qui partira après la cession de mai me remplacera pendant les séances de ce soir et de demain. »

A la suite de cette lecture, le 1er adjoint PEGUET dit au conseil que se solidarisant entièrement au maire, il a également adressé sa démission au préfet du Var. Voici le contenu de sa lettre :

« Monsieur le Préfet,

La démission de Monsieur le maire survenue à la suite d'une mise en minorité très importante devant le conseil ne me permet pas d'assurer plus longtemps les devoirs de ma charge. »

L'objet du désaccord portait donc sur les conditions financières exigées pour accorder la concession du casino ainsi que son emplacement. Apparemment séduits par les promesses verbales de DUCRUET, les membres du conseil votent favorablement pour accorder la concession à BAINSIMON et BONVALLET : sur les 16 conseillers présents, 13 donnent leur accord. Seuls sont contre BERGER, PEGUET et DEVARS.

3 juin 1921 :

Décès du 2ème adjoint MEIFFRET Jacques. PIERRUGUES Joseph est promu second adjoint à sa place.

11 août 1921 :

La démission de PEGUET prend réellement effet. Le 2 septembre, il en est de même pour celle de BERGER.

3 septembre 1921 :

Lettre du préfet au maire intérimaire :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que monsieur BERGER, maire de Saint-Raphaël, m'ayant confirmé sa démission, celle-ci est devenue définitive.

Si le conseil municipal est au complet, il vous appartient de convoquer l'assemblée communale à l'effet d'élire les successeurs de monsieur BERGER et PEGUET. »

En fait, le conseil démissionne dans son entier, en apprenant que les démissions de BERGER et PEGUET sont définitives. Il semble donc qu'en somme, hors l'opposition qui s'est manifestée sur le choix des repreneurs du casino municipal, la cohésion existait au sein du conseil.

30 octobre 1921 :

Election générale.

13 novembre 1921 :

Prise de fonction du nouveau conseil municipal. Election interne du maire et de ses deux adjoints.

ALLONGUE Marius	maire	21 voix sur 23
LAYS Paul	1er adjoint	21 voix sur 23
PIERRUGUES Joseph	2ème adjoint	21 voix sur 23

Les autres membres du conseil sont:

FLAYOSC François	CAIS Louis
GARNIER	ROURE Joseph
CORVET CARAMAGNOL Gabriel	STAGNARO Léon
ABRIAL Alphonse	SANDEGLIANO
BONNARD	GAU Amédée
CAIS Charles	MIEL
MEYNARD	BAIN
ISNARD	DOMARUGA
REYNAUD	BOILEAU
LAUGIER Auguste	PELISSIER Paul

5 février 1922 :

BASSO Léon est décédé fin 1921. Le maire Marius ALLONGUE adresse au nom du conseil municipal un dernier hommage au regretté citoyen Léon BASSO, ancien maire de Saint-Raphaël. Ayant été son collaborateur pendant quelques années, ALLONGUE dit tout l'amour que Léon BASSO avait pour son pays et le dévouement qu'il apportait dans la gestion des affaires municipales,

avec une parfaite clairvoyance et une honorabilité absolue. Le conseiller GARNIER, après l'éloge fait par le maire, propose de prendre en charge d'une part une partie des funérailles et aussi de donner le nom de BASSO à la rue de la Garonne. Le conseil municipal refuse de participer aux frais des obsèques. A l'inverse, le conseil décide à la quasi-unanimité (seul PELLISSIER vote contre) de donner le nom de Léon BASSO à la rue du Progrès.

21 mai et 13 juin 1922 :

Démissions de LAYS 1er adjoint et de GARNIER conseiller. Le conseil dans son unanimité tente de dissuader LAYS de renoncer à sa décision. Ce fut en vain, mais il reste membre du conseil.

17 mai 1924 :

Plusieurs démissions : LAYS, PIERRUGUES, CAIS Louis, CARAMAGNOLE et MEYNARD.

Le conflit a pour origine le soutien qu'ils ont apporté à l'un des candidats aux élections législatives. Selon le conseil ils devaient respecter le principe de neutralité. Il est reproché notamment à LAYS d'avoir été à l'initiative de ce mouvement et de s'être servi de son titre de 1er adjoint, « …alors qu'il se désintéresse depuis deux ans des affaires municipales… et aussi avec ses collègues d'avoir signé une affiche électorale qui ne pouvait être que préjudiciable aux intérêts de la ville ». En fait, ils ont soutenu un candidat qui n'avait pas la faveur de la majorité du conseil, le favori étant REYNAUD Octave qui a été élu sous l'étiquette socialiste

Pour leur défense MEYNARD explique :

« Nous ne pouvons encore comprendre pourquoi on nous a blâmé d'avoir défendu nos opinions en déposant nos signatures sur l'affiche de notre comité de soutien nous n'avons nullement, certes, voulu engager nos collègues du conseil. Nous pensons que chacun est libre de ses opinions politiques. Nous nous inclinons par discipline républicaine devant le résultat du suffrage universel, dont vous sortez vainqueurs. Sans rancune, nous rentrons dans le rang, mais fiers et la tête haute d'avoir succombé entourés d'une minorité des plus respectables.

Nous avons gardé, au mépris de basses injures, le courage de nos opinions. On nous a reproché de ne pas partager les opinions d'un enfant du pays. Nous avons toujours déclaré avant les élections et par affiches publiques que ce n'était pas à la personnalité de l'enfant du pays que nous étions opposés, mais bien uniquement au parti dans lequel il est engagé.

Je ne m'étendrai pas sur la pénible réflexion qu'on nous a fait au sujet des étrangers, qu'ils nous apportent leur labeur ou qu'ils nous apportent leurs ressources. A tous, tendons-leur respectueusement la main dans l'intérêt de Saint-Raphaël. Nous n'avons pas à implorer le pardon de nos actes, nous serons démissionnaires en fin de séance, nous ne voulons pas céder aux injures personnelles de quelques exaltés dont nous déplorons leur attitude exempte de courtoisie.

Monsieur le Maire, devant le résultat des élections et estimant ne plus avoir la confiance de nos collègues, nous avons l'honneur de vous remettre notre démission de conseillers.

Signé : LAYS, PIERRUGUES, MEYNARD, CAIS Louis ».

GAN adjoint prend la parole au nom du conseil municipal : « Le conseil, après avoir pris connaissance de cette affiche portant la signature de quatre conseillers municipaux (et diverses personnalités, étrangères il est vrai à notre pays), et après avoir pris également connaissance de la fière réponse de citoyen ALLONGUE, maire, félicité ce dernier pour la loyauté et le courage civique dont il a fait preuve en cette circonstance, décide de se désolidariser en s'opposant à l'œuvre sourde érigée contre lui par ses adversaires qui continuent à placer leurs intérêts personnels au-dessus des intérêts de notre ville. Je propose de voter cet ordre du jour par l'appel nominal des conseillers présents. »

Au travers du résultat de ce vote, il est facile de reconnaître une partie des exaltés cités par MEYNARD. En effet, votent pour : GAN, ROURE, CAIS Charles, SOMMARUGA, SANDIGLIANO.

Par contre la majorité des conseillers présents s'abstiennent de voter cet ordre du jour : ALLONGUE, LAYS, CORVET-CARAMAGNOL, FLAYOSC, LAUGIER, BONNARD, MIEL, ABRIAL, BAIN, ISNARD, PELLISSIER et BOILEAU.

Le conseil conclut dans les termes suivants ses reproches aux dissidents :

« … Le conseil après avoir enfin livré à la conscience populaire les manœuvres de ces derniers, lève la séance aux cris de « Vive Saint-Raphaël et Vive la République démocratique et sociale ».

Année 1925 :

La ville de Bobigny élit Marthe TESSON adjointe au maire le 18 mai, mais une loi de janvier 1926 enlève aux femmes toute responsabilité au sein des conseils municipaux.

3 et 10 mai 1925 :

Election municipale

16 mai 1925 :

Mise en place du conseil municipal et élection interne.

Les élus sont :

FLAYOSC François	SANTAMARIA Dominique
ALLONGUE Marius	BAIN Emile
CAIS Charles	MEIFFRET Charles
ISSERT Louis	GAN Amédée
SOMMARUGA Albert	ROURE Louis
GUEYDON César	LAUGIER Auguste
PONS Augustin	BUILLES Emile
AGENS Barthélemy	AUDRAN Paul
VERAN Paul	CHAILAN Fortuné
GUICHARD Théodore	MORENON Francis
FERRERO Auguste	GUINDICELLI Léopold
REYMOND Emile	

Election interne du maire et de ses adjoints : ALLONGUE Marius est élu maire, SANTAMARIA Dominique 1er adjoint et GAN Amédée second adjoint, tous trois par 21 voix sur 22.

Après cette partie de l'élection, le maire rappelle la loi du 27 juillet 1923 qui donne aux conseils municipaux la faculté de décider par une délibération, et sur la proposition du maire, de la création pour la durée du mandat d'un nombre de postes d'adjoints égal à celui indiqué par la loi du 15 avril 1884. Il expose que les besoins et les affaires nombreuses de Saint-Raphaël justifient la création de deux postes d'adjoints supplémentaires. Cette proposition est acceptée par le conseil municipal.

En conséquence : ISSERT Louis est élu 3ème adjoint par 21 voix sur 22 et FLAYOSC François 4ème adjoint par 21 voix sur 22 également.

20 juin 1925 :

Marius ALLONGUE préside la séance du conseil municipal. Ce sera sa dernière participation. La délibération du 12 septembre 1925 est assurée par SANTAMARIA.

11 octobre 1925 :

Dés le début de la séance, SANTAMARIA donne lecture au conseil d'une lettre qu'il vient de recevoir d'ALLONGUE, dans laquelle celui-ci annonce qu'en raison de son mauvais état de santé, il adresse au préfet sa démission de maire.

Cela ne semble pas étonner le conseil, car après la lecture faite par le premier adjoint, il déclare :

« Le Conseil,

Très ému de la décision prise par monsieur le maire, dont l'état de santé ne laisse plus aucun espoir pour son rétablissement.
Prend acte de cette décision
Décide de lui adresser toute sa reconnaissance et ses sympathies. »

26 octobre 1925 :

Election interne pour procéder au remplacement de Marius ALLONGUE.

SANTAMARIA Dominique est élu maire par 19 voix sur 20.

Nomination également d'un 4ème adjoint : l'élu est BUILLES Emile, 19 voix sur 20.

Lors de la délibération du 7 Novembre 1925, à la suite du décès de Marius ALLONGUE, le conseiller SOMMARUGA Albert propose de lever la séance en signe de deuil. Au cours de cette réunion le conseil décide à l'unanimité de donner son nom à la partie de la rue de Fréjus, comprise entre les rues de la République et Charabois d'une part et la route de Fréjus et de Valescure d'autre part.

10 avril 1929 :

Loi portant le mandat maire à 6 ans.

24 avril 1926 :

A l'ouverture de la séance, le maire demande au conseil de se recueillir une minute en mémoire de ROURE Louis, conseiller municipal, décédé le 20 courant.

5 mai 1929 :

Le mandat du maire et des membres du conseil est porté à 6 ans. Le maire, élu par le conseil municipal, devient le premier représentant de la commune, mais reste toutefois sous la tutelle du préfet.

5 mai 1929 :

Election générale. Inscrits : 2037.

Elus au 1er tour :

REYNAUD Auguste, député et avocat,
VERSTRAETE Maurice, ancien diplomate,
FLAYOSC François, entrepreneur BTP en retraite,
ALLONGUE Ernest, conducteur de TP,
SILVY Léopold, notaire honoraire.

12 mai 1929 :

2ème tour : I9nscrits : 2037 – Exprimés : 1545.

Sont élus :

AMIELH Georges, hôtelier	797 voix
ARRAON Louis	796
AUBY Emile, médecin	792
LAURENT Auguste, commerçant	790
BERNET Hyppolite	788
DEVARS André, ancien notaire	778
BREMOND Désiré, retraité	771
PARODI Marcel, médecin	770
PACQUEMAN Francis, hôtelier	769
IBOS Maximin, dessinateur	767
MOREL Hubert, hôtelier	765
CHAVENT Joachim, propriétaire	760
MICHAUD Fernand, libraire	759
AGLIETTI Emile, ent. Maçonnerie	759
MONTAGNE Frédéric, jardinier	726
BRUERE André, ingénieur Arts et métiers	752
COURDOUAN Paul, boucher	51
DESQUINADOS	750
GHIO Julien, patron pilote	750

18 mai 1929 :

Mise en place du nouveau conseil sous la présidence de SANTAMARIA, précédent maire.

VERSTRAETE Maurice est élu maire, SILVY Léopold 1er adjoint, BRUERE André 2ème adjoint, DEVARS André 3ème adjoint par 17 voix sur 18 et BREMOND Désiré 4ème adjoint, tous par 17 voix sur 18.

FLAYOSC conteste la mise en place du conseil, qu'il estime illégal. Pour se justifier, il avance que les 23 conseillers n'avaient pas encore été désignés définitivement. Cette absence était due au fait que GHIO et DESQUINADOS avaient obtenu le même nombre de voix et il y avait donc un élu de trop. Deux bulletins se sont révélés douteux. FLAYOSC demande qu'ils soient attribués à GHIO, membre de sa liste. Après vérification, un bulletin concernant DESQUINADOS porte une inscription et il est donc considéré comme nul. Le préfet nomme GHIO comme 23ème conseiller, et rejette par conséquent la réclamation de FLAYOSC, estimant que l'absence d'un conseiller ne pouvait influencer la nomination du maire lors de la séance du 18 mai. Le 29 Juin, GHIO intègre le conseil municipal.

22 juin 1929 :

Lors de cette séance du conseil municipal, le maire prononce un discours d'ouverture devant les conseillers de la nouvelle municipalité, terminant ainsi son discours :

« …Sur le passage de toutes caravanes il vient des chiens qui aboient, la caravane passe quand même.

Messieurs les membres du conseil municipal, nous sommes la caravane nouvelle, chargée du précieux fardeau de la destinée de Saint-Raphaël, du but où nous devons la conduire, de grands espaces nous séparent. Je vous donne ma parole au nom de la municipalité nouvelle que nous pourrons les franchir et j'espère bien qu'un jour, tous ici présents, la main dans la main, et rapprochés par nos discussions mêmes, nous connaissions la joie d'entrer dans la terre promise.

Pour ne pas retarder d'avantage notre départ pour ce rude, mais beau voyage, je vais maintenant, après ces paroles inaugurales qui m'ont paru nécessaires, passer à l'ordre du jour… »

Malgré cette noble invitation à la cohésion, il aura en face de lui une opposition forte menée par le membre du conseil SILVY.

VERSTRAETE va également subir une campagne de presse diffamatoire sur son passé, ce qui va le conduire à réagir et s'expliquer devant le conseil municipal le 28 février 1930, et plus particulièrement à apostropher ceux qui ont, au sein du conseil, voulu lui nuire.

Il fait d'abord état de ses activités professionnelles passées : consul suppléant à Chicago, consul à Moscou, secrétaire d'ambassade et attaché financier à Pétrograd, vice- président de la banque Russo-Asiatique en Russie.

C'est sur cette dernière activité qu'il a été l'objet de rumeurs. Il s'en explique. Au mois de décembre 1917, la banque Russo-Asiatique a été nationalisée par les bolchéviques. Il reste en Russie pour défendre les intérêts de cette banque et conséquence de son action, il sera incarcéré. Il s'évade en 1918 et s'établit à Saint-Raphaël.

A la suite de cette nationalisation quelques administrateurs, à Paris, décident d'y regrouper les établissements de la banque situés hors de Russie. Il ne fait pas partie de cette opération. Cependant, en 1925 il est sollicité pour participer au renforcement de cet organisme. Il accepte à la condition de n'être ni vice-président, ni administrateur délégué. Quelques personnes ne possédant que très peu d'actions tentent de prendre la direction de cette banque en créant un conseil d'administration parallèle. Cette action empêche la réorganisation prévue, mais de plus, elle conduit le conseil d'administration légal à demander la liquidation judiciaire.

En somme selon lui, les bruits qui ont couru dans une presse qui représente l'opposition ne le concernent pas et c'est par ces mêmes journaux qu'il a été informé de sa pseudo inculpation dans cette affaire. Il conclut son allocution par ces mots : « Elles vous permettront d'apprécier comme il convient les attaques dont je suis l'objet et qui, d'ailleurs, visent autant, sinon plus que ma personne, le parti qui a triomphé aux élections du mois de mai dernier et dont je suis le représentant. »

Après cette intervention, la séance du conseil municipal est ouverte. Le conseiller MICHAUD dépose une motion concernant diverses actions menées et aussi celles qui doivent être réalisées. Il est soutenu par REYNAUD qui prend la parole à propos de cette motion, mais il intervient sur l'allocution que

vient de faire le maire. Cette intervention ne plaît guère au public présent, qui se manifeste bruyamment et le vacarme allant croissant, le maire se voit dans l'obligation de faire évacuer la salle et de suspendre la séance ; les membres de la presse présents restent à leur place.

A la reprise de la séance REYNAUD termine son intervention en annonçant que les membres de la minorité, c'est-à-dire FLAYOSC, ALLONGUE, MICHAUD et lui-même sont démissionnaires. Ils quittent immédiatement le conseil.

En revanche, SILVY dit maintenir sa confiance au maire et à la sagesse de ses collègues, lesquels, à la demande de IBOS, votent un ordre du jour attestant de la confiance au maire. Cette motion est votée à l'unanimité des membres présents (17). Cette bonne disposition de SILVY et de ses partisans sera de courte durée.

En effet, quelques temps après, en mars 1930, SILVY et les derniers membres de l'opposition remettent à leur tour leur démissions, ce sont AGLIETTI et GHIO. Cette réaction est due à la décision prise par le maire qu'il annonce lors de la séance du 10 mars. Il déclare avoir porté plainte auprès du procureur de la République le 3 mars contre les sieurs RAFFIN Charles et RABBIA Justin à la suite du désordre qui s'est produit et des dégâts qui ont eu lieu au cours de la séance du 28 février écoulé.

L'un des conseillers, IBOS, à la suite des explications données par le maire, propose au conseil de se porter partie civile et de se solidariser dans cette plainte avec le premier magistrat. Proposition adoptée à l'unanimité.

Le journal *Le Var* du 3 Mars 1930 se fait l'écho des dissensions existantes sous le titre suivant :

« Cuisine électorale :

La question des eaux potables à Saint-Raphaël, Fréjus, Saint-Aygulf.

Nous mettrons dans notre prochain numéro nos lecteurs au courrant de la cuisine politique dont sont victimes les habitants de Saint-Raphaël, Fréjus, Saint-Aygulf, etc. pour ménager à Mr. Auguste REYNAUD les voix qui lui sont nécessaires pour sauver son écharpe de député bien usée, dans la circonscription qu'il représente si mal au Palais Bourbon.

L'insuffisance d'eau potable nuit considérablement à l'extension de Saint-Raphaël, Fréjus plage et de Saint-Aygulf, mais qu'importe ! Le quarteron des partisans de Mr REYNAUD met tout en œuvre pour jeter le discrédit sur Saint-Raphaël et sa ville sœur Fréjus où 13 conseillers municipaux dont les noms seront cloués au pilori, ont renié la parole donnée ».

En fait, ce journal conclura sa mise en garde le 30 mars 1930.

« Depuis dix ans Saint-Raphaël manque d'eau, surtout depuis les dix dernières années où de nombreux hôtels et villas nouvellement construits ont accru la consommation.

Le bassin alimenté par les eaux de la Siagnole est toujours à sec. Les quartiers éloignés n'ont pas d'eau.

En ville, elle ne monte pas aux étages. Certains partisans du député REYNAUD font capoter le projet à Fréjus. Pour que le projet aboutisse, il fallait l'accord des deux villes ».

Le journaliste continue : « Ont est allé dire aux conseillers de Fréjus : « Ne votez pas le projet d'eau, car si vous l'adoptez, c'est voter contre REYNAUD ».

Il conclut : « Autrement dit, crevez population, villes de saisons, soyez désertes et ruinées, mais que le député garde son siège ».

Peu de temps après, le préfet reçoit six nouvelles démissions de conseillers municipaux de Saint-Raphaël, il s'agit de : MICHAUD, FLAYOSC, ALLONGUE, REYNAUD, GHIO et AGLIETTI.

27 avril 1930 :

Election partielle

Electeurs inscrits : 2 034 – Exprimés : 1 495 – Validés : 1 474

Les candidats ne manquent pas, mais ce sont les démissionnaires qui réintègrent le conseil. Il s'agit de :

FLAYOSC François, entrepreneur BTP- E.R.	797 voix
REYNAUD Auguste, avocat	791
ALLONGUE Ernest, conducteur de T.P.- E.R.	783
MICHAUD Fernand, commerçant	775
AGGLIETTI Emile, entrepreneur de T.P.	764
GHIO Vincent, patron pécheur	753

Le retour de cette opposition ne va pas calmer le jeu, bien évidement.

Lors des réunions, l'ambiance est mouvementée, ce qu'expliquent *Les Tablettes de la Cote d'Azur* du 16 juillet 1930, concernant la dernière réunion du conseil. Les élus reviennent sur une précédente réunion dont la question principale était l'approvisionnement déficitaire en eau de la ville, et ce depuis plusieurs années

Affrontement entre VERSTRAETE le maire et MICHAUD, chef de l'opposition. Plusieurs projets existent mais l'unanimité est difficile à obtenir sur un projet.

Au cours de cette séance, il est fait état du projet du docteur CHABAL, qui propose la création dans l'Estérel d'un lac artificiel qui permettrait à 2 000 m3 d'eau de s'accumuler pour alimenter Agay, Anthéor et Le Trayas. Le projet est contesté par MICHAUD qui déclare : « Devant un projet fait d'imprévoyance, d'imprécisions techniques, mais par contre donnant la seule certitude de faire payer des millions à la Ville, sans aucune autre garantie de la Société CHABAL qui, pour être sérieuse, n'en serait pas moins prise de court devant une pénurie d'eau d'une ou deux années,

Qu'également, la même société serait ruinée et hors d'état de payer le désastre d'une rupture du mur du barrage,

Qu'enfin, dans son rapport de 1929, M. BRUERE a disqualifié ce procédé, sous le couvert des Ponts et Chaussées,

La minorité se voit dans l'obligation de voter contre ce projet, et demande la nomination d'une commission inter municipale, se composant de techniciens, afin de mettre au point un projet qui réponde au désir de la population ».

Repoussant les critiques de l'opposition, lui reprochant de ne pas faire assez pour résoudre ce problème, le maire a cette réponse : « S'il n'y a pas d'eau à Saint-Raphaël, c'est que des démarches ont été faites pour augmenter les lenteurs des formalités administratives ». Est-ce ALLONGUE et AGGLIETTI, professionnels des T.P., qui sont visés ? Plus avant dans ses justificatifs il déclare qu'un journal allemand, le *Berliner Tageblatt* du 8 mai 1930 a reproduit l'affiche dans laquelle l'opposition déclarait que Saint-Raphaël allait être empoisonnée par les eaux du Fournel, le journal allemand terminant son commentaire en demandant aux populations du Reich de ne pas aller en France et à Saint-Raphaël en particulier pour ne pas être empoisonnés !!! Les campagnes de ce genre, déclare VERSTRAETE, sont un sabotage de la station. MICHAUD proteste. Le périodique *Les Tablettes de la Côte d'Azur* poursuit : « Soudain Mr. GHIO, d'une voix de stentor, déclare qu'il connaît le pays et que le Fournel est une nappe d'eau salée, et non une source ». La tension augmente, le rédacteur de l'article poursuit : « Puis, élevant la voix, le conseiller GHIO frappe violemment sur la table, faisant sauter encriers et porte-plumes ». Pendant que le maire incite Mr GHIO à ne pas détériorer le mobilier municipal, l'altercation s'intensifie avec AGLIETTI et MOREL qui soutiennent GHIO. Le journaliste conclut tristement : « Ce serait comique si les contribuables ne faisaient les frais de ces bouffonneries ».

Autre question du jour, le port du Poussaï. Ce projet donne lieu à une discussion confuse où il est question d'un patron de « bourdeau » qui serait l'informateur d'une feuille de choux et « canard » diffamateur d'après MICHAUD.

Le baryton de l'opposition (GHIO) déclare que : « M. BREMOND a bien fait de ne pas venir car il aurait foutu sur la gueule à JOUSSE ».

Autre différend lors de cette réunion : l'office des habitations à bon marché. Le journaliste continue son exposé : « M. VERSTRAETE propose comme délégués à l'office MM. DEVERS, CHAVENT, LAURENT, AUBY et FLAYOSC. Le maire fait remarquer qu'il ne s'agit pas en l'occurrence de

politique et que la question des habitations à bon marché est tout à fait en dehors du conseil municipal. Le sympathique doyen FLAYOSC comprenant ces raisons serait disposé à accepter ; après hésitation, il cède cependant aux injonctions de son collègue MICHAUD qui lui répète plusieurs fois : « N'acceptez pas ».

AGLIETTI dépose à ce sujet la motion suivante :

« La minorité,

Considérant que la municipalité et la majorité du conseil n'ont pas hésité à constituer une Société d'exploitation d'un journal qui a pour projet, aux termes des statuts (art2), de faire des opérations mobilières et immobilières (Journal de publications légales, *Le Var* du 20 avril 1930).

Redoutant qu'à raison même de cette société dont les agissements sont connus, il ne se produise des abus dans les achats de terrains et les transactions pour parvenir aux acquisitions détournées de terrain alors qu'au moins pour l'agglomération de Saint-Raphaël, il suffisait d'utiliser les terrains appartenant à la commune, la minorité s'abstient de prendre part à un vote qui entraînera la responsabilité de ses auteurs dans l'avenir.

M. le maire fait remarquer que ces considérations n'ont rien à faire avec la question. AGLIETTI, lui, insiste pour leur inscription au procès municipal.

5 novembre 1930 :

Le 4ème adjoint BREMOND Désiré, démissionnaire, est remplacé par PACQUEMAN élu par 14 voix sur 18.

4 février 1931 :

Le préfet émet un arrêté qui fixe de nouvelles élections partielles au 22 février 1931 en raison de la démission des sept élus suivants ; AGLIETTI, GHIO, MICHAUD, FLAYOSC, ALLONGUE et REYNAUD et celle précédemment de BREMOND. Ce ne sera pas pour ce groupe la dernière démission.

22 février 1931 :

Election partielle. Inscrits : 2 022 – Votants : 1 194 – Validés : 1143.

Résultats :

SILVY Léopold	notaire honoraire	761 voix : élu
REGIS François	médecin	761
ALLONGUE Ernest	retraité	751
FLAYOSC François	propriétaire	750
AGLIETTI Emile	entrepreneur	740
GHIO Vincent	patron pécheur	738
MICHAUD Fernand	libraire	721

22 février 1931 :

Démission de BRUERE

17 avril 1931 :

Nouvelle vague de démissions. On prend les mêmes et l'on recommence, à l'exception du tout nouvel élu : REGIS, solidaire du groupe.

20 avril 1931 :

Lettre du préfet au maire :

« J'ai l'honneur de vous adressez un arrêté en date du 20 courant, par lequel je fixe au 10 mai les élections partielles en remplacement de Messieurs SILVY, REGIS, ALLONGUE, FLAYOSC, AGGLIETTI, GHIO, MICHAUD, élus ou réélus le 22 février 1931 et démissionnaires.

Les élections ne portent que sur sept sièges. Monsieur BRUERE ayant retiré verbalement sa démission (qu'il m'avait donné par écrit le 28 février), d'accord avec tous ses collègues du conseil municipal, mais qu'il devait me confirmer avant le 15 avril. Quant à la vôtre il reste bien entendu qu'elle n'est pas retirée… ».

Par la suite, il semble que le maire ait aussi retiré sa démission, si l'on se reporte à la délibération du 22 mai 1931.

10 mai 1931 :

Election partielle. Inscrits : 2 044 – Exprimés : 1945. Un seul tour suffira.

Sont élus : STAGNARO, MARTIN, ANDRE, JAILLARDON, DESCALZO, VAILLANT et GIRAUD D'AGAY.

La sérénité n'est toutefois pas revenue. Il y a des contestations contre cette élection dès le jour même.

La première contestation est formulée par BAIN Emile et CHARLOT Jean. Leur réclamation soumise à la préfecture a pour objet :

« 1°) Que le sieur GRAVERO Ambroise porté comme électeur sur la liste de 1931 sous le numéro 581, a déjà subit plusieurs condamnations, et de ce fait aurait du être rayé de la liste.

2°) Que de nombreux électeurs qui n'ont pas cessé d'habiter Saint-Raphaël ont été rayés sur la liste de cette année, sans qu'ils aient été touchés par un avis de radiation, aucun accusé de réception ne figurant à la mairie. »

La liste établie le 17 février 1931 mentionne l'inscription de 3 nouveaux électeurs et la radiation de 7 autres pour cause de décès, est-ce ces derniers qui n'ont pas été informés de leur retrait de la liste électorale ? D'autre part, l'argumentation n'est-elle pas faite pour mener le trouble, car en fait à l'élection précédente 2 022 électeurs étaient inscrits, alors qu'à celle-ci ils sont 2 044, soit 22 nouveaux électeurs en moins de trois mois. A remarquer également qu'à l'élection du 22 février 59% des électeurs se sont exprimés, alors que pour cette dernière consultation ils étaient 73%. Cette plus grande participation est-elle due à la volonté des électeurs d'éliminer les adeptes de la démission répétitive ?

12 mai 1931 :

Autre lettre de contestation émise par AGLIETTI Emile et MICHAUD Fernand. Dans cette lettre ils prétendent que cette élection a été entachée d'irrégularités nombreuses, certaines des anomalies signalées paraissant assez fantaisistes :

- Agents municipaux distribuant de l'argent et des boissons,
- Présence au dépouillement d'enveloppes fermées à la colle forte,
- Les isoloirs ont été déplacés les rendant ainsi inutilisables,
- Electeurs arrivant avec des enveloppes préparées,
- Substitutions d'électeurs,
- De nombreuses tractations avaient eu lieu dans les débits de boissons,
- Votes multiples,
- L'un des candidats, le docteur STAGNARO, engageait des paris et échangeait de l'argent pendant les heures de vote sur la place de la mairie et devant la maison commune,
- Des agents électoraux ont circulé en ville avec des listes d'électeurs à visiter, et des billets de banque en main.
- De façon ininterrompue sont arrivées des enveloppes fermées à la colle forte et cochées et elles contenaient toutes le bulletin de la liste patronnée par le maire.
- Les opérations de dépouillement se sont poursuivies sous la menace de provocateurs.
- Lors du contrôle il y eut, après proclamation, un écart de voix que l'opposition voulut vérifier.
- Elle constata un écart de 67 voix et sur 1 743 bulletins seulement 950 furent présentés.

18 mai 1931 :

Le préfet informe le maire de l'existence d'une nouvelle lettre de contestation formée par les sieurs BAIN, CHARLOT, REYNAUD, BARONI, AGLIETTI et MICHAUD qui demandent une explication sur l'écart de 67 voix constatées lors du dépouillement.

Le représentant de l'état demande de notifier cette protestation aux intéressés nouvellement élus : STAGNARO, MARTIN, ANDRE, JAILLARDON, DESCALZO, VAILLANT et D'AGAY.

22 mai 1931

Les sept nouveaux élus intègrent le conseil municipal.

Il est procédé également à la nomination d'un quatrième adjoint en remplacement de SILVY, démissionnaire et non réélu. JAILLARDON obtient le poste par 19 voix sur 21.

Lors de cette séance, après l'accueil des nouveaux élus, le maire prend la parole pour faire état du passé politique de la ville et des événements qui l'ont émaillé.

Il estime que la municipalité, malgré certains obstacles et difficultés, a fait beaucoup, mais que d'autres efforts seront nécessaires devant la tâche à accomplir.

Le corps électoral, en élisant le 10 mai dernier la liste municipale, a accordé au groupe majoritaire, sous le signe duquel il se présentait, une marque nouvelle et précieuse de sa confiance.

Il ajoute que le corps électoral a également donné raison au 1er adjoint BRUERE, qui avait été particulièrement visé au cours de la campagne électorale, et sort grandi de cette consultation populaire.

BRUERE à son tour prend la parole, et remercie le maire d'avoir retiré sa démission, que sa démarche a précédé celle du préfet.

VERSTRAETE le remercie des sentiments qu'il vient d'exprimer ainsi que tous ses collègues. Bien que flatteuse, l'insistance du préfet lui demandant de continuer son mandat ne l'aurait pas poussé à conserver cette fonction sans le désir unanime exprimé par ses collègues.

24 mai 1931 :

Le maire et les nouveaux élus, dont la nomination est contestée, s'adressent au préfet pour réfuter point par point les accusations de leurs adversaires.

Dans cette lettre, les explications suivantes sont données :

« (…) Il n'est pas exact notamment que les agents de l'administration aient été des agents électoraux (…) ni que les isoloirs furent placés dans des conditions telles qu'il était impossible d'en faire usage, le fait qu'ils ont été mis à gauche de la porte d'entrée au lieu d'être à droite n'ayant nullement empêché l'accès ni modifié le dispositif habituel et ayant seulement pour but de ne pas condamner une porte d'entrée susceptible d'être utilisée, au cas où la police aurait dû intervenir, pour éviter la répétition des scènes de violence qui marquèrent les élections précédentes du 22 février.

(…) Il a bien été trouvé 1 743 bulletins correspondant aux électeurs qui se sont exprimés. Le dépouillement par les scrutateurs a été fait dans le plus grand calme, et de manière la plus parfaite, ainsi que le constatent les feuilles de dépouillements qu'il a été fait contradictoirement par deux élus désignés par chaque parti.

(…) Il n'y a pas eu de votes multiples.

(…) Les opérations de dépouillement se sont poursuivies sans menaces d'agents provocateurs, exception faite en ce qui concerne certaines personnes partisanes de la liste d'opposition, qui provoquèrent ensuite, après la proclamation des résultats du scrutin, des désordres sur la place de la mairie.

(…) Il n'y a pas eu une erreur de 67 voix, un scrutin de liste ne devant pas être confondu avec un scrutin uninominal, comme l'ont fait les auteurs mêmes des protestations.

(…) Ils rappellent que c'est la préfecture elle-même qui a adressé à la mairie des enveloppes gommées. »

Les signataires sont Pierre d'AGAY, François DELCAZZO, Charles JAILLARDON, Auguste MARTIN, Charles STAGNARO, Denis VAILLANT.

25 juin 1931 :

Résultats du conseil de préfecture : Il rejette les demandes sur les faits de manœuvres, pressions, promesses, corruptions signalées, car elles ne reposent sur aucun fondement, sur aucun commencement de preuve.

18 mai 1933 :

VERSTRAETE remet à nouveau sa démission au préfet.

7 juin 1933 :

Lettre du préfet au 1er adjoint l'informant que le conseil n'est plus au complet en raison de la démission du maire. Les électeurs sont convoqués pour le 2 juillet 1933.

15 juin 1933 :

Délibération du conseil municipal. Le maire démissionnaire, VERSTRAETE, justifie les raisons de sa démission par une allocution :

« Messieurs,

Au moment où, par suite de ma démission des hautes fonctions de maire de Saint-Raphaël que vous m'avez fait l'honneur de me déférer il y a quatre ans, le 18 mai 1929, elles sont sur le point de prendre fin, je crois être en devoir de vous rappeler que je ne les avais acceptées que parce qu'il était convenu que nous écarterions de la gestion des affaires municipales toutes considérations confessionnelles ou politiques. C'est sur la plateforme des intérêts locaux que nous nous étions groupés en vue de travailler dans le cadre général et dans le respect de nos institutions républicaines et laïques, au développement et à la postérité de notre cher Saint-Raphaël, chacun de nous restant libre, bien entendu, d'user de ses droits de citoyen pour défendre, hors de la maison commune, ses idées, ses croyances, ses opinions.

Il y a surtout une sorte de politique que je réprouve, c'est celle qui s'attache aux personnes, et qui prend son départ dans des sympathies ou des antipathies pour aboutir à des faveurs ou à des représailles.

Dans l'accomplissement de mes fonctions, pendant quatre ans, je me suis efforcé de m'élever au-dessus de questions de parti et de personnes, et même des injures, et d'avoir uniquement en vue les intérêts généraux de Saint-Raphaël, ainsi que j'en avais pris l'engagement devant le corps électoral.

Mais à plusieurs reprises, et dans diverses occasions que je ne crois pas avoir besoin de rappeler ici, j'ai dû constater que je n'étais ni compris, ni suivi par la majorité du conseil municipal et que je n'étais pas en suffisante communauté d'idées, de vues et de principes avec la plupart de mes collègues.

C'est pourquoi, estimant contraire à ma dignité de conserver dans ces conditions des fonctions que je n'avais pas ambitionnées, j'ai adressé à Monsieur le Préfet, le 18 Mai dernier, ma démission (…) et je suis persuadé que pour me remplacer vous trouverez facilement parmi vous quelqu'un, qui mieux que moi, vous représentera. »

2 juillet 1933 :

Election partielle. Inscrits : 2 177 – Exprimés : 772 – Validés : 718. Participation très faible : 32%98

7 candidats pour une place :

LAUGIER Baptistin, ancien chef de gare est élu avec 566 voix.

REYNAUD Auguste, avocat, ex-député, paie ici ses démissions à répétitions : le 27 avril 1930, 797 voix s'étaient portées sur son nom, mais seulement deux à cette consultation !

8 juillet 1933 :

Election interne du nouveau maire : BRUERE André est élu par 19 voix sur 21.

Nomination également d'un quatrième adjoint : MARTIN Auguste est élu par 13 voix sur 15.

Le maire nouvellement élu fait une allocution :

« Messieurs,

Nous avons été élus en 1929 sur un programme essentiellement économique et vous avez toujours su écarter de vos débats toute question politique ou confessionnelle, et le pays nous a compris, puisqu'en mai1931, les électeurs ont élu au premier tour sept nouveaux collègues qui portent fièrement notre drapeau.

(…) En votre nom comme en mon nom personnel, je tiens à remercier Monsieur Maurice VERSTRAETE du dévouement dont il ne cessa de faire preuve dans ses fonctions de maire de Saint-Raphaël et à lui renouveler mes regrets les plus sincères de lui voir abandonner la présidence de notre assemblée… »

DEVARS adresse également des félicitations au maire démissionnaire.

VERSTRAETE, présent à cette séance, remercie BRUERE de l'éloge qu'il lui a fait. Il remercie également DEVARS pour les aimables paroles qu'il a eus à son égard et aussi pour sa collaboration et les conseils précieux qu'il lui a apportés.

5 et 12 mai 1935 :

Election générale : 7 candidats sont élus au premier tour, 16 au second

19 mai 1935 :

Mise en place du conseil municipal, élection du maire et de ses adjoints.

Les nouveaux membres du conseil sont :

PARODI Marcel	DESQUINABOS Henri
ALLONGUE Marius	CAIS Charles
DEVARS Henri	FELIX Eugène
LAURENT Auguste	GUICHARD Théodore
AMIEHL Georges	MEIFFRET Charles
LAUGIER Baptistère	MANIERE Pierre
BAIN Emile	VERSTRAETE Maurice
MOURIES Marcel	BARO Jean
FOURNIER Albert	ROURE Joseph
VERAN Gabriel	TRAVERSA Charles
ALLONGUE Ernest	GAZZERA Augustin
ARRAON Louis (absent excusé)	

Nomination du maire : FOURNIER Albert, élu par 15 voix sur 22 (7 bulletins blancs)

1er adjoint : FELIX Eugène, élu par 16 voix sur 22 (6 blancs)
2ème adjoint : VERAN Gabriel, élu par 16 voix sur 22 (6 blancs)
3ème adjoint : MANIERE Pierre, élu par 16 voix sur 22 (6 blancs)
4ème adjoint : MOURIES Marcel, élu par 16 voix sur 22 (6 blancs)

FOURNIER Albert, le nouveau maire fait une allocution dans laquelle il rappelle la lutte électorale engagée pour modifier les méthodes administratives en usage du fait de la précédente municipalité. Il souhaite que ces souvenirs s'effacent dans l'avenir et fait appel à la collaboration de tous les membres du conseil, pour mener à bien les tâches municipales et rendre à Saint- Raphaël sa prospérité d'autrefois.

A la suite de cette intervention DEVARS Henri demande la parole, et fait la déclaration suivante : « Mes collègues de la minorité me chargent d'être leur interprète pour prendre acte de la déclaration du maire.

Fidèles à nos amis, à ses principes et à ses traditions, elle défendra toujours la gestion du conseil municipal sortant, mais elle tient à déclarer qu'elle n'a qu'un désir, celui de travailler pour l'avenir et la prospérité de Saint-Raphaël, dans l'ordre et l'économie, fidèlement attachée aux institutions républicaines et au sentiment national. »

Le jour même, certaines personnes comme à l'habitude, trouvent des raisons ou des motifs justifiant une contestation de la légalité de l'élection.

La première émane des sieurs NANZI Emile (mécanicien) et SEVERIN Martin (livreur), leur réclamation concerne les résultats du deuxième tour. Ils prétextent :

« 1°) De manœuvres, de corruptions, de pressions, d'intimidations exercées par les candidats ou leurs partisans sur le corps électoral et ayant constitué en distributions d'argent, sorties d'enveloppes de la salle de vote, interruptions de circulation, accompagnements d'électeurs jusque dans l'isoloir,

substitutions d'enveloppes et de bulletins, visites à domicile d'électeurs emmenés dans la salle de vote sous contrainte et avec promesses et remises effectives de fonds en compensation de votes favorables, distribution gratuite de boissons aux électeurs pendant le scrutin.

2°) Un certain nombre d'électeurs ont voté sans passer dans l'isoloir, alors que le passage y est obligatoire, que le bureau ne devait pas recevoir le vote d'électeurs qui n'y étaient pas passés, d'où des votes irréguliers émis et par conséquent nuls. »

En conclusion ils demandent que le conseil de préfecture prononce l'annulation totale des opérations électorales du 12 mai ou l'invalidation des 16 conseillers proclamés élus. Suit la liste des noms des seize personnes concernées.

Une seconde réclamation datée également du 16 mai émane de GROS Marcel (entrepreneur) et PLANQUES Paul (représentant de commerce). Cette fois-ci, c'est le premier tour qui est mis en cause.

Selon leurs dires, lors du premier scrutin par suite d'une erreur de calcul de la majorité, sept conseillers municipaux ont été proclamés élus par le bureau, alors qu'en réalité neuf conseillers auraient été élus.

Deux bulletins ont été déclarés nuls, ayant été trouvés sans enveloppes. Or selon eux il y avait également deux enveloppes sans bulletins. Le nombre de bulletins étant égal à celui des enveloppes, ils devaient être considérés comme valables, parce que glissés des enveloppes.

Selon les observations du procès-verbal du 5 mai 1935, les bulletins non attribués concernent messieurs MARCHI Paul et MARTIN Auguste, qui doivent êtres déclarés élus.

Il résulte selon eux que dans ces conditions ne restait que 14 conseillers à élire au second tour et que l'élection de messieurs TRAVERSA Charles et GAZZERA Augustin doit être invalidée.

Le 17 mai, GROS et PLANQUE adressent une seconde lettre au préfet. A la suite de leur réclamation demandant que messieurs MARCHI et MARTIN soient considérés comme élus au 1er tour, ils tiennent à préciser que dans ces conditions DESQUINABOS élu au deuxième tour ne peut conserver ce poste, car il est le beau-frère de MARTIN Auguste.

Un mémoire en défense contre les réclamations faites par NANZI et MARTIN est adressé au préfet. Ce document n'est ni daté ni signé, il est toutefois certain qu'il émane des élus visés. Contenu de cette contestation :

« Déposée dans les délais, cette réclamation présente un caractère d'invraisemblable fantaisie. Aucun fait précis n'est signalé ni indiqué, il ne s'agit la que d'une affirmation de principe rappelant les manœuvres et moyens que les réclamants paraissent bien connaître.

Une demande semblable sans base réelle dans les faits et sans fondement juridique ne saurait retenir un seul instant l'attention du Conseil de Préfecture.

A toutes fins utiles, le défendeur avise le préfet qu'il entend user du droit de présenter des observations orales. »

27 juin 1935 :

Décision du conseil de préfecture :

MARCHI Paul et MARTIN Auguste sont reconnus comme élus au 1er tour. Les opérations du 2ème tour sont annulées.

7 août 1935 :

Les élus du second tour n'acceptent pas la décision du conseil de préfecture, aussi ces derniers forment un recours auprès du Conseil d'Etat pour contester l'annulation de leur élection.

Pour leur défense, ils avancent les arguments suivants : le conseil de préfecture a déclaré élus au 1er tour les sieurs MARCHI Paul et MARTIN Auguste, alors que ceux-ci, bien qu'il leur ait été tenu compte de deux bulletins trouvés sans enveloppe, n'avaient pas par la suite obtenu la majorité absolue du fait que le nombre de bulletins nuls devaient être ramenés de 29 à 27. D'autre part, à ces mêmes candidats il a été compté un bulletin trouvé taché dans l'enveloppe, et annexé par le bureau de vote

au procès-verbal. Enfin, ils contestent que le conseil de préfecture ait annulé dans leur ensemble, contrairement à tout droit, les opérations du 2ème tour de scrutin d'après lesquelles 16 conseillers municipaux avaient été proclamés élus, proclamation qui a été faite par l'ancien maire lui-même, président du bureau de vote et tête de liste adverse, qui jugeait ainsi que le résultat était normal et régulier.

En conséquence, les pétitionnaires demandent l'annulation de l'arrêté du conseil de préfecture.

5 février 1936 :

Décision du Conseil d'Etat :

Pour le premier tour, la majorité absolue par suite de la comptabilisation de deux bulletins est portée de 924 à 926 voix.

MARCHI et MARTIN ont obtenu 923 voix auxquelles il faut rajouter les deux voix résultant de deux bulletins à leur nom, mais cela ne leur permet pas d'atteindre le chiffre de la majorité absolue.

Pour le deuxième tour, considérant qu'il résulte de l'instruction qu'au cours des dites opérations électorales, des manœuvres imputables aux partisans de la liste proclamée élue, et de nature à porté atteinte à la sincérité du scrutin, se sont produits, que, dans ces conditions, c'est à bon droit que ces opérations ont été annulées.

Le Conseil d'Etat décide :

« ART 1 : L'arrêté du 27 juin 1935 est annulé en tant qu'il a déclaré élus au premier tour du scrutin les sieurs MARCHI et MARTIN.
ART 2 : le surplus des conclusions de la requête est rejeté.
ART 3 : Expédition de la présente décision au Ministre de l'intérieur. »

29 février 1936 :

Le préfet, par lettre, prescrit notamment la désignation par le conseil d'un élu chargé d'assurer la marche des services municipaux et notamment la présidence du bureau de vote et des opérations électorales devant avoir lieu courant mars, avec la plénitude des fonctions de maire.

Le 6 mars le conseil réuni désigne DEVARS pour assurer la fonction provisoire de maire.

15 mars 1936 :

Election de 16 conseillers, l'élection du 2ème tour du 12 mai 1935 ayant été annulée.
Au premier tour, aucun candidat n'obtient la majorité.

22 mars 1936 :

2ème tour. 35 candidats.

Inscrits : 2 315. Exprimés : 1 864. Validés : 1 828. Sont élus :

VERAN Gabriel	Cdt en retraite des douanes	982 voix
MEIFFRET Charles	Entrepreneur de peinture	977
MOURIES Marcel	Docteur en médecine	976
ROURE Joseph	Ancien 1er prud'homme	971
DESQUINABOS Henri	Entrepreneur de menuiserie	970
CAIS Charles	Cultivateur	969
BAIN Emile	Juge au tribunal de commerce	968
ALLONGUE Ernest	Retraité	968
FELIX Eugène	Propriétaire	967
GUICHARD Théodore	Hôtelier	964
FOURNIER Albert	Avocat	963
VERSTRAETE Maurice	Consul général de France	962
MANIERE Pierre	Ancien administrateur des écoles en Indochine	962
GAZZERA Augustin	Chef mécanicien	960
TRAVERSA Charles	Entrepreneur TP	957
BARO Jean	Electricien	957

Le deuxième tour est à la majorité relative et, curieusement, les seize élus ont obtenu la majorité absolue, alors qu'au premier tour personne n'avait pu l'obtenir.

Candidats non élus :

MARTIN Auguste	Chef de gare en retraite	863 voix
AYMES Maurice	Chef d'entreprise	862
MARTIN Siegfried Augustin	Capitaine de frégate en retraite	861
MIELH Antoine	Commerçant en retraite	859
FLAYOSC Jules	« «	859
MARCHI Paul	Ingénieur arts et métiers E.R.	858
BOMBARDI César	Patron pécheur	856
IBOS Maximin	Dessinateur P.L.M.	
BERNARD Joseph	Propriétaire agriculteur	
DE LAY Léon	Membre Sté auteurs compositeurs	
BERENGUIER Joseph	Avocat	
ANDRE Barthélemy	Propriétaire agriculteur	
ARENE Paul	Mécanicien	
PERROTE Roger	Expert comptable	
RAYMOND Laurent	Eleveur cultivateur	
BRUERE André	Ingénieur arts et métiers	
AUBY Emile	Docteur en médecine	
PIERRUGUES joseph	Propriétaire	
ROCHE Elie	Propriétaire	

27 mars 1936 :

Mise en place du nouveau conseil municipal.

Sept conseillers sont absents, il s'agit de : PARODI Marcel, DEVARS Henri, ALLONGUE Henri, LAURENT Auguste, LAUGIER Baptistère, AMIEHL Georges, ARRAON Louis.

FOURNIER Albert est élu maire, FELIX Eugène 1er adjoint, VERAN Gabriel 2ème adjoint, MANIERE 3ème adjoint et MOURIES Marcel 4ème adjoint, tous par 16 voix sur 16.

19 février 1938 :

Lettre du préfet au maire l'informant d'une élection partielle pour le 20 mars 1938, à la suite de la démission des neuf conseillers suivants :

ALLONGUE Henri – DEVARS Henri – LAURENT Auguste – VERSTRAETE Maurice - AMIEHL Georges – ARRAON Louis – PARODI Marcel – MOURIES Pascal – LAUGIER Baptistin. Parmi eux, les sept élus absents lors de la mise en place du conseil.

20 mars 1938 :

Ier tour de l'élection partielle. 33 candidats

Inscrits : 2 418 – Exprimés : 1 526 – Validés : 1 500

Résultats :

JULLIEN Eugène	Retraité des douanes	720 voix
MILANO Joseph	Commerçant	720
MORELLO Victor	Agent technique	719
SEBILLON Henri	Electricien	15
NOEL Gaston	Assureur	715
ALESSI Paul	Mécanicien	715
REYNAUD Joseph	Retraité	713
LEBRIS Maurice	Employé de commerce	709
PIERME Adrien	Entrepreneur	693
REGIS François	Médecin	644
BOERI Alfred	Retraité	616
COMTE Marius	Monteur PTT	607

Pas d'élu, aucun des candidats n'obtenant la majorité absolue. Lors de ce premier tour, deux anciens conseillers, MOURIES et BRUERE, ne semblent plus avoir l'estime des électeurs car l'un comme l'autre n'obtient qu'une voix.

27 mars 1938 :

2ème tour : Inscrits : 2 418 – Exprimés : 1 786 – Validés : 1 758.

23 candidats se sont maintenus.

Sont élus :

MILANO Joseph	936 voix
ALESSI Paul	934
JULLIEN Eugène	933
REYNAUD Joseph	931
MORELLO Victor	930
SEBILLON Henri	928
LEBRIS Maurice	923
NOEL Gaston	918
PIERME Adrien	892

Là encore la majorité absolue est obtenue au second tour alors qu'elle n'est nécessaire qu'au premier tour. Certes il y a plus de suffrages exprimés.

2 avril 1938 :

Remplacement du 4ème adjoint MOURIES démissionnaire.

23 conseillers présents – 9 bulletins blancs – valides 14
BAIN Emile devient 4ème adjoint par 14 voix sur 14.

9 juin 1938 :

Création d'une commission pour la défense passive, afin de travailler en liaison avec le comité départemental de la défense passive. Elle est composée de ALLONGUE Ernest, PIERME Adrien, SEBILLON Henri et TRAVERSA Charles.

16 mars 1940 :

A cette séance du conseil municipal, cinq conseillers sont absents. Pour cela ils ont un bon motif : ils sont tous mobilisés. Il s'agit de : FELIX – LEBRIS – MORELLO – ALESSI – BURO.

16 novembre 1940 :

Décret précisant que le maire et les conseillers municipaux seront désignés par le préfet.

23 novembre 1940 :

Dernière réunion de la municipalité FOURNIER

28 novembre 1940 :

Dissolution du conseil. La mairie est prévenue en ces termes :

« Nous Maréchal de France, Chef de l'Etat,

Vu l'article n° 3 du décret du 30 septembre 1940,

Vu l'article premier du décret du 30 septembre 1940,

Sur la proposition du Ministre, secrétaire d'Etat à l'Intérieur

Décrétons :

Article 1er : Le conseil municipal de la commune de Saint-Raphaël est suspendu jusqu'à la cessation des hostilités.

Article 2ème : Il est institué dans la commune de Saint-Raphaël une délégation spéciale, habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et qui est ainsi composée :

Président : Monsieur André BRUERE

Adjoints : Général LEGRAND, Monsieur LAFON, Monsieur JACOBIN, Monsieur LAUGIER.

7 janvier 1941 :

Le président par délégation spéciale BRUERE déclare qu'il y aurait lieu de donner le nom du chef de l'Etat à une artère importante de la ville.

En conséquence, il propose de donner le nom du Maréchal PETAIN au boulevard Roger SALANGRO, qui longe le bord de mer dans sa partie comprise entre la statue d'Alphonse KARR et la villa « l'Oustalet dou Capélan »

25 janvier 1941 :

Nouvelle nomination de rues. Sous la présidence de BRUERE, le général LEGRAND propose de remplacer les noms des artères suivantes :

Avenue Aristide BRIAND par Maréchal LYAUTEY

Avenue Jean JAURES par Jeanne d'ARC

Traverse Jean JAURES par Jeanne d'ARC

4 octobre 1941 :

Nomination d'un nouveau conseil municipal par le préfet :

« Nous Préfet du Var

Vu la loi du 16 Novembre 1940,

Attendu que la commune de Saint-Raphaël comptait d'après les résultats du dernier recensement 9 635 habitants.

Arrêtons :

Article 1er : Monsieur Daniel Louis LAFON est nommé maire de Saint-Raphaël.

Article 2ème : Monsieur le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie de Saint-Raphaël.

Fait à Draguignan le 2 octobre 1941

Le Préfet du Var

André LAHILLONNE. »

Sur la proposition faite par le maire, le préfet nomme les conseillers suivants :

ALLITI René	GIRAUD Fernand	ALLONGUE Justin
MULLER Georges	AYMES Maurice	PAULET Marius
CABASSE Edouard	PELLEGRIN François	CLEMENT Léon
PEYRON Gaston	DELAVILLE René	PIERRUGUES Joseph
DESVIGNES Jean	REQUISTON Elie	ROUSTAN Pierre
ROUVIER Joseph	SIMON Marcel	STAGNARO Edouard
VALLAURI Jules		

Sont nommés adjoints :

1er adjoint : MULLER Georges
2ème adjoint : ROUSTAN Pierre
3ème adjoint : PEYRON Gaston

Dans son courrier, le préfet après avoir félicité le maire et ses collaborateurs d'avoir bien voulu accepter une tâche dont il ne cherche pas à dissimuler le poids, leur indique l'esprit dans lequel ils doivent mener à bien celle-ci : union complète de tous suivants les directives tracées par le gouvernement du Maréchal, chacun dans la population devant supporter sa part de sacrifices nécessaires, ceux qui voudraient chercher à s'y soustraire ne devant compter que sur sa sévérité.

Il conclut en exprimant sa confiance dans la nouvelle municipalité qu'il sait être à la disposition de la France, du Maréchal Pétain et de l'Amiral Darlan.

14 février 1942 :

Parmi les sujets de la délibération, il est question de l'attribution d'un nom à une artère de la ville.

Le maire expose le désir qu'il a de voir attribuer à une rue de la ville, en l'occurrence la rue de la République, le nom de Clément CAMATTE. En quelques mots, le maire retrace la vie d'apostolat de cet instituteur qui, pendant 30 ans, a enseigné aux enfants de Saint-Raphaël non seulement ce qui était prévu au programme de l'académie, mais encore et surtout, l'amour du beau et du bien. Il conclut :

« La vie de Clément CAMATTE est un bel exemple à donner aux jeunes maîtres pour l'application des principes « Famille et Patrie » de Monsieur le Maréchal, pour l'éducation de la jeunesse ».

21 avril 1944 :

Le gouvernement provisoire de la République française, présidé par le Général de Gaulle accorde le droit de vote aux femmes. Ce droit sera confirmé par l'ordonnance du 5 octobre. Ce droit s'exprimera le 29 avril 1945 pour les élections municipales et pour l'élection de l'assemblée constituante en octobre 1945. Ce droit sera confirmé dans la constitution de la Quatrième République du 24 octobre 1947 :

Titre premier, article 49 : « Sont électeurs tous les nationaux et ressortissant français majeurs des deux sexes et jouissant de leurs droits civils et politiques. La majorité est fixée à vingt ans.

Article 50 : « Sont éligibles les électeurs et les électrices âgés de vingt trois ans au moins. »

Les femmes peuvent enfin voter, mais aussi êtres candidates. Il aura fallu du temps pour que ce droit soit accordé. Déjà, en 1919 la Chambre adopte à une énorme majorité le projet donnant le droit de vote aux femmes, mais en 1922 le Sénat rejette ce projet par seulement 22 voix de majorité.

En 1925, la Chambre revient à la charge, se bornant pour ne pas heurter le Sénat, de ne donner ce droit que pour les élections municipales et aussi d'admettre les femmes à ces conseils.

En février 1927, le groupe parlementaire proposant réforme du suffrage universel se déclare partisan du vote des femmes. Mais rien n'y fait car, le 21 mars 1929 Le Sénat écarte à nouveau ce projet.

Ainsi, la France a été en retard sur de nombreux pays. Le premier à accorder ce droit de vote est la Suède en 1886, et plus surprenant, la Turquie en 1934.

Ordonnances du 26 juillet 1944 et du 21 février 1946 qui allouent des indemnités de fonction aux maires et adjoints, prises sur les budgets communaux.

31 août 1944 :

Le débarquement allié a eu lieu sur la cote méditerranéenne à partir du 15 août et après celui du 6 juin 1944 en Normandie. La municipalité nommée le 10 octobre 1941 est dissoute.

Une délégation municipale est mise en place, avec pour président René COEYLAS. Les adjoints sont nommés le 2 septembre. Cette délégation est confirmée de plein droit par arrêté préfectoral du 25 septembre 1944.

Les adjoints de la délégation sont :

BARRIER Adolphe	GAYMARD Gabriel	MINGEANT Etienne
BARO Jean	GIRAUD Emile	MORENON Alfred
BLANC Manuel	GOLMAN Jules	OSEE Gabriel
CHABAL Léon	JOUVET Edouard	PASTORELLI Louis
CHARLOT Jean	SABLE Paul	PENNA Jean
CHUCY François	MICHEL André	RAYNAUT Octave
DUMAS Jean	MILLO François	SANTAMARIA Jean

Précision apportée par le préfet à René COEYLAS : « Vos pouvoirs sont limités aux actes de pure administration conservatoire. En aucun cas, il ne vous est permis d'engager les finances communales au-delà des crédits ouverts pour l'exercice courant. »

2 septembre 1944 :

Nomination des adjoints. Cinq élus absents, excusés.
1er adjoint : CHARLOT Jean 16 voix sur 17
2ème adjoint : CHABAL, docteur 16 voix sur 17
3ème adjoint ; MILLO François 16 voix sur 17
4ème adjoint : MORENON Alfred 16 voix sur 17
5ème adjoint : BARRIER Adolphe 16 voix sur 17

L'équipe municipale tout juste nommée prend une première décision, celle de remplacer le nom du boulevard Maréchal PETAIN par celui du Général De GAULLE. Ce souhait est confirmé par l'accord préfectoral du 6 octobre 1944.

22 septembre 1944 :

Le conseil municipal prend la décision de faire de la plage du débarquement un site historique et d'en assurer la protection contre toutes constructions.
Lors de ce même conseil décision est prise de redonner leur nom d'origine a deux rues ainsi :
L'avenue Jeanne d'Arc redevient Jean JAURES et la rue CALMATTE redevient rue de la République.

3 avril 1945 :

Arrêté préfectoral convoquant les électeurs pour le 29 avril et éventuellement pour le 13 mai 1945.

29 avril 1945 :

Premier tour. L'élection est répartie sur deux bureaux : la mairie et l'école des garçons.

Inscrits : 5 429 – Exprimés : 3 438 – Valides : 3 328.

47 candidats sont en lice. Sont élus au premier tour :

CHABAL Léon, médecin	1 925
FABRE Léon, électricien	1 977
ISNARD Justin, serrurier	1 972
FOURNIER Albert, avocat	1 907
PELETTI Ange, marbrier	1 901
PENNA, peintre	1 900
ELIE Eugène, boucher	1 892
VISSE Marcel, agent technique	1 883
BOREL Jules, pharmacien	1 879
MONTMASSON Marcel, agent PTT	1 863
ALAVENA Jean, jardinier	1 826
MINJEANT Etienne, plombier	1 818
GIACOMINI Emilie, institutrice E.R.	1 807
GIRAUD D'AGAY Gabrielle, propriétaire	1 803
REYNAUD Octave, agent SNCF	1 802
FELIX Eugène, propriétaire	1 784
GOUNEL Edouard, mécanicien	1 765
PILONE Auguste, carrier	1 734
BONNAMY Paulette, propriétaire	1 721
MOREMON Alfred, employé	1 708
LE GODEC Paule Vve, ménagère	1 683

Un deuxième tour est nécessaire pour élire les deux conseillers manquants.

13 mai 1945 :

Deuxième tour.
Inscrits : 5 429 – Exprimés : 1 487 – Validés : 1 418 – Faible participation : 27%40
Sont élus :

GANDOLPHE Maxime, peintre	1 109 voix
BARRAJA, jardinier	302

18 mai 1945 :

Prise de fonctions de la nouvelle municipalité.
FOURNIER Albert est élu par 21 voix sur 22.
1er adjoint : CHABAL Léon élu par 22 voix sur 22.
2ème adjoint : FELIX Eugène élu par 22 voix sur 22.
3ème adjoint : RAYNAUD Octave élu par 22 voix sur 22.
4ème adjoint : Mme GIACOMINI Ismaélia.
Adjoint spécial pour AGAY : Mme GIRAUD D'AGAY Gabrielle.

24 mai 1945 :

La CGT s'installe dans un local rue de la Garonne préalablement occupé par la milice ! La municipalité, par une subvention assure le paiement du loyer, le syndicat manquant de fonds en raison de la faiblesse du nombre d'adhérents.

17 août 1945 :

Le droit de vote est accordé aux militaires de carrière. Jusqu'alors, les militaires étaient exclus du droit de vote, la raison en étant qu'ils ne devaient pas participer aux actions politiques.

19 janvier 1946 :

Décret restaurant le principe d'un conseil élu au suffrage universel avec un mandat de 6 ans. La maire et les adjoints sont élus par le conseil.

1er juin 1947 :

Remaniement interne du conseil municipal, nomination de quatre adjoints :

1er adjoint : AYNAUD Octave élu par 10 voix sur 11.
2ème adjoint : GIACOMINI Ismaélia élue par 10 voix sur 11.
3ème adjoint : ELIE Eugène élu par 10 voix sur 11.
4ème adjoint : PILONE Auguste élu par 10 voix sur 11.

19 octobre 1947 :

Elections.

Nombre d'inscrits : 5 068 – Exprimés : 3 560. Un seul tour sera nécessaire pour élire les membres du nouveau conseil municipal.

Trois listes en présence. Trois bureaux de vote : mairie, école des garçons, annexe école des garçons.

Listes candidates :

- Union Républicaine et Résistante présentée par le Parti communiste :

LOISEL Gérard	né : 25-05-1917 à	Basse-Terre	Avocat
DUMAS Jean	27-11-1883	Saint Rémy	Retraité
DOLLA Hélène	01-04-1920	Paris 8ème	Institutrice
MORENO Alfred	20-02-1900	Marseille	Employé EDF
BARTOLINI Orféo	15-11-1907	Torgiano (Italie)	Entr. de maçonnerie
	Naturalisé le 24-04-1940		
DESQUINABOS Henri	01-08-1880	Saint-Raphaël	Artisan
JOUVET Roger	27-03-1922	Le Muy	Com. Reconstruction
LANDINI Gabrielle	19-12-1919	Paris 14ème	Ménagère
PILONE Auguste	25-04-1893	Saint-Raphaël	Carrier
THON Henri	29-11-1895	« «	Employé EDF
MASSA Jean	11-12-1890	« «	Artisan plombier
REYNAUD Octave	17-06-1909	Nice	Employé SNCF
RAFFA Jean	28-12-1915	Taggia (Italie)	Maçon
	Naturalisé le 05-11-1928		
ALLAVENA Jean Marius	06-04-1897		Maraîcher
GIGER Georges	03-06-1886	Grenoble	Architecte
MAJAUD Etienne	26-01-1899	Saint-Raphaël	Plombier
MAYEN Marcel	26-06-1922	Draguignan	Employé SNCF
CARRESE François	12-12-1908	Marseille	Cond. Travaux publics
PONS Claire	25-09-1914	Saint Raphaël	Employé PTT
MONTAGNE Louis	21-02-1873	Le Luc	Retraité marine
OLIVIER François	17-04-1900	Plan de la Tour	Employé SNCF
REY Pierre	05-04-1901	Beaume	Employé SNCF
GUIGONNET Louis	02-07-1892	Le Muy	Chef équipe PTT

- Défense des intérêts raphaëlois :

COEYLAS René	né : 30-06-1879 à	Paris	Publiciste
SANTAMARIA Jean	23-03-1907	Saint Raphaël	Ing. Architecte
GAYMARD Gabriel	01-08-1901	Saint Raphaël	Employé SNCF
ALBIN Pierre André	03-05-1896	Grasse	Typographe
ALLESSI Henri	28-07-1896	Fréjus	Mécanicien
ALLONGUE Henri	30-02-1900	Saint-Raphaël	Cultivateur
AUSSEL Henri	20-09-1912	Saint-Raphaël	Comptable
BASTELICA Bastien	25-08-1881	Ajaccio	Retraité marine
BROS Charles	17-02-1902	Saint-Raphaël	Garagiste
COCCIGLIO Virginie	16-06-1881	Saint-Raphaël	Art. repasseuse
DUSSOL Jacques	26-09-1881	Bastia	Chef de centre EDF
DONGHI Marie Thérèse	27-10-1907	Monaco	Employée de bureau
LIONS Elie	27-11-1906	Saint-Raphaël	Ing. agricole
MOLLET Pierre	26-06-1913	Neuilly-sur-Seine	Architecte DPLG
OSEE Gabriel	08-05-1920	Clermont-Ferrand	Commerçant
PAGANINI Adelin	20-05-1885	Saint-Raphaël	Patron Pécheur
PASTORELLI Louis	26-02-1904	Saint-Raphaël	Transporteur
PASCAL Marius	25-09-1884	Le Muy	Commerçant
ROUX Yvonne	05-03-1909	Tours	Employée PT
RAYBAUD Georges	04-10-1906	Marseille	Pharmacien
SAMBAT Maurice	16-04-1901	Nadaillac	Directeur labo.
TRIVIERE Francis	26-12-1906	Brest	Directeur d'école
MARTON Eugène	10-08-1913	Saint-Raphaël	Employé

- Rassemblement Raphaëlois et d'intérêt local :

CHABAL Léon	06-04-1875 à	Béziers	Médecin
TABANOU Jean	22-09-1928	Tonneims	Ingénieur
ISNARD Léon	27-10-1899	Fréjus	Serrurier
THOMAS Marcel	25-11-1884	Marsigny	Colonel E.R.
BENNETIN Hélène	17-05-1900	Paris	Dir. Aérium Valescure
BLANC Marcel	05-07-1908	Tourette s/Loup	Entr. Transports
BOREL Jules	07-12-1908	Toulon	Pharmacien
FABRE Justin	05-06-1891	Saint Maximin	Radio électricien
PENNA Charles	19-08-1881	Marseille	Peintre décorateur
MILANO Joseph	25-06-1893	Saint-Raphaël	Commerçant
CHABERT	25-01-1898	Draguignan	Chef de service EDF
GOUNEL Edouard	28-04-1900	Paris	Aviculteur
FAFANI Simon	13-11-1896	Muratello (It)	Facteur
BRUNER Jean	31-01-1917	Chamouilley	Entr. peinture
MIEL René	27-02-1907	Saint-Raphaël	Commerçant
AUBERT rené	22-05-1908	Cagnes	Mutilé de guerre
GHIO Antoine	07-06-1922	Saint-Raphaël	Patron pécheur
GROSSE Louis	10-10-1916	Saint Raphaël	Hôtelier
BOBO Robert	06-03-1894	Pia Po (It)	Commerçant
FABRE Etienne	30-10-1916	Draguignan	Ingénieur
BARAJA Louis	05-06-1885	Saint-Raphaël	Horticulteur
RAYNAUD Jean	11-06-1885	Fréjus	Commerçant
MEYRANA Elisé	25-06-1901	Miramas	Capitaine E.R.

Electeurs inscrits : 5 068 – Exprimés : 3 692 – Validés : 3 560

Résultats :

Liste d'Union Républicaine et résistante : 25 923 voix – Suffrages de liste : 1 127
Liste d'Intérêts Raphaëlois : 16 526 voix - « « : 718
Liste du Rassemblement Raphaëlois : 37 626 voix- « « : 1 635
Total des suffrages de liste : 3 480
Quotient électoral : 151

Attribution des sièges au quotient :

7 sièges à la liste Union Républicaine

4 sièges à la liste Intérêts Raphaëlois

10 sièges à la liste Rassemblement Raphaëlois

Mode de calcul pour la répartition des siéges :
Il est procédé dans un premier temps au calcul des suffrages de liste qui s'obtient en divisant le total de voix obtenues par une liste par le nombre de sièges à pourvoir. Dans le cas présent, il est de 23, ce qui donne par exemple :

Liste d'union républicaine : 25 923 divisée par 23 = 1 127.

Le total des suffrages de listes est ensuite à nouveau divisé, là encore par le nombre de sièges à pourvoir, pour obtenir le quotient électoral ce qui donne, 3 480 : 23 = 151 (quotient électoral).

C'est avec ce quotient électoral que le calcul du nombre sièges auxquels auront droit les listes est fait, en divisant le suffrage de liste par le quotient électoral, exemple

Liste d'Union Républicaine : 1 127 : 151 = 7 463 = 7 sièges

Après ces décomptes 21 sièges sont pourvus. Reste deux sièges à attribuer. Ils sont répartis au plus fort reste, exemple :

La Liste de Rassemblement obtient 10 sièges. En refaisant le calcul inverse 10 x quotient 151 = 1, 510, soustrait de 1 635 reste 125.

La liste d'Intérêts Raphaëlois a un reste de 114.

La liste d'Union Républicaine et Résistante a un reste de 74.

Les deux sièges sont obtenus respectivement par la Liste de Rassemblement et la liste d'Intérêts Raphaëlois

Après cette dernière opération, composition des différentes listes :

Rassemblement Raphaëlois : 11 sièges attribués à :
ISNARD Léon – BLANC Marcel – CHABAL Léon – MIEL René – FABRE Justin –BOREL Jules – CHABERT Jean – BABO Robert – TABANOU Jean – THOMAS Marcel –FABRE Etienne.

Union Républicaine : 7 sièges attribués à :
DUMAS Jean – RAYNAUD Octave – LOISEL Gérard – MORENON Alfred – DOLLA hellène – BARTOLINI Orféo – JOUVET Roger.

Intérêts Raphaëlois : 5 sièges. Attribués à :
SANTAMARIA Jean – COEYLAS – MOLLET Pierre – GAYMARD Gabriel – SAMBAT Maurice.

23 octobre 1947 :

BARTOLINI Orféo, après information auprès de la préfecture, remet sa démission en tant que nouvel élu. Sujet d'origine italienne, il a obtenu la nationalité française le 24 avril 1940. Pour prétendre à l'éligibilité il faut être nationalisé depuis dix ans. Il est remplacé par le suivant, DESQUINABOS Henri, possédant le nombre de scrutins suffisant pour accéder à la qualité d'élu.

Le même jour, le préfet adresse une lettre au conseil expliquant :

« Le nombre des adjoints est de deux dans les communes de 2 500 à 10 000 habitants, et ne peut être porté à quatre qu'après décision du conseil municipal.

Au-delà de ce nombre ne peut être que des adjoints spéciaux. » (Article 75 de la loi du 5 Avril 1884, modifié par l'article 20 du décret du 5 Novembre 1926).

25 octobre 1947 :

Election interne du maire et de ses adjoints. La lutte est âpre.

Nomination du maire à la majorité absolue : ISNARD Léon est élu maire au 3ème tour par 12 voix sur 23, ses concurrents étant DUMAS, Jean et SANTAMARIA Jean.

THOMAS, Jean est élu 1er adjoint au 3ème tour également, DOLLA Hélène est élue 2ème adjointe au 1er tour tout comme RAYNAUT Octave comme 3e adjoint et

BLANC Marcel est élu 4ème adjoint au 3ème tour.

Novembre 1947 :

DOLLA Hélène démissionnaire est remplacée par LANDINI Gabrielle.

RAYNAUT Octave démissionnaire est remplacé par GUIGONNET Louis.

27 novembre 1947 :

CHABAL décédé est remplacé par PENNA.

30 novembre 1947 :

Elections de deux adjoints : BOREL Jules pour le poste de 2ème adjoint, en remplacement de DOLLA Hélène démissionnaire et FABRE Etienne pour celui de 3ème adjoint en remplacement de RAYNAUT Octave démissionnaire.

10 décembre 1947 :

Décision du conseil de préfecture interdépartemental :

Concernant BARTOLINI, celui-ci ayant de lui-même remis sa démission, il n'y a pas lieu de statuer.

Quant aux 10 voix manquantes au détriment de la liste le Rassemblement Raphaëlois, le conseil estime qu'elles n'ont aucune incidence sur le résultat obtenu par cette liste.

8 mars 1948 :

Le préfet de l'époque propose d'appeler le Var département des **« Iles d'Or »**. Le conseil municipal refuse cette proposition et il n'a pas été le seul.

11 janvier 1949 :

GIGER remplace MORENON démissionnaire.

21 janvier 1949 :

Démission de JOUVET Roger, employé à la reconstruction et affecté à Toulon.

14 février 1949 :

MASSA remplace JOUVET démissionnaire.

24 novembre 1950 :

BROS remplace SAMBAT démissionnaire.

Août 1951 :

Démission du conseiller LOISEL Gérard qui en l'adressant au préfet le 9 août 1951 et en explique ses raisons :

« Monsieur le Préfet du Var,

Dans divers écrits le Comité Central du Parti Communiste Français a professé son attachement inconditionnel à l'Union soviétique.

Pour avoir au cours d'une réunion intérieure déclaré que je désapprouvais dans cette expression le mot « inconditionnel » parce qu'il valait, qu'on le veuille ou non, engagement pour l'avenir de suivre la politique du gouvernement de l'Union soviétique quoi qu'il fasse, la Fédération du Var du Parti Communiste Français a demandé mon expulsion, le principe ayant posé que l'appartenance à ce parti était à la condition d'un attachement « inconditionnel » à l'Union soviétique.

Aucune décision ne m'a été notifiée mais mon éviction est en fait accomplie.

Conseiller municipal de la ville de Saint-Raphaël, élu sur une liste présentée par le Parti Communiste Français, je ne me crois plus, en l'état, autorisé à prendre en aucune circonstance la parole au nom de ce parti.

Il ne serait pas honnête d'autre part que me conduisant en indépendant, je conserve un mandat que je dois aux électeurs qui avaient accordé leur confiance au Parti Communiste Français.

Enfin, il ne peut être question que je conserve le titre de conseiller municipal sans participer aux travaux du conseil.

J'ai donc l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous prier de bien vouloir accepter ma démission.

Je vous demande, d'autre part, d'admettre que je communique cette lettre aux journaux de toutes tendances, car j'estime devoir à la population de Saint-Raphaël l'explication de mon départ. »

18 septembre 1951 :

ALLAVENA remplace LOISEL démissionnaire.

26 avril 1953 :

Nouvelles élections municipales. Un seul tour.

Cinq listes sont présence. Trois bureaux de vote : mairie, école des garçons et annexe de l'école

- Liste d'Union ouvrière, résistante et démocratique :

RAYNAUD Octave	Né le 17-06-1900	à Nice
DUMAS Jean	27-11-1883	St Rémy (BdR)
DOLLA Hélène	01-04-1920	Paris
THON Henri	29-11-1895	Saint-Raphaël
ALLAVENA Jean	06-04-1897	Le Cannet
MASSA Jean	11-12-1890	Saint-Raphaël
ARTUFEL Jean	28-01-1924	Saint-Raphaël
BIBOLOTTI Auguste	20-09-1901	Sao Paulo (Brésil)
LANDINI Gabrielle	19-12-1919	Paris
MENJAUD Etienne	26-06-1899	Saint-Raphaël
GIGER Georges	03-06-1886	Grenoble
RICCI Guido	05-03-1907	Nice
GUGLIEMI Alfred	29-08-1914	Bondeno (Ital)
PELISSIER Armiel	23-02-1320	Eygalières (BdR)
MAZZOLINI Antoine	31-01-1892	Constantinople
GUIGONNET Louis	09-07-1892	Le Muy
BORSUTTO Jean Paul	06-03-1918	Saint-Raphaël
CERATO Henri	26-07-1921	Saint-Raphaël
GLORIEUX Gustave	23-05-1896	Lille
MIRAGLIO Paul	31-07-1924	Saint-Raphaël
COARA Louis	16-08-1918	Montebello (Ital)
MEYEBOURG Jean-Jacques	14-09-1914	Zurich
BRUNETTI Jean	29-08-1922	Saint-Raphaël

- Liste de Défense des intérêts raphaëlois

CHARLOT Jean	26-01-1901	Mantes	Député du VAR
ALBIN Pierre	03-05-1896	Grasse	Ouvrier typographe
ALLESSI Paul	28-07-1896	Bagnols	Dir. de Pouponnièe
BASTELLICA Sébastien	25-08-1889	Ajaccio	Retraité marine
BROS Charles	17-02-1902	Saint-Raphaël	Mécanicien garagiste
COADOU Marcel	07-02-1902	Saint-Brieuc	Moniteur d'aviation
COEYLAS René	20-07-1879	Paris	Publiciste
CHEPPIO François	12-09-1921	Saint-Raphaël	Patron pécheur
COULON Louis	13-01-1908	Moulins	Commerçant
DARZAC Maurice	23-04-1908	Gabarret	Chef comptable

DELABRE Antoine	29-09-1898	Liège	Dir. De colonie
GAYMARD Gabriel	01-08-1901	Saint-Raphaël	Employé SNCF
GOMMEL Edouard	28-04-1900	Paris	Mécanicien
LAUGIER César	10-07-1896	Saint-Raphaël	Agriculteur
LIONS Elie	27-11-1906	Saint-Raphaël	Ingénieur
MOLLET Pierre	26-07-1913	Neuilly S/Seine	Architecte DPLG
OSEE Gabriel	08-05-1920	Clermont-Ferrand	Hôtelier
PASCAL Camille	22-05-1898	Les Arcs	Retraité enseignant
PONS Augustin	21-11-1891	Saint-Raphaël	Commerçant
SANTAMARIA Jean	25-03-1907	Saint-Raphaël	Ing/architecte BTP

- Liste Rassemblement (MRP. - R.P.F. - Indépendants) pour la prospérité et le développement touristique de Saint-Raphaël :

LAURIN René	02-05-1921	Paris 10ème	Off. ministériel
PERADON André	05-11-1886	Paris	Médecin
SARRE Edmond Raoul	17-08-1898	Limoges	Arch. Urbaniste
BAUDOIN Georges	26-05-1877	Paris	Commerçant
BOSSARD Jules	08-12-1892	Rennes	Retraité
DECK Louis	09-11-1911	?	Courtier
DORAT Edouard	06-09-1899	Limoges	Cdt Gendar. E.R.
GERMAIN-BONNE Louis	19-08-1890	Lyon	Industriel E.R.
GERODIAS Georges	11-1876	Mont Peyroux	Dir. Assur. E.R.
BACOUR Maurice	17-09-1905	Paris 8ème	Emp. commerce
LASCOTAS Eugène	14-12-1884	Paris 11ème	Mécanicien
LANGUEPIN Jeannine	17-05-1895	Lausanne	Service de l'enfant
MENARDAIS Pierre	03-10-1923	St Saturnin	Emp. Immobilier
MENARD Pierre	17-01-1890	Morlaix	Commandant E.R.
PREVOTAT Marie	02-10-1896	Peret-Bel-Air (Cor)	Commerçante
QUESNAY Nicolas	22-01-1912	Cholon (Indochine)	Restaurateur
PROUILLAT Henri	03-04-1886	Grenoble	Colonel E.R.
VOUILLOUX Jean	02-08-1880	Marcillac	Capitaine E.R.
ROYER René	24-05-4891	Comps la ville	Concierge
PERICHON Jean-Baptiste	02-06-1902	L'Hermitage Lorge	Retraité
SIGMANN Madeleine	04-05-1911	Villesercel	Infirmière (Vve)
CHARRETTE Laure	09-08-1896	Courcy	Vve sans profession
GORE Emile	16-02-1903	Rouen	Mécanicien

- Liste d'action familiale et sociale pour le développement durable du tourisme, du commerce et de l'industrie.

RAFFIANI Joseph	17-10-1890	Vivario (Corse)	Entr. BTP
THOMAS Marcel	15-11-1893	Marcigny	Off. Sup. E.R.
BLANC Marcellin	05-07-1908	Tourrettes-sur-Loup	Commerçant
BARRAJA Louis	15-06-1885	Saint-Raphaël	Horticulteur
BARTOLINI Gaston	16-04-1929	Saint-Raphaël	Mécanicien
BROSSARD Martin	31-07-1900	Tizi-Ouzou	Colonel E.R.
BROUSSE Julien	20-11-1893	Marseille	Commerçant
Joseph	5-04-1907	Saint-Raphaël	Transporteur
FABRI Armand	07-07-1908	Saint-Raphaël	Commerçant
MAYRAND Blueyte	07-01-1908	Saint-Denis (Réunion)	Sans profession
FIOCCA Emile	06-01-1917	Les Arcs	Cafetier
GHIO Antoine	07-06-1922	Saint Raphaël	Pécheur
ICARD Marcel	02-08-1918	Saint-Cannat	Taxi
LE PRESTRE Claude	24-09-1923	Nantes	Médecin
MARQUISAN Albert	15-08-1904	Saint-Raphaël	Architecte

OTHO Pierre	19-05-1901	Antibes	Secrétaire p
PAILLARD Aimé	08-05-1903	Draguignan	Pharmacien
PELLEGRIN François	15-06-1896	Draguignan	Agent. gén. Ass.
PEYRON Gaston	14-01-1886	Tanneron	Dir. collège
PONS Félix	26-01-1886	Marseille	Retraité Banque
RABATE Arthur	10-05-1901	Vierzon	Commerçant
SUZANNE Camille	21-12-1890	Marseille	Chef de bataillon

- Liste du Rassemblement raphaëlois et d'intérêt local :

ISNARD Léon	REGIS François	GIRAUD D'AGAY Pierre
MIEL René	GUILIANI Placide	CHABERT Jean
FABRE Etienne	BOREL Jules	ROUSTAN Pierre
CABASSE Jean	MICHAUD Fernand	CLERE Richard
GIRAUD Fernande	FELIX Eugène	LEGRAND Emile
JANSEN Gustave	BENOIT François	PINETTI Victor
GHIO Jean-Baptiste	PENNAT Charles	MAGDELEINE Marthe
PASCAL Albert	STURLESE François	

Résultats :

Electeurs inscrits : 5 404 – Votants : 4 525 – Nuls : 121 – Validés : 4 404

Taux de participation élevé : 84,50%

Rassemblement raphaëlois d'intérêt local :

Total des voix obtenues : 35 575 – Suffrage de liste : 1 547

Union ouvrière résistante et démocratique :

Total des voix obtenues : 22 776 – Suffrage de liste : 990

Apolitique d'action familiale et sociale :

Total des voix obtenues : 19 599 – Suffrage de liste : 709

Défense des intérêts raphaëlois :

Total des voix obtenues : 16 317 – Suffrage de liste : 709

Rassemblement RPF, MRP et Indépendants :

Total des voix obtenues : 4 833 – Suffrage de liste : 210

Total des suffrages de liste : 4 308 – Quotient électoral : 187

Répartition des sièges :

Rassemblement raphaëlois d'intérêt local : 9 sièges.

ISNARD Léon – REGIS François – GUILIANI Placide – FABRE Etienne – CLERE Richard – GIRAUD d'AGAY Pierre – CABASSE Jean –BOREL jules – MIEL René.

Union ouvrière résistante et démocratique : 5 sièges

RAYNAUT Octave – DUMAS Jean – DOLLA Hélène – THON Henri – ALLAVENA Jean

Apolitique et d'action sociale et familiale, pour le développement du tourisme, du tourisme, de l'industrie et des sports : 5 sièges.

RAFFIANI Joseph – BLANC Marcellin – THOMAS Marcel – MARQUISAN Albert – THOMAS Marcel – PELLEGRIN François

Défense des intérêts raphaëlois et d'intérêt local : 4 sièges

CHARLOT Jean – BROS Charles – SANTAMARIA Jean – GAYMARD Gabriel

Liste de rassemblement RPF – MRP et indépendants : Pas de siège

Est-ce la couleur politique qui n'a pas eu l'agrément des électeurs ou plutôt le fait que cette dernière liste est composée d'«estrangers », car ne comportant aucun candidat natif de la ville ou des environs ?

28 avril 1953 :

Contestation de la répartition des sièges par SARRE Edmond (liste RPF-MRP).

D'après lui, les résultats tels qu'ils ont été publiés donnent :

Votants : 4 525

Exprimés : 4 407

Quotient électoral : 187

Il fait remarquer que la liste dans laquelle il était inscrit a obtenu une moyenne de 210 et que par conséquent un siège doit être attribué à son groupe.

4 mai 1953 :

Réponse à la réclamation de SARRE par CHARLOT, questeur : « M. SARRE semble ignorer l'article 4 de la loi 53-232 du 1er avril 1953 qui déclare que les listes qui n'auront pas obtenu un nombre de suffrage égal à 5% des suffrages exprimés ne bénéficieront pas de la répartition des sièges. »

9 mai 1953 :

Mise en place du nouveau conseil municipal. La lutte pour les places est âpre.

Pour le poste de maire, ISNARD Léon et CHARLOT Jean sont à égalité au 3ème tour obtenant chacun 9 voix sur 23. ISNARD Léon est élu maire au bénéfice de l'âge.

DUMAS Jean devient premier adjoint au 3ème tour, FABRE Etienne deuxième au 3ème tour également.

Première délibération décidant de la création de deux postes d'adjoints supplémentaires : « (…) Considérant que les quartiers du Dramont, d'Agay d'Anthéor, et du Trayas sont éloignés de 8, 10, 15 et 23 Km,

Considérant que par ailleurs il existe un bureau municipal dans deux de ces quartiers,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer pour la durée de son mandat deux postes d'adjoints supplémentaires. »

Cette élection est effectuée immédiatement.

Pour le poste de 3ème adjoint supplémentaire, un seul tour suffit : BLANC Marcellin est élu avec 12 voix sur 21. CLERE Richard est élu 4me adjoint avec le même score.

Au cours de cette même séance il est décidé de la création d'un adjoint spécial aux quartiers extérieurs. Quatorze bulletins validés, neuf blancs. Les quatorze voix se portent sur GIRAUD D'AGAY Pierre.

11 mai 1953 :

Contestation de l'élection par Louis DECK (liste RPF-MRP).

Ses réclamations portent sur les faits suivants :

1°) L'urne a été ouverte pendant le scrutin, au bureau n° 2, par le président de cette section de vote, M. THOMAS, agent du maire, colonel en retraite.

2°) M. THOMAS, contrairement au règlement, détenait les deux clefs de l'urne dans sa poche.

3°) Au bureau n° 1, les bulletins comportant 24 noms étaient déclarés valables, alors que dans les bureaux 2 et 3, les mêmes bulletins étaient déclarés nuls.

10 juin 1953 :

Décision du conseil de préfecture interdépartemental des Alpes-Maritimes, de la Corse et du Var :

Concernant SARRE, sa réclamation est repoussée dans les mêmes termes que ceux exprimés par le questeur CHARLOT le 4 mai 1953.

Quant aux réclamations de DECK, elles ne sont pas retenues par le conseil de préfecture, car non déposées dans les temps impartis. En effet, les contestations doivent être inscrites sur le procès-verbal du scrutin concerné, sinon être déposées à peine de nullité dans les 5 jours qui suivent l'élection, soit au secrétariat de la mairie, soit à la sous-préfecture, soit à la préfecture, soit dans un des greffes du conseil de préfecture interdépartemental. (Art.7 de la loi du 05 avril 1884).

23 avril 1954 :

THOMAS Marcel démissionnaire est remplacé par LEPESTRE Claude.

4 janvier 1955 :

Se sont quatre conseillers de la liste de Rassemblement raphaëloise et d'intérêt local qui démissionnent : BOREL, GIRAUD d'AGAY et deux adjoints, FABRE et CLERE.

13 janvier 1955 :

A nouveau cinq démissions de la liste apolitique d'action familiale et sociale : LEPESTRE, MARQUISAN, PELLEGRIN, RAFFIANI et BLANC.

Toutefois, BLANC, pressé par le maire, retire sa démission

Ils sont remplacés au fur et à mesure par les suivants de liste :
BOREL Jules remplacé par FELIX Eugène le 17 janvier 1955.
CLERE Richard remplacé par ROUSTAN le 21 janvier 1955.
FABRE remplacé par CHABERT le 21 janvier 1955.
D'AGAY Pierre remplacé par GIRAUD Fernand le 21 janvier155.
MARQUISAN remplacé par CUGGE Joseph le 3 février 1955.
PELLEGRIN remplacé par DEWAELE Lucien le 3 février1955
RAFFIANI remplacé par PAILLARD Aimé le 03 février1955.
LE PESTRE n'est pas remplacé car il ne peut pas y avoir plus de quatre remplacements par liste dans une période de douze mois. Il ne sera remplacé que le 30 avril 1955 par FLOCCIA Erol.

28 janvier 1955 :

Election interne pour le remplacement de deux adjoints.

Pour le poste de deuxième adjoint FELIX Eugène est élu par 10 voix sur 10. Pour celui de 3ème adjoint, ROUSTAN Pierre est élu par 10 voix sur 10.

Les conseillers présents sont au nombre de 18, les membres de l'opposition s'abstiennent de voter. Il s'agit de RAYNAUT, DUMAS, BROS, DOLLA, CHON, SANTAMARIA, ALLAVENA, GAYMARD. Ils font une réserve pour nullité quant à l'interprétation et l'application de l'art 77 (loi du 9 mars 1936).

31 janvier 1955 :

RAYNAUD, THON et GAYMARD forment un recours auprès du conseil de préfecture pour demander l'annulation de cette élection interne qui, selon eux, est illégale. Ils prétendent que le conseil n'était pas légalement représentatif en raison de l'absence d'un tiers des membres du conseil. D'autre part ils contestent que les démissionnaires aient été remplacés par les suivants de liste, et non par une élection partielle. Ils ajoutent que le conseil municipal n'a pas procédé au remplacement des démissionnaires de la liste apolitique et d'action sociale, alors que le maire en avait été informé avant la nomination des deux adjoints. Le but était d'être certain que les nouveaux nommés seraient des proches du maire, alors que cela aurait été moins sûr avec quatre voix supplémentaires d'opposition (dont BLANC).

4 mars 1955 :

Décision du conseil de préfecture :

Le conseil municipal étant de 19 membres présents, les démissionnaires ayant été remplacés, il était en état de procéder à l'élection de deux adjoints.

L'élection a été faite lors d'une séance spéciale, le conseil municipal a été convoqué régulièrement par lettre et affichage sur la porte principale de la mairie.

Toutefois, cette décision est elle aussi annulée pour le motif que définit le tribunal administratif de Nice : « (…) considérant qu'en vertu des dispositions sus-énoncées il ne pouvait être procédé à la désignation des adjoints sans élections complémentaires préalables que s'il en avait été ainsi décidé par une délibération spéciale du conseil municipal et qu'il est constant qu'aucune délibération n'a été prise à cet effet. »

12 mars 1955 :

Nouvelle élection interne de deux adjoints, après l'annulation de la séance du 28 janvier. En fait, on prend les mêmes et l'on recommence. 17 élus sont présents.

Pour la fonction de 2ème adjoint : FELIX Eugène est élu par 10 voix. Pour celle de 3ème adjoint supplémentaire, ROUSTAN Pierre est élu par 10 voix.

L'opposition s'est abstenue, et son recours du 31 janvier n'a rien changé.

9 mai 1955 :

FLOCCIA, nommé le 30 avril, démissionne et est remplacé par PEYRON Gaston.

8 février 1956 :

Nouvelle série de démissions : CUGGE Joseph est remplacé par BROUSSE Jules, DEVADE Aimé par FABRY Armand et PAILLARD Aimé par GHIO Antoine.

9 février 1957 :

Démission de GHIO Antoine remplacé par ICARD Marcel.

9 décembre 1958 :

Démission de CABASSE il est remplacé par JANSEN Gustave. En tout ce sont 14 conseillers qui ont démissionné au cours de ce mandat.

8 et 15 mars 1959 :

Election générale pour le renouvellement du conseil municipal.

Six bureaux de vote : 1) Mairie – 2) Ecole des garçons – 3) Ecole des filles –

4) Annexe école des filles – 5) Ecole du Dramont – 6) Ecole d'Agay.

Premier tour : Inscrits : 7 344 – Exprimés : 5 443 – Validés : 5 245.

Deuxième tour : Inscrits : 7 345 – Votants : 5 676 – Validés : 5 512.

Trois listes en présence :

- <u>Liste d'action pour la rénovation municipale</u> :

ALLONGUE Paul	Né le 09-09-1897	à St-Raphaël
AVINENS Marcel	11-10-1911	Aix-en-Provence
BOBO Jean	09-12-1923	St-Raphaël
BOUYON Albert	03-07-1917	Pont-Saint-Esprit
CLERE Richard	18-02-1893	Nantua
CORNAGLIA Louis	15-11-1907	Bizerte (Tunisie)
COUSTURIER Henri	24-06-1922	Gap
CUGGE Joseph	25-04-1907	St-Raphaël
DELORME Robert	12-04-1905	Clion
DEMADRE Antoine	29-09-1898	Liège
FABRE Etienne	30-10-1926	Draguignan
GAYMARD Gabriel	01-08-1901	St-Raphaël
GHIO Antoine	07-06-1922	St-Raphaël
JARRY Raymond	15-06-1913	Migennes
JOJON Gabriel	06-11-1911	Paris
LAFOREST Julien	09-01-1896	Changy
LANFRANCHI Horace	15-04-1892	Lévie
LEGER Henri	08-07-1911	Saint Sigismond
LE PESTRE Claude	24-09-1923	Nantes
MAGNAT louis	01-09-1890	Vienne
PAILLARD Aimé	08-05-1903	Draguignan
PAPINAUD Albert	21-08-1904	Rochefort
PASCAL Camille	22-05-1898	Les Arcs
	21-02-1928	Tours

RAFFIANI Joseph	17-10-1890	Vivario
SARRE Raoul	17-08-1898	Limoges
SUIFFET Jacques	22-07-1932	St-Raphaël

- Liste d'union ouvrière et démocratique de défense des intérêts communaux et de la république (présentée par le Parti communiste français) ;

RAYNAUT Octave	Né le 17-06-1909 à Nice		Emp. SNCF
THON Henri	29-11-1895	St Raphaël	Retraité EDF
(Secrétaire général du syndicat CGT)			
DOLLA Hélène	01-04-1920	Paris	Prof. ensgt. ménager
ALLAVENA Jean	06-04-1897	Cannet (AM)	Horticulteur
BRACHETTO Francis	13-04-1908	St Raphaël	Emp. SNCF
CERATO Henri	26-07-1921	St Raphaël	Ouvrier plombier
CHARGNOUX Anna	10-07-1918	Lyon	Ing. radio électricité
CHARRIER Jean	03-09-1897	Cannes	Retraité EDF
COPPEDE Lucien	03-08-1910	Pietrasanta (Ital)	Emp. SNCF
De FELICE Marguerite	06-02-1882	Bâle (Suisse)	Fondatrice colonie de vacances
GIACOMINI Emilia	02-01-1897	Limoux	Institutrice E.R.
GUERARD Pierre	23-11-1911	Paris	Agent PTT
GUGLIELMI Italo-Alfred	29-08-1914	Bondeno (Ital)	
	31-08-1924	St Raphaël	Chauffeur mécanicien
MORENON Aimée	07-05-1904	St Raphaël	Mécanicien
NOGARA Louis	18-08-1918	Montebello (Ital)	Mécanicien
OLIVIER François	17-04-1900	Plan de la Tour	Retraité SNCF
OUSTRIERES Maurice	14-11-1925	Verdun s/Garonne	Journaliste (*Le Patriote*)
PEISSEL Louis	24-11-1906	Lorgues	Art. tapissier
PIANTON Louis	01-08-1895	Montebello (Ital)	Retraité carrier
POMERO Gabriel	03-03-1918	Grasse	Chef cuisinier
PONS Claire	25-09-1914	St Raphaël	Employé PTT
RAFFA Jean	28-12-1915	Taggia (Ital)	Ouvrier bâtiment
RAIBAUD Marceau	10-12-1899	Lorgues	Ouvrier coiffeur

- Liste du Rassemblement raphaëlois et d'intérêt local :

AMIELH Georges	01-12-1890	Baudinard	Hôtelier
AUBERT François	22-05-1908	Cagnes	Commerçant
BENOIT François	29-02-1908	St Raphaël	Artisan Mécanicien
BLANC Marcel	05-07-1908	Tourrette S/Loup	Commerçant
BROUSSE Jules	23-11-1893	Marseille	Commerçant
CHABERT Jean	23-01-1898	Draguignan	Retraité EDF
CHIARONNI Pierre	05-08-1911	Ajaccio	Contrôleur princ. PTT
CORVET-CARAMAGNOL G.	9-12-1906	St Raphaël	Journaliste
FASTELLI Joseph	05-08-1915	St Raphaël	Commerçant
FELIX Eugène	06-01-1892	Lyon	Ingénieur T.P.
GIULLANI Placide	25-01-1896	St Raphaël	Pdt Ass. Garonne-Pédégal
GIRAUD Fernande	28-02-1891	Toulon	Directrice école E.R.
ICARD Marcel	02-08-1918	St Ganat	Chauffeur taxi
IGNACE Jean	24-11-1907	Dijon	Avocat
ISNARD Léon	27-10-1899	Fréjus	Serrurier
GHIO Jean-Baptiste	11-04-1910	St Raphaël	Patron pécheur
JANSEN Gustave	06-06-1896	St Mandé	Architecte
KALSCH Gilbert	28-02-1928	Livry-Gargan	Carrossier
LAMBERT Pierre	08-05-1912	St Raphaël	Commerçant électricité
LAUGIER Henri	27-06-1929	St Raphaël	Agriculteur
MAGDELEIN	07-08-1908	Angoulême	Colonel E.R.

MIEL René	27-02-1907	St Raphaël	Commerçant
RABBIA Justin	17-10-1904	St Raphaël	Commerçant
RAMAGE Guy	29-05-1924	Rennes	Hôtelier
REGIS François	04-08-1888	Bargemon	Médecin
ROUSTAN Pierre	02-02-1908	Fréjus	Instituteur public
SAQUET François	05-07-1899	Toulon	Restaurateur

CORVET-CARAMAGNOL se retire de la liste et est remplacé le 9 mars par :

MONIER Edouard	Né le 15-12-1920	Brignoles	Comptable

18 mars 1959 :

Comme à l'accoutumée, la légalité de l'élection est contestée.

Une requête est adressée au conseil de préfecture par : LAFFRANCHI – LAFOREST – LEGER – SUIFFET – RAFFIANI – PONCET et BOUYON. Ils figurent tous sur la liste « Action pour la rénovation municipale », deux sont élus.

Ils contestent la validité des votes par correspondance en rappelant que toute demande de vote par correspondance doit être accompagnée d'une attestation « sur l'honneur » précisant la catégorie d'électeur où celui-ci doit être rangé pour bénéficier des dispositions du code électoral.

Or, selon leurs dires, le jour du scrutin la plupart des dossiers, pour ne pas dire tous, ne comportaient pas pour la catégorie « malades » l'attestation prescrite. Ils demandent donc l'annulation de cette élection.

23 mars 1959 :

Election interne du conseil municipal.

Sont élus :

REGIS François : 2 753 voix	BLANC Marcel : 2 422 voix
AMIELH Georges : 2 447	CHABERT Jean : 2 402
SUIFFET Jacques : 2 496	GIRAUD Fernande : 2 379
LAUGIER Henri : 2 481	COUSTURIER Henri : 2352
MIEL René : 2 471	BOBO Jean : 2 344
ROUSTAN Pierre : 2 464	LAMBERT Pierre : 2 336
AVINENS Marcel : 2 461	BROUSSE Jules : 2 333
FELIX Eugène : 2 451	FABRE Etienne : 2 333
GIULANI Placide : 2 447	SAQUET François : 2328
ICARD Marcel : 2 446	MONIER Edouard : 2322
ALLONGUE Paul : 2 442	LAFOREST Julien : 2 314
PASCAL Camille : 2 300	CUGGE Joseph : 2302
MAGDELEIN Maurice : 2 290	ISNARD Léon : 2 274
DELORME Robert : 2 269	

La liste de Léon ISNARD remporte 16 sièges, il a les coudées plus franches que lors des précédents mandats, mais pour combien de temps ? A noter qu'il arrive en 26ème position sur 27 élus !

Il est cependant élu maire par 14 voix sur 27 contre MAGDELEIN Maurice (7 voix) et

ROUSTAN Pierre (5 voix).

Pour le poste de premier adjoint FELIX Eugène obtient 14 voix sur 27. ROUSTAN Pierre et BLANC Marcel sont élus 2ème et 3ème adjoints.

Le premier adjoint supplémentaire est CHABERT Jean et BROUSSE Jules le deuxième. LAUGIER Henri devient l'adjoint spécial pour les quartiers du Dramont, d'Agay, d'Anthéor et du Trayas.

Conseillers suppléants :

Liste Rassemblement raphaëlois : 8.

RABIA Justin	BENOIT François	KALSH Gilbert
RAMAGE Guy	AUBERT René	FASTELLI Joseph
JANSEN Gustave	CHIAMORI Pierre	

Liste d'action pour la rénovation municipale : 5
CLERE Richard PAILLARD André LAFRANCHI Horace
GAYMARD Gabriel DEMADRE Antoine

7 avril 1959 :

Le maire répond à l'accusation de fraude en réfutant les allégations des protestataires et prétend que les votes par correspondance n'étaient pas tous privés de l'attestation prescrite « sur l'honneur » ; que sur 124 de ces votes 11 seulement ne possédaient pas ladite attestation. Il invoque une omission possible et involontaire du personnel communal surchargé de besogne en cette courte période du 28 février date de clôture de la liste électorale et du 8 mars, date du premier scrutin.

20 mai 1959 :

Décision du tribunal administratif de Nice.

Il considère que sur 125 votes par correspondance, seules 15 demandes de vote par correspondance sont considérées irrecevables. Par conséquent, il décide d'une déduction de quinze unités à tous les candidats proclamés. 26 des candidats conservent une majorité relative suffisante pour garder un siège au conseil municipal. Par contre, DELORME Robert n'occupe plus que le 28ème rang après CLERC le plus favorisé des candidats évincés. Dans ces conditions DELORME (qui était sur la liste des contestataires) n'est pas élu.

29 août 1959 :

Les contestataires du 18 mars forment un appel prés le Conseil d'Etat contre la décision du tribunal administratif du mois de mai 1959.

Ils sont moins nombreux, car avant la décision du tribunal de Nice, LANFRANCHI Horace, LEGER Henri, PONCET Robert et SUIFFET Jacques s'étaient désistés du recours entrepris. Les autres n'auront pas à regretter leur persistance. Il apparaît que le docteur REGIS, colistier de la liste ISNARD, soit à l'origine de très nombreux certificats médicaux. Ci-après quelques extraits de leur requête :

« Il est apparu lors du dépouillement que la presque totalité des votes par correspondance étaient incomplets.

Une attestation de M. Jean CHARLOT, président du bureau de vote n°1 établit que la presque totalité des dossiers ne comprenait ni les attestations prévues par l'article 201, ni les reçus d'envoi par lettre recommandée aux demandeurs du matériel nécessaire au vote, ce qui, compte tenu des dates tardives de délivrance des certificats médicaux, laisse prévoir que ce matériel a été remis directement entre les mains de tierces personnes.

En définitive, c'est à tord que le Tribunal a affirmé que le nombre des votes irréguliers pouvait être exactement déterminé. Cette détermination était en fait impossible et en tout cas ce nombre ne pouvait, compte tenu de l'attestation de M. CHARLOT, être limité à15.

Le témoignage capital consigné dans la déclaration de Monsieur CHARLOT et le fait qu'on n'ait plus retrouvé au Tribunal administratif que quelques dossiers incomplets prouvent amplement qu'il y a eu APRES COUP falsification des dossiers dans le but d'égarer la Justice. Cela est d'ailleurs confirmé par le témoignage de Monsieur MEIFFRET, qui déclare :

Que le Dr REGIS a délivré à lui seul la majeure partie des certificats médicaux.

Que l'étendue de la commune de Saint-Raphaël (l'une des plus étendues de France) ne permet pas à un docteur, même très jeune, de faire autant de visites à domicile dans la même journée, et que le Dr. REGIS est le doyen du conseil municipal.

Subsidiairement, ils demandent à ce qu'il plaise au Conseil d'Etat ordonner une expertise aux fins d'établir les conditions dans lesquelles ont été complétés les dossiers de demandes de vote par correspondance et établis les certificats médicaux du Dr REGIS ».

La déclaration écrite faite par MAGDELEIN (candidat élu sur la liste d'Isnard) le 7 juillet 1959, est grave. Selon lui, le 27 février 1959, lors d'une réunion des candidats de la liste, en salle du conseil municipal, Léon ISNARD aurait déclaré qu'il suffirait de quelques quarante votes fictifs, dix pour

chacun des bureaux 1, 2, 3, et 4, qui seraient sans devoir rien à personne, le moment venu, placés dans les urnes. Demandant ce que cela voulait dire, ISNARD aurait répondu à MAGDELEIN : « Cela ne vous regarde pas ».

Par la suite, MAGDELEIN raccompagnant avec sa voiture le candidat IGNACE, ce dernier lui aurait confirmé l'absolue exactitude des propos.

D'autre part, entre le 8 et 15 mars, ISNARD demande de rechercher les abstentionnistes du premier tour, malades, spécifiant que le docteur REGIS (présent à cet entretien) sans avoir à se déranger établirait les certificats médicaux exigés par la loi.

Septembre 1959 :

Bien entendu les mis en cause rédigent un mémoire pour récuser les accusations, dont voici quelques extraits :

« CHARLOT, conseiller municipal sortant, déclare que la presque totalité des bulletins de vote par correspondance présentés au bureau central étaient incomplets. Il est bon de préciser ici qu'il ne s'agit que du bureau n°1. Dans aucun autre les requérants n'ont soulevé pareille contestation…

Quand on saura que le sieur CHARLOT, ancien député, ancien questeur, qui n'est pas un novice en matière électorale et qui doit connaître le règlement électoral si l'on tient compte de ses titres passés, n'a ni décompté les bulletins incomplets, ni informé son bureau, ni inscrit au procès-verbal cet incident pourtant majeur pour la suite qu'il pouvait comporter, il deviendra difficile de faire admettre qu'une entente tacite n'ait existé entre le sieur CHARLOT et les requérants.

Surtout si l'on prend soin de préciser que le sieur CHARLOT a toujours été l'adversaire malheureux du maire sortant. »

Est également contesté les témoignages apportés par des électeurs, affirmant n'ayant pas demandé à voter par correspondance et que les votes ont été fait à leur insu (20 de ces attestations environ subsistent dans le dossier des archives municipales de Saint Raphaël)

Autre contestation :

« Enfin, moyen inqualifiable, après avoir insinué sans rien prouver que des faux et des pressions ont eu lieu en vue de fausser le scrutin, on en est venu à attaquer un homme irréprochable tant sur le plan professionnel que privé. Le docteur REGIS, enfant du pays, dont toute la famille est unanimement reconnue et respectée, exerce depuis bientôt 40 ans dans notre ville. Ce médecin des humbles pour qui la médecine a toujours été un sacerdoce est trop honoré et estimé pour que les bassesses insinuées puissent l'atteindre. Pour cela, il faut savoir que depuis 1930, cet homme intègre voit le nombre des suffrages croître à chaque scrutin. C'est sûrement dans ce fait qu'il faille chercher la mise en cause déshonorante dont il fait l'objet de la part d'envieux battus à chaque consultation électorale. » D'autres justificatifs sont fournis pour défendre ce médecin.

Concernant les attaques contre le secrétaire général de mairie, Monsieur BROS :

« Les requérants font dire à Monsieur BROS des paroles qu'il n'a jamais prononcées. Il est regrettable qu'on puisse dénaturer, en vue de nuire, des propos entendus pourtant clairement. A ce sujet, Monsieur BROS a tenu à rétablir la vérité par la pièce N°7. »

Contenu de la pièce N° 7 écrite par BROS à l'intention d'ISNARD :

« Saint-Raphaël, le 7 septembre 1959.

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous faire prendre connaissance du mémoire ampliatif, joint au pourvoi en Conseil d'Etat formé par Monsieur BOUYON et autres, et particulièrement l'alinéa me concernant.

Je reconnais avoir eu un entretien avec ces messieurs le jour du scrutin de ballottage mais je déplore que mes paroles aient été tronquées et de ce fait rendues tendancieuses.

A une remarque de l'un d'eux, je ne saurais dire, sur le nombre des certificats délivrés par le Docteur REGIS, j'ai simplement fait remarquer qu'il serait regrettable que ce praticien puise être soupçonné

de fraude car il est connu par toute la population de la commune comme le plus « brave » homme de la terre.

Veuillez croire, Monsieur le Maire à l'expression de ma haute considération ».

Le mémoire continue :

« Autre fait nouveau. Une lettre du sieur MAGDELEIN datée du 7 Juillet dernier, pièce non produite devant le tribunal de Nice.

Dans ce document qui fait songer à la vengeance de la « Mule du Pape », le sieur MAGDELEIN ne s'est souvenu des faits qu'il allègue que le 7 juillet, donc après la décision du tribunal administratif. On peut se montrer surpris que ce champion de droiture et de loyauté ait attendu cette date pour écrire les insanités qu'il a écrites. Car recenser des malades en vue de leur faire connaître leurs droits et faciliter l'accomplissement loyal du devoir de vote n'est pas répréhensible.

Quant aux élucubrations par lesquelles le sieur MAGDELEIN déclare que des ordres précis furent donnés par le maire sortant, pour qu'un certain nombre de bulletins soient déposés dans les urnes à l'insu des membres des bureaux, on croit rêver en les lisant.

Relèvent-elles du vaudeville ou de la pathologie ? Ceux qui connaissent le sieur MAGDELEIN savent que, seule la deuxième alternative peut les expliquer.

Il est bon cependant de préciser que le sieur MAGDELEIN qui ne manque pas d'ambition aurait volontiers ceint l'écharpe de maire et à défaut celle d'adjoint. Ecarté de ces postes par ses collègues, il en a ressenti un vif ressentiment et le 7 juillet 1959, date à retenir, il exhalait sa vengeance. Moins maître de lui que la mule du pape, il n'avait pu retenir sa rancœur que trois mois.

Voilà encore un moyen de défense bien faible.

CONCLUSION

De ce qui précède, on peut dégager que les faits allégués par les requérants sont faux ou dénaturés. Que certains faits, comme la mise en cause du docteur REGIS, du sieur BROS, du sieur MAGDELEIN, n'ont pas été évoqués lors de la première instance ? ».

Pour sa défense, Léon ISNARD utilise les services de maître Pierre MARCILHACY, avocat au Conseil d'Etat.

26 février 1960 :

Le deuxième adjoint ROUSTAN Pierre est décédé le 7 février 1960. Il est procédé à son remplacement. 25 élus sont présents : Sont élus SAQUET François qui obtient 14 voix sur 5 et BOBO Jean (11 voix sur 25).

9 mars 1961 :

Extraits de la lettre de Me MARCILHACY à Léon ISNARD, et faisant état des conclusions du commissaire du Gouvernement :

« Le commissaire a rejeté la demande d'expertise. Il a affirmé qu'il n'y a pas eu de fraude massive et concertée. Que le débat a porté sur l'examen de 125 suffrages émis par correspondance sur lesquels le tribunal de Nice avait cru devoir en annuler 15. C'est un chiffre beaucoup plus élevé, celui de 71, que propose le commissaire du Gouvernement, au motif qu'une cinquantaine d'entre eux doivent être déclarés nuls.

En conclusion de son exposé, le commissaire a déclaré qu'il y aurait lieu de prononcer la nullité de 7 des élections proclamées, dont malheureusement la vôtre.

Je suis désolé de ce résultat qui – s'il est entériné par le Conseil d'Etat dans l'arrêt à intervenir – vous met hors de cause sur le plan moral, mais vous renvoie devant le corps électoral avec six ou sept autres élus municipaux, à moins qu'une décision d'annulation générale soit prise.

Avec tous mes regrets… ».

24 mars 1961 :

Décès du maire ISNARD Léon.

25 mars 1961 :

Réunion exceptionnelle du conseil municipal, par suite du décès du maire. Le premier adjoint propose au conseil de prendre en charge les frais d'obsèques. Acceptation à l'unanimité.

30 mars 1961 :

Arrêté du préfet convoquant les électeurs le 23 avril et éventuellement le 30 avril à une élection partielle pour remplacer ISNARD Maire et ROUSTAN, tous deux décédés.

6 avril 1961 :

Arrêt du Conseil d'Etat :

« Considérant que, s'il n'est pas établi que les candidats de la liste « Rassemblement raphaëlois et d'intérêt local » se soient livrés à des manœuvres ayant eu pour but ou pour effet de porter atteinte à la sincérité et à la liberté des votes par correspondance, il résulte de l'instruction, d'une part que les documents visés à l'article 202 du code électoral n'ont pas été transmis sous pli recommandé à 59 électeurs ayant voté par correspondance, d'autre part que les demandes de 12 autres électeurs qui ont pris part au vote par correspondance et qui appartenaient à la catégorie fixés par l'article 200-1, dernier alinéa, du dit code, n'étaient pas accompagnées, soit de l'attestation sur l'honneur, soit du certificat exigés respectivement par les articles 3 et 4 du décret du 31 octobre 1958, qu'ainsi 71 des votes par correspondance reçus lors du scrutin contesté sont entachés d'irrégularités et doivent par suite, être retranchés du nombre de voix obtenues par les candidats proclamés élus. »

« Considérant qu'après ce retranchement, les sieurs DELORME, ISNARD, MAGDELEINE, PASCAL, CUGGE, LAFOREST, MONIER et SAQUET ne conservent plus la majorité relative des suffrages, que dès lors leur élection doit être annulée,

Le conseil d'Etat décide :

Article 1er : L'élection des sieurs DELORME, ISNARD, MAGDELEIN, PASCAL, CUGGE, LAFOREST, MONIER et SAQUET en qualité de conseillers municipaux de Saint-Raphaël (Var) est annulée.

Article 2 : Le jugement susvisé du tribunal administratif de Nice est refermé en ce qu'il a de contraire à la présente décision. »

Les exclus se répartissent sur deux listes :

- Liste de rassemblement et d'Intérêt Raphaëlois : ISNARD – MAGDELEIN – SAQUET – MONIER.
- Action pour la Rénovation Municipale : DELORME – PASCAL – CUGGE – LAFOREST.

Ce sont par des membres de cette liste qu'a été formé le recours en contestation de l'élection, dont LAFOREST qui en été l'un des principaux acteurs.

20 avril 1961 :

Nouvel arrêté du préfet annulant celui du 30 mars, conséquence de la décision du Conseil d'Etat en date du 6 avril. Les électeurs sont convoqués pour le 7 mai et éventuellement le 14 pour procéder à l'élection partielle de 9 conseillers, et non plus de deux comme précédemment.

7 mai 1961 :

Election partielle. Si le nombre des élus prévu n'est pas atteint, un deuxième tour est envisagé. Bureaux de vote : mairie, école des garçons, école des filles, école du Dramont et école d'Agay.

<u>Liste de Rassemblement raphaëlois et d'intérêt local :</u>

AUBERT René Aimé	Né le 22-05-1908 à Cagnes	Commerçant
BENOIT François Antoine	24-02-1908 à St Raphaël	Artisan mécanicien
DEMADRE Antoine	29-09-1898 à Liège (Belgique)	Retraité SNCF
GIROD Henri	12-05-1927 à Montpellier	Médecin
JANSEN Gustave Julien	06-06-1928 à St Mandé	Architecte DPVP
KALSH Gilbert	28-02-1928 à Livry Gargan	Chaudronnier
MAGNE Louis	27-04-1905 à St-Raphaël	Commerçant

MARENCO Robert	15-05-1926 à St Raphaël	Professeur C.E.G.
SAQUET François	05-07-1899 à Toulon	Restaurateur

Liste d'Union d'intérêts raphaëlois et d'action familiale et sociale :

DELORME Robert	Né le 12-05-1905 à Clion	Ingénieur
PASCAL Camille	22-05-1898 à les Arcs	Dir. Hon.
MARTIN André	12-08-1324 à Bourg en Bresse	Dir. Théâtre du Soleil
CORTET Jean	14-10-1931 à Paris	Commerçant
DUSSOL Adrien	21-08-1922 à St Raphaël	Métreur-vérificateur
FASSY Roger	24-10-1922 à St Raphaël	Chef principal EGF
GIGER Tony	28-10-1925 à St Raphaël	Architecte
REQUISTON Pierre	23-10-1923 à St Raphaël	Commerçant
TAFANI Marcel	20-08-1932 à Verdun	Instituteur

Liste d'Union ouvrière pour la défense des Intérêts communaux et la rénovation de la République

MASSA Jean	Né le 11-12-1890 à St Raphaël	Artisan
OUSTRIERES Maurice	14-11-1923 à Verdun s/Gar	Journaliste
MENJAUD Etienne	26-06-1899 à St Raphaël	Ouvrier plombier
COPPEDE Lucien	03-08-1910 à Pièтra-Vante (It)	Employé SNCF
CHARGNIOUX Maurice	21-05-1893 à	Technicien
POUZIN Jean	13-06-1912 à Châteaurenard	Hôtelier:
RAYNAUT Octave	17-06-1909 à Nice	Employé SNCF
DOLLA Hélène	01-04-1920 à Paris	Prof. Ensgt ménager
THON Henri	29-11-1895 à St Raphaël	Retraité EDF

Concentration communale pour le lancement de la station Saint-Raphaël Côte d'Azur :

LAFOREST Julien René	Né le 09-01-1896 à Changy (Loire)
LANFRANCHI Horace	15-04-1892 à Lévie (Corse)
PAPINAUD Albert	21-08-1904 à Rochefort
GIRAUD Yves Marcel	13-03-1892 à Digne
RODIER Jacques	29-12-1926 à Arlay (Jura)
RAYBAUD Noël	10-12-1933 à Nice
ABRIAL Pierre	07-08-1900 à St Raphaël
FLAMENT Jacques	02-08-1926 à Tourcoing
OMEDE Charles	23-04-1922 à Nice

Avant le premier tour, FLAMENT Jacques se retire de la liste il est remplacé par :

LAURIN Georges	Né le 02-05-1921 à Paris 10ème

Liste apolitique d'union Locale :

RAFFIANI Joseph	Né le 17-10-1890 à Vivario (Corse)	Entrepreneur T.P.
MAGDELEIN Maurice	17-10-1908 à Angoulême	Dir Industriel
PEYRON Gaston	14-01-1886 à Tanneron	Licencié es lettres
COADOU Marcel	07-02-1897 à St Brieuc	Instructeur avion
GHIO Antoine	07-06-1922 à St Raphaël	Pêcheur
FLOCCIA Emile	06-01-1914 aux Arcs	Cafetier
CORNAGLIA Louis	15-11-1907 à Bizerte (Tunisie)	Agent tech. EDF
GOURNAY Louis	22-02-1904 à Alger	Off. de police E.R.
TRAPITZINE Aurore	01-11-1902 à Cannes	Agent immobilier

Premier tour :

Inscrits : 7 575 – Votes exprimés : 4 208 – Validés : 4 047.

Aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour.

14 mai 1961 :

Deuxième tour :

Inscrits : 7 575 – Votes exprimés : 4740 – Validés : 4631.

Sont élus : GIRAUD Marcel - RAYBAUD Noël – LAURIN René – ABRIAL Pierre – LAFOREST Julien – LAFRANCHI Horace – PAPINAUD Albert – RODIER Jacques – OMEDE Charles.

19 mai 1961 :

A la suite des élections partielles, il est procédé à une nouvelle élection interne pour nommer un nouveau maire et deux adjoints.

27 conseillers présents, 21 exprimés et 6 abstentions.

LAURIN (député), seul candidat, est élu par 21 voix sur 2

Le nouveau maire fait, comme il est de tradition, un discours pour définir ses projets sur le devenir de la ville. Pour lui, la notion de majorité et de minorité a disparu avec son élection et le concours des adjoints et conseillers élus précédemment sera requis. En ce qui concerne les adjoints, ils conservent les attributions qui leur ont été déléguées et il leur demande instamment de se joindre à lui pour le bien du pays. Néanmoins, si un désaccord quelconque intervenait ils pourraient se démettre de leur fonction.

5 juin 1961 :

Le maire propose la création d'un second poste d'adjoint, pour les quartiers extérieurs, en raison de l'étendue de la commune. LAFOREST Julien est élu par 20 voix sur 20.

Est également proposée la création d'un poste de 3ème adjoint pour assurer une bonne administration de la commune : FABRE Julien est élu par 22 voix sur 22.

4 août 1961 :

Le maire expose que le quartier du Trayas, distant de 25 Km ne peut être administré d'une façon correcte et continue par les services municipaux. Il propose d'élire un adjoint supplémentaire pour ce quartier.

Aucun conseiller municipal actuellement n'habite ce quartier. Il propose la candidature de Monsieur LEGRAND (en vertu de l'article 57 – 2ème alinéa du code municipal.)

Le candidat proposé est accepté à l'unanimité.

14 mars 1965 :

Elections 1er tour. 7 bureaux de vote.

Inscrits : 9483 – Votants : 7034 – Validés 6 809

Trois listes en présence :

<u>Liste d'action municipale :</u>

ABRIAL Pierre	ALLONGUE Paul
AMIELH Georges	AVINENS Marcel
BLANC Marcellin	BROUSSE Julien
CHABERT Jean	CORNAGLIA Louis-Dominique
COUSTIRIER Henri	FELIX Eugène
GIRAUD Fernande	GIULIANI Placide
ICARD Marcel	JARRY Raymond
LAFOREST Julien	LAMBERT Pierre
LANFRANCHI Horace	LAURIN René
LEGER Henri	METZ Xavier
MIEL René	PAPINAUD Albert
RAYBAUD Noël	REGIS François
RODIER Jacques	SUIFFET Jacques
STAGNARO Angelo	

<u>Liste raphaëloise de rassemblement dans la concorde pour une rénovation municipale complète.</u>

REYNAL Georges : Adm. civil	ACCART Max: Adm. Outre-Mer
AUBERT René : Mutilé guerre	BENEDETTI Jean : Directeur Ecole E.R.
BENOIT François : Mécanicien	CAIS Charles : Ouvrier agricole

CAROMINO Raymond : Adm mairie
CASTELLI Eugène : Commerçant
CHEPPIO François : Patron pécheu
CUGGE Joseph : Transporteur
D'ANDRE Christian : Off. E.R.
DEMICHELIS Jacqueline : Infirmière
GIRAUD D'AGAY Jean : Propriétaire
FAZZI Roger : Chef principal E.D.F.
GAYMARD Gabriel : Ret. SNCF
GIROD Henri : Médecin
INNOCENTI Maurice : Hôtelier
LAUGIER Henri : Cultivateur
MARTIN André : Commerçant
MONTANAT Gaston : Rapatrié A.F.N.
NEUVEUX Raymond : Dir. B.d.F.
PERRIN Henri : Ingénieur I.C.A.M.
POMMIER Lucien : Emp. PTT
SABLON Germaine : Artiste
STAGNARO Charles : Médecin
TAFANI Marcel : Professeur C.E.G.
VASSAL Armand : Agt immobilier

Liste d'union républicaine pour la défense des libertés communales, de la démocratie, présentée par le Parti communiste.

LESAGE Pierre-Yves
LANDINI Gabrielle
DELAUNAY Jean
DOLLA Hélène
THON Henri
RAYNAUD Octave
MASSA jean
MORENON Alfred
BOULET Raoul
MENJAUD Etienne
COPPEDE Lucien
BRACCHETTO Francis
GUERARD Pierre
PONS Claire
ANDREU Auguste
RAFFA Jean
CHASSAIN Marie
OLIVIER François
GUGLIEMI Alfred
CERATO Henri
POMERO Lucienne
BRUNETTI Jean
NOGARA Louis
CERVONI Pierre
MIRAGLIO Paul
PIANTON Louis
PEISSEL Louis

Aucun candidat n'obtient la majorité absolue.

21 mars 1965 :

Deuxième tour. Inscrits : 9 477 – Votants : 7 355 – Validés : 7 208

Sont élus :

GIROD Henri – LAUGIER Henri – BOBO Jean – REYNAL Georges – STAGNARO Charles – CUGGE Joseph – NEVEUX Raymond – BENOIT François – FAZZI Jean – BENEDETTI Jean – DELORME Robert – MAGNE Fernand – DEMICHELIS Jacqueline – TAFANI Marcel – PERRIN Henri – CASTELLI Eugène – GIRAUD d'AGAY Jean – INNOCENTI Maurice – ACCART Max – POMMIER Lucien – FRATANI Louis – AUBERT René – MARTIN André – CAIS Charles – CAMORINO Raymond – MONTANAT Gaston.

MONTANAT, dernier de la liste du Dr GIROD, bat d'une voix le premier de la liste LAURIN, Henri COUSTURIER qui obtient 3 252 voix. LAURIN Georges, précédent maire, n'obtient que 3004 voix.

24 mars 1965 :

Election interne du conseil municipal.

REYNAL Georges est élu maire avec 25 voix sur 26.

GIROD Henri est élu1er adjoint par 26 voix sur 27 avec comme secteurs de responsabilité : Finances, administration générale, état civil

LAUGIER Henri est élu 2ème adjoint par 26 voix sur 27. Ses responsabilités : services techniques, administration générale, état civil, assistance

BOBO Jean est élu 3ème adjoint par 26 voix sur 27. Ses responsabilités : sport et jeunesse, administration générale, état civil, assistance

14 avril 1965 :

Le conseil municipal procède à l'élection de trois adjoints supplémentaires et de deux adjoints spéciaux.

1er adjoint supplémentaire : NEVEUX Raymond élu par 24 voix sur 25
2ème adjoint « : STAGNARO Charles élu par 24 voix sur 25
3ème adjoint « : DELORME Robert élu par 24 voix sur 25

1er adjoint spécial : FRATANI Louis élu par 24 voix sur 25 (quartier de Boulouris)

2ème adjoint « : CUGGE Joseph élu par 24 voix sur 25 (quartiers du Dramont, d'Agay, d'Anthéor et du Trayas).

28 février 1966 :

STAGNARO Charles a remis sa démission le 31 janvier1966.

DELORME 3ème adjoint supplémentaire le remplace. Il est ensuite procédé à l'élection d'un 3ème adjoint supplémentaire : MONTANAT Gaston est élu par 23 voix sur 24.

6 juillet 1966 :

Démission de NEVEUX Raymond de son poste de 1er adjoint supplémentaire. Il quitte également sa fonction de conseiller.

9 juillet 1966 :

Démission de GIROD 1er adjoint.

2 septembre 1966 :

Pour satisfaire à une demande du préfet en date du 16 juillet 1966 le conseil municipal décide que :

- LAUGIER Henri devient premier adjoint réglementaire.
- BOBO Jean accède au poste de deuxième adjoint réglementaire.
- DELORME Jean accède au poste de troisième adjoint réglementaire.
- MONTANAT devient premier adjoint supplémentaire.

Après cette mise en place par élévation automatique au poste supérieur, il faut procéder à l'élection du deuxième et troisième adjoint supplémentaire.

Pour le poste du second adjoint supplémentaire, CAMORINO est élu par 20 voix sur 20 et pour le poste de troisième adjoint supplémentaire, POMMIER Lucien est élu par 19 voix sur 19.

6 décembre 1966 :

Démission du Docteur STAGNARO remplacé par BOBO qui devient adjoint titulaire, MONTANAT étant nommé 3ème adjoint supplémentaire.

12 janvier 1967 :

Retrait de délégation de signature à l'adjoint BOBO Jean.

Loi 66 504 du 12 juillet 1966 :

Chapitre III : Disposition spéciales aux communes de plus de 3.500 habitants et plus.

Article L260 : Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de liste avec autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modifier l'ordre de présentation, sous réserve de l'application des dispositions prévues au 2ème alinéa de l'article L 264.

23 octobre 1969 :

Démission de GIROD Henri.

17 novembre 1969 :

LAUGIER Henri devient 1er adjoint.

28 décembre 1969 :

Démission de MAGNE, ses activités professionnelles ne lui permettent pas d'assister aux délibérations.

31 décembre 1970 :

Suppression de l'approbation préalable du budget des communes par le préfet et réduction du nombre de délibérations soumises à cette approbation.

Elections du 14 et 21 mars 1971 :

Douze bureaux de vote :

1-Mairie	5-Ecole des garçons	9-Ecole de Boulouris
2-Ancienne poste	6-Ecole des filles	10-Ecole du Dramont
3-Ecole des arènes	7-Ecole Jean Moulin	11-Ecole d'Agay
4-Ecole des arènes	8-Ecole des plaines	12-Ecole du Trayas

Sept listes en présence :

<u>Pour Saint Raphaël – Sincérité – Réalisme- Efficacité :</u>
ALLONGUE Maurice : Commerçant
BACHELLERIE Marcel : Assureur
BERTHE André : Directeur école
BIANCHINI José : Commerçant
BLANC Jeanne : Assistante sociale
VIGIER Pierre : Dir. Hôpital St Raphaël
BLANCHET Claude : Dir. camping
BLOT Maurice : Magistrat
CARCAGNE Henri Albert : Tech. B.A.N.
CARLHIAN René : Administrateur de biens
CHAPUS Jacques : Chef service commercial
CIACCO Félix : Promoteur (rapatrié)
CLEMENT Yvonne : Vice pdte A.P.E.
DELORME Robert : Ingénieur aéronautique
DEVIEUX Robert : Commerçant
ESPINOSA Francis : Attaché commercial
GALLICHIO Gérard : Comptable
GERIS Joseph : Gérant de Société
HUSSON Roger : Clerc principal de notaire
LAQUIERE Annie : Esthéticienne
MARENCO Robert : Professeur
NORMAND René : Dessinateur industriel
PERRET Michel : Professeur
POISSON Guy : Kinésithérapeute
THOMAS Jean : Hôtelier
VERNY Edmond : Ingénieur E.R.
WATEAU Jean-Michel : Etudiant en Droit

<u>Liste Concorde et renouveau :</u>
OSEE Gabriel : Pdt syndicat des hôteliers
BACCHI René : Agent de marque
CLERE Pierre : Chef comptable
COUSTURIER Henri : Dir. Rensgts ; SNCF
DONNAT Roger : Entrepreneur T.P.
GILLOT Pierre Paul : Hôtelier
GIORDANO Robert : Entreprise menuiserie
ICARD Marcel : Taxi
PERILLAT Alain : Technicien bâtiment
RAMAGE Guy : Commerçant
RONDEL Marcel : Agent commercial

BAUDINO Jean : Boulanger patissier
BIRAUD Maurice : Intendant militaire E.R.
BLUA Robert : Entrepreneur maçonnerie
CHALES Jean : Ingénieur T.P.
DUBLER-GESTRO Francis : Electricien
FOUCAUD René : Restaurateur
GARCIA Alexandrine : Secrétaire médicale
GAUDILLERE Claude : Chef comptable
LAMBERT Maurice : Transporteur
LAPLANCHE Yvon Léon : Ouvrier carrossier
LEGER Henri : Moniteur auto-école
MAUBERT Bernard : Kinésithérapeute
RUFFINI Albert : Directeur commercial
SADERNE Marguerite : Assistante sociale
SEBAN Charlotte : Institutrice C.E.S.
VIRLOGEUX Henri : Principal C.E.S. Karr

Liste d'Action et d'Union pour la Garantie des Intérêts et de l'expansion de St-Raphaël : L.A.U.G.I.E.R.

LAUGIER Henri : Exploitant agricole
ACCART Max : Etudiant en Droit
ALBERTO Paul : Ent. transports publics
ALESSI Madeleine : Secrétaire comptable
ZUCCO Maurice : Commerçant
VIALANEX Jean-Jacques : Attache Dir.
TREVE Jean : Entrepreneur T.P.
ROBINAT Paul : Commerçant
ROBBE Robert : Médecin
PLAZY Daniel : Chef district SNCF
PABAN Jean : Ingénieur Arts et métiers
MONTANAT Gaston : Adjoint aux affaires sociales
BEDEL Jacques : Pharmacien
BENEDETTI Jean : Directeur d'école
BENOIT François : Artisan mécanicien
BESSEYRE Jean : Ingénieur/chef
BESSI Honoré : Off. Marinier E.R.
CAIS Charles : Propriétaire exploitant
DEMICHELIS Jacqueline : Infirmière
GAMBINI Charles : Commerçant
DE GIRAUD D'AGAY Jean : Propriétaire
GIRAUDO Paul : Artisan serrurier
LOVERA Marguerite : Monitrice auto-école
LORDON Jean : Off. Supérieur E.R.
LAUGIER Jean : Commerçant
KURY Antoine : Commissaire honoraire
INNOCENTI Maurice : Hôtelier

Liste d'Union pour une gestion municipale sociale, moderne et démocratique présentée par le Parti communiste français.

RAYNAUT Octave : Retraité SNCF
BARILE Louis : Retraité SNCF (Algérie)
BONNO Lucien : Chauffeur
BOULET Christiane : Femme au foyer
BRACHETTO Francis : Retraité SNCF
CERATO Henri : Ouvrier plombier

CHARGNIOUX-LAGARDE Anna : Ingénieur
CHAUVET Laure : Dir. école honoraire
COLLANGE Horace : Dir. école honoraire
COPPEDE Claude : mécanographe
DECAM Marc : Artiste peintre, Prof DPLG
DELAUNAY Jean : Professeur de lycée
DOLLA Hélène : Professeur C.E.S.
GIE Maurice : Chef d'études SNCF
GILLARD Joseph : Retraité EDF
GUERARD Pierre : Chef section PTT
HAMEN Maurice : Chef chantier bâtiment
LAFFARGE Jeanne : Sans profession
LANDINI Gabrielle : Artisan
LECA Pierre : Employé Cie des eaux
LIAUTAUD Jean : Employé B.A.N.
MATTA Alba : Retraitée
MORENON Alfred : Retraité EDF
NOGARA Louis : Retraité EDF
PATIGNY Renée : Sec. Comptable
RAFFA Jean : Ouvrier du bâtiment
RICHARD Jérôme : Infirmier

<u>Option 71 au service de la commune :</u>
GIROD Henri : Médecin
AGENS Maurice : Chef de canton SNCF
BACCILINI Roland : Professeur de collège
BERTRAND Jean-Paul : Professeur de collège
BOYER-PALATIN Marie : Secrétaire comptable
BRENGUIER Jean : Agent EDF
CAORINO Raymond : Ancien directeur des services administratifs
COMMUNOD Victor : Boucher
DELAVOYE Guy : Electricien
De CHAPPEDELAINE Hubert : Ingénieur
DRUMAIN Gilbert : Capitaine E.R.
ELLUL-DARMON Zohre : Infirmière
GOMEZ Guy : Chef administratif du bâtiment
HENNEBERT Jacques : Infirmier
LE SAUCE Alain : Boulanger
LOISEL Gérard : Avocat
MOUSSU Auguste : Restaurateur
NICOLET Armand : S/chef de gare
PENNACINO Jacques : Prof collège
PIETRI Henri Napoléon : Commerçant
PION Virgile : Inspecteur PTT, E.R.
PONSARD André : Adjt. Gendarmerie
RAUX-CASANOVAS Marthe : s. prof.
TRAMONTI Gérard : Barman
TRIVIERE Francis : Directeur C.E.G.
VASSAL René : Maître d'œuvre Bât.

Liste SAINT-RAPHAËL votre ville :
AVINENS Marcel : Médecin
ABADIE Jean Louis : voyagiste
BEZIO Fernand : Commerçant
CHAMP Francisque : Dir. Société
COLLOT Suzanne : Journaliste
DARLOT Geneviève : Professeur
DEMATOS Betty : Assistante médicale
DEVROYE Monique : Sans profession
GAILLARD Michel : Off. Supérieur E.R.
GARRIDO Roger : Hôtelier
GIRAUDON René : Moniteur de plongée
GUINEAU Gérard : Prof. lycée
GIULIANI Jean : Conducteur de travaux
GIULI Paul : Prof. Mathématiques
LATY Bernard : Ingénieur
MABILAT Henri : Commerçant
MARGUERON Jean : Cadre entrepreneur Bâtiment
METGE Gérard : Prépa. Pharmacie
MOULIN Louis : Employé de banque
ORSINI Jean : Lt Colonel de réserve
ORTOLI Antoine : Officier E.R.
PERONA Jean : Restaurateur
PERRET Jean Louis : S/ingénieur
REYNAUD Henri : Agent assurances
SPAR Jacques : Commerçant
STAGNARO Angelo : Patron pêcheur
THIBAUX Françoise : Professeur

Union gaulliste et jeunes républicains indépendants :
DUPONT André : Cdt Gendarmerie E.R.
ABRIAL Jacques : Licencié en Droit
AYRAL François : Dir. Maison familiale
BRUZZESSI Marius : Ent. Maçonnerie
BRACCHI Barthélémy : Prothésiste dentaire
BAILARI Michel : Agent assur.
CORNU Jacqueline : Vendeuse de mode
DEWAELE Monique : Artiste peintre
DUMOUCHEL Raymond : Chef comptable E.R.
DONSAY Serge : Agt. Commercial
PETTORI Charles : Agent de publicité
FALCOZ Claire : Cadre PTT E.R.
FERON Henriette : Hôtelière
FRERET Henri : Paysagiste
GOUJON Janine : Sans profession
JOURDREN Jean Louis : Juriste
LAURENT Lucien : Off. Police E.R.
LAMBOT Michel : Champion du monde de voile !
MARTIN Roger : Agent immobilier
MEUNIER Jean : Retraité S.N.C.F.
OLIVIER Roland: Officier d'équipage E.R.
PAUTARD Simone: Epouse d'industriel
REMY Emile : Entr. électricité E.R.

SAUVE Alfred : Dessinateur BAN de Fréjus
SEMO Philippe : Directeur commercial
THIOLLET René : Officier E.R.
TRIOUX Lucien : Retraité assurances

27 mars 1971 :

Mise en place du conseil municipal.

Sous la présidence de M. CHAPPEDELAINE, élu le plus âgé. Avant le début de la séance, il fait remarquer que les postes d'adjoints ayant tous été déterminés par avance, le vote n'est donc que symbolique. Toutefois, il estime que de par sa fonction professionnelle (ingénieur) et son action au cours de la campagne et les résultats obtenus, le poste de 1er adjoint devrait lui revenir.

Election du maire :

27 bulletins – 2 nuls – 25 exprimés. Majorité absolue 13.

Docteur Henri GIROD 25 voix, élu.

Election du 1er adjoint :

27 bulletins – 1 nul – 26 exprimés. Majorité absolue 14.

Francis TRIVIERE 26 voix, élu.

Election du 2ème adjoint :

27 bulletins – 3 nuls – 24 exprimés. Majorité absolue : 13.

Arnaud NICOLET 24 voix, élu

Election du 3ème adjoint :

27 bulletins – 5 nuls – 22 exprimés. Majorité absolue : 12.

René VASSAL 22 voix, élu.

Le maire propose de créer trois postes d'adjoints supplémentaires et trois postes d'adjoints de quartier.

19 avril 1971 :

Elections des adjoints supplémentaires et de quartier.

Election du premier adjoint supplémentaire

26 bulletins – nul 1 – exprimés 25. Majorité absolue : 13.

Gérard LOISEL 25 voix, élu.

Election du deuxième adjoint supplémentaire :

26 bulletins – nuls 2 – exprimés 24. Majorité absolue : 13

Jacques HENNEBERT 24 voix, élu.

Election du troisième adjoint supplémentaire :

Bulletins 26 – nuls 2 – exprimés 24. Majorité absolue : 13.

Jacques PENNACINO 24 voix, élu.

Election de l'adjoint du quartier de Boulouris :

Bulletins 26 – nul 1 – exprimés 25. Majorité absolue : 13.

Virgile PION 25 voix, élu.

Election de l'adjoint du quartier du Dramont :

Bulletins 26 – nul 1 – exprimés 25. Majorité absolue : 13.

Roland BACCILINI 25 voix, élu.

<u>Election de l'adjoint des quartiers d'Agay, d'Anthéor et du Trayas :</u>

Bulletins 26 – nul 1 – exprimés 25. Majorité absolue : 13.

Guy GOMEZ 25 voix, élu.

25 octobre 1973 :

Démission de Maurice AGENS, délégué au sein de la commission permanente d'enquête du port de plaisance de Santa-Lucia. Il est remplacé par André PONSARD.

7 janvier 1975 :

Démission de GIROD Henri ainsi que d'autres maires du Var, pour protester contre le transfert de la préfecture de Draguignan à Toulon.

Dans les jours suivants, c'est au tour de BOYER Marie-Louise, AGENS Maurice, HENNEBERT Jacques et PION Virgile de suivre le maire.

23 janvier 1975 :

Arrêté du préfet convoquant les électeurs le 2 février 1975 pour procéder à l'élection de cinq nouveaux conseillers.

2 février 1975 :

Election partielle pour procéder au remplacement des 5 conseillers démissionnaires.

Les résultats : Inscrits : 13 923 électeurs - Votants : 8 198 - Bulletins blancs ou nuls : 230 -Exprimés : 7 960

La majorité absolue pour être élu est de : 3 981 voix.

Le dépouillement donne en tête la liste gaulliste :

LAURIN René Georges 4 331 voix – GAILLARD Michel 4 273 voix – MATTEI Etienne 4 347 voix – COUSTURIER Henri 4 417 voix – ICARD Marcel 4 418.

En deuxième position, la liste de la gauche :

GIROD Henri 3 423 voix – LAUGIER Henri 3 650 voix – LORDON Jeanne 3 457 voix- ETIENNE Jean René 3 547 voix - RAYNAUT Octave 3 475 voix.

15 février 1975 :

Election du maire et de ses adjoints.

Avant la procédure de l'élection du maire et de ses adjoints, M. LAURIN demande la parole. Il fait savoir qu'il a adressé une lettre à tous les membres du conseil municipal, seul Maître LOISEL lui a répondu. Il rappelle le contenu de cette lettre dans laquelle il dit « qu'il souhaite faire quelque chose de logique pour le bien de l'ensemble de la population raphaëloise. Il estime que le programme d'« Option 71 » contient de bonnes choses qu'il convient de réaliser, mais aussi qu'il faut la compléter pour tenir compte des aspirations de la population raphaëloise. »

M. TRIVIERE déclare que M. LAURIN s'écarte de l'ordre du jour, qu'il n'est pas d'accord pour recevoir des leçons de morale de ceux qui connaissent mal les affaires de la ville en cours, ni celles dont la réalisation est imminente. Mme. ELUL abonde dans son sens.

Mr. CHAPPEDELAINE lit une déclaration dans laquelle il se livre à une sévère critique de l'action municipale depuis quatre ans.

Election du maire :

27 présents – 2 nuls - 26 votes exprimés. Majorité absolue 14.

TRIVIERE Françis 15 voix sur 26 : Elu

LAURIN René Georges 6 voix sur 26

VASSAL René 5 voix sur 26

Pour le premier adjoint :

Un seul candidat. 27 présents - 14 bulletins blancs ou nuls- exprimés 13.

NICOLET Armand 13 voix sur 13 : Elu

Pour le deuxième adjoint :

Un seul candidat. 27 présents - 9 bulletins blancs ou nuls – 18 exprimés. Majorité absolue 10.

GOMEZ Guy 18 voix sur 18 : Elu

Pour le troisième adjoint :

Trois candidats. 27 présents - 5 bulletins blancs ou nuls – 22 Exprimés. Majorité absolue 12.

LOISEL Gérard 13 voix sur 22 : Elu

ICARD Marcel 8 voix sur 22

ELLUL-DARMON Zohre 1 voix sur 22

11 mars 1975 :

Le maire propose d'élire trois adjoints supplémentaires.

Pour le premier adjoint supplémentaire :

Deux candidats. 25 présents – aucun nul – exprimés 25. Majorité absolue : 13.

BRENGUIER Jean 17 voix, élu

TRAMONTI Gérard 8 voix

Pour le deuxième adjoint :

Deux candidats. 25 votants – 1 nul – exprimés 24. Majorité absolue : 13

EILLUL-DARMON Zorhe 15 voix, élue

TRAMONTI Gérard 9 voix

Pour le troisième adjoint :

Deux candidats. 25 votants – aucun nul – exprimés 25. Majorité absolue : 13.

BERTRAND Jacques 17 voix élu

TRAMONTI Gérard 8 voix

Ensuite est décidée de l'élection d'un adjoint pour les quartiers extérieurs.

Deux candidats. 25 votants – aucun nul – 25 exprimés. Majorité absolue 13.

LE SAUSSE Alain 17 voix élu

TRAMONTI Gérard 8 voix

Malgré sa persévérance à se présenter à tous les postes, TRAMONTI, membre de l'opposition, n'obtient rien.

6 novembre 1975 :

Convocation du conseil municipal. Georges LAURIN fait remarquer que le quorum n'est atteint que grâce aux cinq conseillers municipaux de son groupe.

Pour souligner le peu d'assiduité des élus du groupe majoritaire, ses colistiers et lui-même décident de se retirer.

Le premier adjoint qui préside la séance fait l'appel nominatif qui fait apparaître que le quorum, en effet, n'est pas atteint, il renvoie la réunion au 12 novembre 1975.

25 novembre 1975 :

Décès du Maire Francis TRIVIERE.

18 janvier 1976 :

Election partielle pour élire un conseiller, en remplacement du maire TRIVIERE louis décédé.

Onze bureaux de votes par décision municipale du 26 septembre 1976.

Répartition des bureaux de vote :

N° 1 Mairie N° 2 Ancienne poste N°3 Ecole primaire 1 et 2 N° 4 Ecole du centre N° 5 Foyer des acacias N°6 Ecole Jean Moulin N° 7 Ecole des plaines N° 8 Ecole de Boulouris N°9 Ecole du Dramont N°10 Ecole d'Agay N°11 Ecole du Trayas.

Nombre d'inscrits : 15 001 – exprimés : 6 618 – validés : 6 358.

Trois candidats : RAYNAUT Octave – TRIVIERE Jean-Marie – CASANOVA Laurent.

Premier tour :
Aucun candidat n'obtient la majorité au premier tour.
Deuxième tour :
Nombre d'inscrits : 14 993 – Exprimés : 6 953 – Validés : 6 358.
CASANOVA Laurent (avocat) est élu. Il intègre le conseil municipal le 30 janvier 1976.

30 janvier 1976 :

Mise en place du conseil municipal :
Election du maire :
Présents : 27 – Nuls : 0 – Exprimés : 27. Majorité 14.
Guy GOMEZ : 16 voix, élu.
René Georges LAURIN : 11 voix.
Election du 1er adjoint :
Présents : 27 – Nuls : 4 – Exprimés : 23. Majorité : 12.
Jacques BERTRAND : 14 voix, élu
Election du 2ème adjoint :
Présents : 27 – Nuls : 1 – Exprimés : 26 – Majorité 14.
Zohre ELLUL élue au 2ème tour avec 14 voix.
Election du 3ème adjoint :
Présents : 27 – Nuls : 3 – Exprimés : 24. Majorité : 13.
Jean-Pierre BERTRAND : 17 voix, élu
Election des adjoints supplémentaires :
1er adjoint supplémentaire :
Présents : 26 – Nuls : 3 – Exprimés : 23 – Majorité : 12.
Alain LE SAUSSE : 17 voix élu.
2ème adjoint supplémentaire :
Victor COMMUNOD : 19 voix élu.
3ème adjoint supplémentaire :
Henri PIETRI : 12 voix, élu.
Election de l'adjoint spécial des quartiers :
Présents : 26 – Nuls : 2 – Exprimés : 24 – Majorité 13.
André PONSARD : 22 voix, élu.
Armand NICOLET : 2 voix.

Elections du 13 et 20 mars 1977 :

Premier tour : Inscrits : 15 905 – Votants : 11 346 – Exprimés 10 940
15 Bureaux de vote.
Trois listes en présence :
<u>Liste de la majorité (gaulliste) :</u>
LAURIN René Georges : Conseiller général
COUSTURIER Henri : Chef bureau SNCF
GAILLARD Michel : Off. Supérieur E.R.
ICARD Marcel : Taxi
MATTEI Etienne : Pharmacien
CASANOVA Laurent : Avocat
FRATANI Louis : Off. Supérieur E.R.
AGIUS Antoine : S/Officier E.R.

ALBERGE Hugues : Antiquaire
ALLONGUE Raymond : Prestataire service
AUMIPHIN Jean-Pierre : Etudiant en Droit
AYRAL François : Dir. Maison familiale
BALDERIOTTI Gérard : Artisan maçon
BERNARD Georges : Professeur de Lycée
BROS Robert : Secrétaire gal. de mairie
CHAMPENE-SILLE Danielle : Esthéticienne
CHEPPIO Marie : Administrateur de bureau
DAVAILLAUD Gilbert : Conducteur travaux
DELCOURT Roger : Comptable
DEVIEUX Valérie : Syndicat hôtellerie P.A.
GARCIA Alexandrine : secrétaire médicale
GIRELLI Huguette : Hôtelière
LOIRE Maxime : Professeur C.E.T.
MEYER François : Commerçant
RELLY Jean : Directeur commercial
RICATTI Christian : Médecin
SPAR Jacques : Commerçant

Liste d'union pour la gestion et la promotion de la commune de Saint-Raphaël (S.E.) :
ROY Jean-Paul : ex-préfet du Var
BARBENTON René : Comptable
BASBOIS Jean : Maître d'œuvre
BOREL Jean-Pierre : Pharmacien
BRUZZESSE Marius : Artisan maçon
CABITEN Nadine : Commerçante
CARENCO Eugène : Chef d'équipe bâtiment
CAZEAUX Charles : Ingénieur cadastre
DISLAIR Anne-Marie : Secrétaire de direction
ELLUL Zohre : Infirmière
ERIAU Henri : Retraité des mines
ERARD Alain : Photographe
FERRET Denise : Assistante sociale
FOUCAUD René : Hôtelier
LAVOUTE René : S/chef de gare
LEGER Henri : Président de l'office du tourisme
LOPEZ Michel : Directeur C.E.G.
PERROUX Michel : Agent hospitalier
PETIT Robert : Responsable commercial
PLUMIER Charles : Notaire
PODEVIN Michel : Dir. Agence bancaire
PONS Georges : Artisan taxi
ROLLY Martine : Commerçante
RUFFINO Guy : Licencié en droit
SAGE Pierre : Chef d'entreprise
SOUCHET Jean : S/Directeur
SUIFFET Jean-claude : médecin biologiste

Liste Saint-Raphaël demain (union de la gauche):
GOMEZ Guy : Métreur vérificateur
BERTRAND Jean-Paul : délégué à CCE
ALONSO-VERBEKE Denise : Employé de Commerce
BOISSIER Martine : Dir. A.S.S.E.D.I.C.

BORIE-CHARLOT Renée : Commerçante
DEBARBIERI Adrien : VRP Commerce
DELAUNAY Jean : Professeur de lycée
DEMICHELIS-FERRIER Jacqueline : Infirmière
DESChAMPS Jean-François : Animateur social
ETIENNE Jean-René : Professeur de lycée
FARGUES Pierre Etienne : Artisan
GARNIER-COPPEDE Claude : Informaticienne
IPERTY Charles : Technicien supérieur télécommunications
LAMSON André : Ingénieur polytechnique
LANDINI Serge : Entrepreneur
LAUGIER Henri : Exploitant agricole
LE SAUSSE Alain : Chauffeur livreur
MORISOT Michel : Professeur Education physique
PENALVA Albert : Agent SNCF
MOUNART-FARRUGIA Martine : Commerçante
PONZANELLI Lucien : Plâtrier
RAYNAUD Octave : Retraité SNCF
SABLEAUX Michel : Professeur lycée
TAUZER-HERMITTE Fernande : Dir. Ecole
VASSAL Arthur : Professeur collège
VERGELIN Gustave : Ingénieur Ponts et Chaussées
VICTORI Albert : Licencié en Droit

Résultats du 1er tour :

Liste Saint Raphaël demain (GOMEZ), moyenne : 4 200

Liste de la majorité (LAURIN), moyenne : 4 627

Liste d'union pour la gestion (ROY), moyenne : 1953

Ballottage pour 24 sièges

Deuxième tour, deux listes en présence :

Liste LAURIN et liste GOMEZ.

Inscrits : 15 882 – Votants : 11 849 – Exprimés : 11 523

Liste LAURIN : de 6 158 à 5 695 (26 élus)

Liste GOMEZ : de 5 742 à 5 300 (1 élu)

31 mars 1977 :

Mise en place du conseil municipal.

Pour le poste de maire : LAURIN Georges élu par 25 voix sur 26 (un blanc et une abstention)

1er adjoint : GAILLARD Michel, élu par 25 voix sur 26.
CASANOVA Laurent, une voix sur 26 non élu.
2ème adjoint : MATTEI Etienne élu par 26 voix sur 26
3ème adjoint : COUSTURIER Robert élu par 25 voix sur 26 (un blanc)
4ème adjoint : BROS Robert élu par 25 voix sur 26 (un blanc)
5ème adjoint : FRATANI Louis élu par 25 voix sur 26 (un blanc)

A la suite de cette élection et sur proposition du maire, le conseil municipal convient d'élire trois adjoints supplémentaires :

1er adjoint : ICARD Marcel élu par 27 voix sur 27

2ème adjoint : CHEPPIO Marie élue par 25 voix sur 26 (un blanc)

3ème adjoint : ALBERGE Hugues élu par 25 voix sur 26 (un blanc)

Il est également décidé de procéder à l'élection de trois adjoints de quartier, sont élus :

Pour le quartier de Boulouris : ALLONGUE Raymond 26 voix élu

Pour le quartier du Dramont : DAVAILLAUD Gilbert 25 voix (1 nul) élu

Pour les quartiers d'Agay d'Anthéor et du Trayas :

DEVIEUX Valérie 25 voix (1nul) élue

GOMEZ Guy (seul élu de l'opposition) s'abstient de voter pour tous les postes proposés à l'exception de la nomination d'ICARD qui est le seul à recueillir la totalité des votes des membres présents. ICARD avait réalisé un très bon score lors du deuxième tour en arrivant en tête de tous les concurrents en obtenant 6 158 suffrages.

12 avril 1976 :

Lors de la délibération du jour, le maire propose d'offrir gratuitement une concession cinquantenaire à la famille de Francis TRIVIERE, maire, décédé au cours de son mandat. Le conseil donne son accord à l'unanimité

Loi du 10 janvier 1980 :

Elle aménage la fiscalité directe locale et permet aux conseils municipaux et généraux de voter directement le taux des impôts locaux.

22 décembre 1981 :

La municipalité décide de créer une police municipale. Le conseil vote le déblocage d'un crédit afin de procéder à l'achat d'un véhicule R 18 (Renault) équipé d'une rampe de signalisation et muni d'un système radio complet, ainsi que deux motocyclettes et l'équipement personnel pour douze agents.

Elections des 6 et 13 mars 1983 :

Six listes sont en présence au premier tour :

- Liste « Génération 83 » :

MATTEI Etienne – Pharmacien biologiste – deuxième adjoint sortant (élu en 1975 et 1977)
AUMIPHIN Jean-Pierre – Docteur en droit international
BONGIORNO Richard – Kinésithérapeute
Mme VASA Claude – Docteur en médecine
RASSIER Robert – Officier supérieur en retraite
DE CHAPPEDELAINE Hubert – Officier supérieur en retraite
Mme URVOY Michèle – Mère de famille
TORRECILLAS Louis – Docteur en droit
PETIT Robert – Cadre commercial
FRAISSE Jean-Pierre – Podologue
MARTIN Guy – Représentant auto
HERUBEL Pierre – Commerçant
CAPOMACCIO Hubert – Employé industrie
LEBIGOT Alain – Docteur en médecine
CHRISTOL Michel – Instituteur
CALMEN Daniel – Représentant de commerce
Mme BRICOUT Odette – Institutrice
CHRISTOL Thierry – Etudiant en mathématiques et physique
SILVA José – Employé de commerce
RUIZ Vincent – Employé de commerce
Mlle BARDOULEAU Catherine – Kinésithérapeute
LAMARIL Luc – Artisan (Poterie)
Mlle GILAVERT Mari Line Professeur de gymnastique (Aérobic)
AMEDEO Bernard – Docteur en médecine
Mlle DEFAIX Eliane – Employée de banque
Mme REYNIER Francette – Infirmière (Diplômée d'état)

LOUIS Alain – Carrossier – Carrossier peintre
SEYCHAL Michel – Employé (location véhicules)
Mme VIDAL Blanche – Agent de service (enseignement)
VASA Joseph – Médecin spécialiste (thalassothérapie)
PLISSON Jacques – Inspecteur central des impôts (E.R.)
BRUNEVAL Lucien – Directeur de société (E.R.), ancien combattant
Mme CIVICO Brigitte – Mère de famille
DUTOY Michel – V.R.P.
Mme COLON Christine – Artisan (coiffure)

- Liste « Mieux vivre à Saint-Raphaël » :

TRAPITZINE Richard – Ingénieur géomètre
LEPETRE-GRANIER Catherine – Professeur
FABRE Maurice – Chef technicien des P.T.T.
LAUGIER Henri – Exploitant agricole
TROIN Didier – Etudiant en médecine
PETEL-PUILLAT Monique – Professeur certifié en éducation physique
BORIE-CHARLOT Renée – Commerçante
MORISOT Michel – Professeur d'éducation physique
CONTE Philippe – Dessinateur
LOVERA Jean-Claude – Agent de maîtrise service assainissement à la Cie des eaux
LONGUEVILLE-RIVAS Dominique – Agent administratif à l'I.G.N. (en disponibilité)
CHAUVET-VIGUIER Laure – Directrice d'école en retraite
VASSAL Arthur – Professeur d'Enseignement général de collège
POINTIER-ADAMY Lucienne – Documentaliste
COLLANGE Horace – Directeur d'école en retraite
LAUGIER Charles – Agent commercial – Coopérative agricole
BORG Jean-François – Agent de maîtrise à la caisse d'Epargnes et de Prévoyance
PEDRETTI Alain – Agent de maîtrise menuisier
DEMICHELIS-FERRIER Jacqueline – Infirmière en retraite
MEUTORLOS Gaston – Capitaine en retraite
LORENZI Adolphe- Directeur de maisons familiales de vacances
PIQUE-DUBUC Armelle – Educatrice enfance inadaptée
VITALI-REIG Armande – Professeur d'enseignement général de collège
GIANSOLDATI Robert – Patron pêcheur
CARENCO Eugène – Chef d'équipe maçon en retraite
VERGELIN Gustave – Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (E.R.)
PENNACINO Albert – Cadre commercial
LORDON Jean – Lieutenant- colonel d'infanterie de marine (E.R.)
IPERTY Charles – Retraité des P.T.T.
GOURDON William – Agent de maîtrise S.N.C.F.
GIGER-MASSY Andrée – Secrétaire
CHARLET Christian – Agent de maîtrise E.D.F.
RADICI Gustave – Entrepreneur de maçonnerie
MARIN-BLADT Yvonne – Secrétaire (en disponibilité)
ROUHIER René – Cadre commercial sportif

- Liste Initiative 83 :

OHEIX Gérard – Licencié en droit D.E.S. sciences politiques- 40 ans
BERTRAND Jacques – Ancien 1er adjoint à l'urbanisme et aux travaux- 45 ans
CAMAJOU Pierre – Licencié es-sciences, professeur – 40 ans
GUILLOT Alexandre – Capitaine de frégate en retraite – 57 ans
Mme CORTAMBERT Jeanne Claire – Orthophoniste – 51 ans
AMIAUD Edmond – Docteur en droit, chef inspecteur d'Air France (E.R.) 62 ans

VANNI André – Cadre technique d'entreprise privée – 42 ans
GUITTARD André – Négociateur immobilier- 50 ans
Mme KAUCSAR Michèle – Préparateur en pharmacie- 42 ans
HADJADJ Rémy – Directeur de restaurant – 28 ans
OTHO Rémy – Chirurgien dentiste – 47 ans
MULLER Franck – Décorateur (chômage) – 23 ans
Mme VERRIEZ Jeannine – Infirmière libérale, diplômée d'état – 510ans
PARENT Georges Pierre – Commerçant – 42 ans
WALD Jacques – Représentant V.R.P. – 60 ans
DEVAUX Jean-Louis – Artisan électricien – 28 ans
Mme MICHAUD-JEANNIN Emilie – Ass. pour la qualité de la vie et l'environnement – 52 ans
DENEGRI Jean Claude – Artisan carrossier – 42 ans
Mme BAROIN Henriette retraitée de l'administration – 78 ans
Mlle CHATRIAN Véronique – Infirmière libérale diplômée d'état – 24 ans
GASSERR-COZE Maurice – Capitaine de frégate en retraite – 67 ans
Mme PASQUIER Jeannine – Ecrivain critique littéraire – 54 ans
ALLISIARDI Jean – comptable – 30 ans
MILLIEN René – Chauffeur mécanicien – 50 ans
Mlle LEFAUCHEUX Sylvie – Etudiante U.E.R.E.P.S. – 21 ans
LENGEN Philippe – Artisan ferronnier – 42 ans
POUPEAU André – Professeur en retraite – 67 ans
LEVY Jean-Marc – Etudiant en droit – 22 ans
Mme RIZOTTO Colette – Sans profession – 44 ans
PORTUGAELS Pierre – Chauffeur diplomatique (E.R.) 64 ans
Mme ALLOCHIS Jeannine – Sans profession -44 ans
PACHOT Martine – Sans profession – 58 ans
Mme PASCAL Thérèse – Pharmacienne (E.R.) – 76 ans
VETTESE Orlando – Hôtelier restaurateur – 56 ans
MILESI Jean-Charles – Directeur d'association sportive – 40 ans

- Liste Alternative 83 :

GIROD Henri – Médecin généraliste – ancien maire
KLEINER Bernard – Expert comptable
BERTRAND Jean-Paul – Professeur de collège
AGIUS Antoine – Cadre gestionnaire de société
DESCHAMPS Jean-François – Educateur enfance inadaptée
TRIVIERE Jeanne – Institutrice – Vve de Francis TRIVIERE maire en 1974
POMMIER Lucien – Employé P.T.T. en retraite
HAZEBROUCQ Nelly – Agent commercial
ROY André – Lieutenant Colonel en retrait
REVAH Sylviane – Licenciée en histoire et géographie – Infirmière D.E.
LONG Louis – Agent S.N.C.F. – Président du comité des fêtes de Boulouris
TAYON Jacques – Sous officier en retraite
LATIL Elie – Artisan peintre en retraite
COMAS Roland – Hôtelier – Maître ès-sciences économiques
CHEVALY Alain – Agent S.N.C.F.
COIEFFEREL Simone – Secrétaire responsable pour le secteur de Fréjus/St Raphaël de l'union nationale des femmes seules et des femmes chefs de famille
LEPELTIER René – Chef de gendarmerie en retraite
SILVA Jacques – Contremaître peintre
SEVETTE Philippe – Masseur kinésithérapeute
GIANONE Marc – Artisan plombier
OSTENGA Marcel – Agent S.N.C.F.

HAMED Adel – Enseignant privé
PERILLAUD Simone – Professeur d'éducation manuelle et technique
PAVONI Eric – Infirmier diplômé d'état
RIDDER (de) Jeannine – Mère de famille
JUILLIEN Bernard – Comptable
SALUDAS Henri – Employé P.T.T.
BAILLY Robert – Retraité
TORREMOCHA Oscar – Fonctionnaire d'état, direction de l'équipement, service maritime
LANDINI Annette – Entrepreneur
MARTI Geneviève – Comptable
CHANSIGAUD Marc – Artisan électricien
DURAND Michel – Employé des P.T.T.
CEGRI Joseph – Agent commercial

- « Aimer Saint-Raphaël », liste de l'union de l'opposition nationale UDF – PR – RPR

LAURIN René Georges – Officier ministériel, conseiller général, maire sortant
GAILLARD Michel – Retraité, 1er adjoint au maire sortant
ALLONGUE Raymond – Prestataire de services
COUSTURIER Henri – Retraité, adjoint sortant
CASANOVA Laurent – Avocat à la cour
CHEPPIO Marie – Sans profession
DELCOURT Roger – Retraité
RICATTI Christian – Médecin généraliste
ALBERGE Hugues – Officier en retraite
GARCIA Alexandrine – Secrétaire médicale
DEVIEUX Valérie – Hôtelière de plein air
BERNARD Georges – Professeur certifié
GENER Rolande – Contrôleur en télécommunications
BOREL Jean-Pierre – Pharmacien
BIZIEN Roger – Colonel du génie, ingénieur diplômé E.S.G.M. (Mât et T.P.)
LAURENTI Paul – Conseiller principal d'éducation
BANALLEC Gérard – Chirurgien dentiste
MARENCO Josette – Gestionnaire de mutuelle
D'AGRO Paul – Secrétaire général de mairie E.R.
GIRAUD d'AGAY Jean – Horticulteur
GINESTA Georges – Ingénieur E.S.T.P.
DUSSOL Anne Marie – Commerçante, chef d'entreprise, administrateur de la chambre syndicale nationale jeux jouets Paris, déléguée consulaire
HECHTER Georges – Retraité
PONCET Robert – Hôtelier restaurateur
LAGUILLER Marie Hélène – Gérante de société
JEANSON Claude – Employé de banque
ERARD Alain- Photographe
LEGER Henri – Retraité, conseiller technique office du tourisme
RELLY Jean – Directeur de société
CHARLOT Marie Thérèse –Surveillante chef de l'hôpital
LIMBERT Pierre – Commerçant, président des artisans et commerçants de Boulouris
ORSINI Charles – Chef d'Entreprise
KOCHER Jeanne – Principale de collège
MEYER François – Gérant de société
SIMON René – Sous officier supérieur en retraite

- Liste Saint-Raphaël avenir :

TREVE Jean – Attaché commercial
FLOCCIA Guy – Gérant de société
GIRAUDO Alain- Serrurier
SEBAN Gilbert- Directeur commercial
ORTOLANI Antoine- Directeur technique
HUG Madeleine – Employée hôpital
LOIRE Maxime – Enseignant
THOMAS Claude – Commerçant
ARGELES Aimé – Garagiste
BUDZINSKI Francis – Directeur commercial
GAZAN Henri – Ancien directeur de magasin habillement
ZUBLENA Lucien – Employé P.T.T.
AGENS Dominique – Mère de famille
ZAMMIT Serge – Restaurateur
TATIGUIAN Marie Claire – Agent hospitalier
GUISEPPI Jean-Louis – Topographe géomètre
BARBIER Hubert – Avocat
LEGOFF Germaine – Mère de famille
QUILICI Bernard – Cadre de banque
BOGHOSSIAN Emmanuel – Cordonnier
BILLARD Danièle – Ouvrière « Cacharel »
TEUMA Jean-Pierre – commerçant
LUCQUIN Claude – Moniteur de plongée
FRAYSSE Thierry – Chef de rang
SCHMALTZ Geneviève – Institutrice
ARAGNA Joseph – Etudiant
TISSAUX Marie-Louise – Retraitée
MADESCLAIR Eric – Restaurateur
STUMPF Philippe – Vendeur
GUERRERO Jean-Pierre – Chef de rang
LAVORATO Jean-Pierre – Professeur de judo
MICELI Antoine – Employé de banque
ZUCCO Maurice – Commerçant
NEGRINI Daniel – Barman
ESTEVE Jean-Noël – Conducteurs d'engins

6 mars 1983 :

Résultats du premier tour : Inscrits : 19 062 – Votants : 14 810 (77,69%) – Exprimés : 14 399

Liste TRAPITZINE : 3 420 (23,75%)
List MATTEI : 590 (4,09%)
Liste GIROD : 2 083 (14,46%)
Liste LAURIN : 6 319 (43,88%)
Liste OHEIX : 1 042 (7,23%)
Liste TREVE : 945 (6,56%)

13 mars 1983 :

Résultats du deuxième tour : Inscrits : 19 040 – Votants : 14 727 – Blancs ou nuls : 470 – Exprimés : 14 257.

Trois listes candidates.
La liste LAURIN obtient 8 584 voix
La liste TRAPITZINE obtient 4 105 voix
La liste GIROD obtient 1 868 voix

Répartition des sièges au sein du conseil municipal :

Liste LAURIN 28 sièges

Liste TRAPITZINE 5 sièges

Liste GIROD 2 sièges

19 mars 1983 :

Mise en place du conseil municipal.

Election du maire :
Votants 35 – Blancs ou nuls 7 –Valides 28.
Georges LAURIN 28 voix est élu.

Election du premier adjoint :
Votants 35 – Blancs ou nuls 7 –Valides 28.
Michel GAILLARD 28 voix est élu.

Election du deuxième adjoint :
Votants 35 – Blancs ou nuls 7 – Valides 28.
Henri COUSTIRIER 28 voix est élu.

Election du troisième adjoint :

Votants 35 – Blancs ou nuls 7 – Valides 28.

Raymond ALLONGUE 28 voix est élu.

Election du quatrième adjoint :
Votants 35 – Blancs ou nuls 7 – Valides 28.
Laurent CASANOVA 28 voix est élu.

Election du cinquième adjoint :
Votants 35 – Blancs ou nuls 7 – Valides 28.
Marie CHEPPIO 28 voix est élue.

Election du sixième adjoint :
Votants 35 – Blancs ou nuls 7 – Valides 28.
Roger BIZIEN 28 voix élu.

Election du septième adjoint :
Votants 35 – Blancs ou nuls 7 – Valides 28.
Hugues ALBERGE 28 voix élu.

Election du huitième adjoint :
Votants 35 – Blancs ou nuls 7 – Valides 28.
Roger DELCOURT 28 voix élu.

Election du neuvième adjoint :
Votants 35 – Blancs ou nuls 7 – Valides 28.
Paul LAURENTI 28 voix élu.

Quelque temps plus tard, le conseiller Me CASANOVA, lors de la séance du 17 novembre 1983, donne sa démission. En conséquence, lors de la séance du 22 décembre 1983, il est procédé à la nomination d'un nouveau conseiller : Jean BELLY. Au cours de la même séance, il est procédé au remplacement du démissionnaire comme 4ème adjoint. Monsieur LAURENTI propose la candidature Rolande ESCOFFIER qui est en fait la seule candidate.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins : 35

Blancs ou nuls : 7

Abstentions : 2

Exprimés : 26

Rolande ESCOFFIER est élue, elle est chargée des contacts avec les quartiers extérieurs.

Le docteur GIROD, par lettre datée du 12 avril 1984, informe le maire de sa décision de démissionner de son poste de conseiller. Le 17 avril il est fait appel par lettre au candidat suivant dans l'ordre de la liste, il s'agit de Jean-Paul BERTRAND, mais ce dernier refuse ; c'est finalement Antoine AGIUS qui entre au conseil municipal. Ce dernier mettra fin à ses jours le 28 octobre 1986 pour des raisons personnelles.

Depuis les dernières élections, le docteur GIROD a été souvent absent aux réunions du conseil. Il semble que c'est son activité professionnelle qui l'a conduit à démissionner ; il a parfois demandé au maire de déplacer les dates de réunion pour pouvoir y assister, mais il était difficile de donner suite à ses demandes. Ce n'est peut-être pas la seule raison : des remaniements au sein du M.R.G. départemental en pourraient en être la cause. D'autre part, il était également, à cette époque, conseiller général du Var. C'est très certainement le trop plein d'activités qui l'oblige à prendre cette décision.

A la suite du décès d'Antoine AGIUS, celui qui est placé immédiatement dans l'ordre de la liste « Alternative 83 », Jean-François DESCHAMPS, entre au conseil municipal.

28 juillet 1988 :

Démission du conseiller Gérard BANALLEC qui a décidé de s'installer à la Réunion pour y ouvrir un cabinet dentaire.

Il est remplacé par Mme Marie-Thérèse CHARLOT, élue sous l'étiquette « Aimer Saint-Raphaël » du groupe UDF-PR-RPR, selon l'article L 270 du code électoral qui stipule :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Année 1989 :

Première en France, une femme est élue maire d'une ville de plus de 100 000 habitants : il s'agit de Catherine TRAUTMANN à Strasbourg.

12 et 19 mars 1989 :

Quatre listes en présence :

<u>Liste d'Union de l'Opposition Nationale : UDF – PR – RPR – CNI – Parti Radical :</u>
LAURIN René Georges : Maire sortant
GAILLARD Michel : 1er adjoint sortant
COUSTURIER Henri : Retraité
CHEPPIO Marie : Retraitée
BIZIEN Roger : Colonel du génie (E.R.)
ALBERGE Hugues : Officier Sup. (E.R.)
LAURENTI Paul: Conseiller d'éducation
GINESTA Georges: Ingénieur E.S.T.P.
ESCOFFIER Rolande : Contrôleur P.T.T.
OMEDEE Charles : Administrateur de société
HECHTER Georges : Retraité
RICATTI Christian ; Médecin généraliste
GIRAUD d'AGAY Jean : Horticulteur
BOREL Jean-Pierre : Pharmacien
MARENCO Josette : Gestionnaire mutuelle
CHARLOT Marie-Thérèse Surveillante hôpital
DUSSOL Anne-Marie : Commerçante
JEANSON Claude : Employé de banque
GOUNELLE Thérèse : Infirmière
COMBE Marcelle
MALLOL François : Commerçant (E.R.)
VIRETON Lionel : Hôtelier
KALOUDOFF Bernard : Professeur

GAUTHIER Christian : Capitaine de vaisseau
ROUSSEL Christian : Directeur du syndicat hôtelier
LAREDO Jean-Claude : Médecin
MARTELLI Patrice : Vétérinaire
BARTHELEMY Philippe : Avocat
MARTY Gérard : Directeur de société
RELLY Jean : Gérant de société
MIGEON Antoine : Médecin
MICHELI Micheline : Agent commercial
AMIAUD Edmond ; Retraité Air France
LAURENTI Jean Claude : Tech. Du génie
LEGER Henri : retraité

Oser pour gagner :
BARISAIN MONROSE Pierre : Médecin
WIRTZ Fernand : Cadre administratif
LABORDE Pierre : Ingénieur industrie
PONS Georges : Artisan taxi
CHAIX Edgard : Lt Colonel de gendarmerie (E.R.)
DARNAND Hilaire : Garagiste
NOURRIT Régis : Sans emploi
PISIAUX Jean-Marc : Commerçant
LIGNERES Sabine : Agent de voyages
GASTAUD Nicolas : Etudiant
CHERFILS Frédéric : Etudiant
LAQUIT Georges : Pilote de ligne
ETIENNE Henri : Dir. Banque de France E.R.
THEOLAT Evelyne : Dir. école maternelle
BAR Raymond : Agent R.A.T.P. (E.R.)
TORRECILAS Louis : Docteur en Droit
DALMAS Pierre : Administrateur France d'Outre Mer (E.R.)
DENYS Jean-Claude : Chauffeur
SAUTY René : Mère de famille
DALBERA René : Ingénieur S.N.C.F.
BERENGUER Clément : Contrôle aérien
PIERRON Jean : Ingénieur
MARIOTTON Marie-Claude : Aide artisan
NOBLAT Jean : Dir. agence STEF
IMBERNON Fernand : Comptable
CAUSSE Edmée : Standardiste
SALKIN Bernard : Représentant V.R.P.
FIOL Guy : Gestionnaire
DENTEL Giliane : Sans profession
JOUVE Bernard : Restaurateur
SELLES Jean-Paul : P.d.G société
PERELLO Paulette : Gardienne
LECLERC Micheline : Professeur agrégée
PIROUTET Guy : Commerçant
THIBAUDEAU Jean : Colonel (E.R.)

Liste de rassemblement et d'ouverture :
GOUNEL Bernard : Magistrat
BARALE Pierre : Off. E.R., commerçant
TROIN Didier : Médecin

LAUGIER Charles : Cadre commercial
VITALI Henri : Professeur de collège
LAUGIER Henri : Exploitant agricole
MADELRIEUX Micheline : S/profession
VASSAL Arthur : Retraité éducation
OLIVE Gérard : Apiculteur
FELICIAN Anne-Marie : Critique littéraire
LACHIZE Paul : Pharmacien
PAVONI Eric : Infirmier libéral
BIGNON Pierre : Agent des impôts
POINTIER Lucienne : Documentaliste E.R.
REGOTTAZ Pierre : Professeur
COIEFERREL Simone : Secrétaire compta.
BAUDIN Roger : Chef district O.N.F.
BOURGEON René : Notaire E.R.
GIUSTI Jean-Pierre : Technicien géomètre
DUBUC Armelle : Educatrice spécialisée
SALUDAS : Préposé P.T.T.
JORIS Jocelyne : Etudiante
CHALINE Marcel : Restaurateur
MARTIN Jean : Directeur technique E.R.
ADOUL Hocine : Artisan ferronnier
GAILLARD Claude : Employé de Banque
REDON Yvette : Secrétaire de mairie E.R.
LIAUTAUD Léger : Retraité civil (marine)
BOMPAR André : Retraité bâtiment
HOUASSE Jean : Chef de production E.R.
ALMELA Michel : Employé du bâtiment
CIRET Annick : Professeur de lycée
NORMAND René : Retraité de la marine
GRANIER Catherine : Professeur
TRAPITZINE Richard : Ingénieur géomètre

Liste de rassemblement de la gauche pour Saint-Raphaël :
FABRE Maurice : Technicien des télécommunications
PETEL-PUILLAT Monique : Prof. E.P.
SENEQUIER Hélène : Institutrice
PEDRETTI Alain : Agent de maîtrise
PENNACINO Albert : Cadre commerce
GIMENEZ Sandrine : Etudiante
PORCU-STANEK Marie Louise : Travailleuse Familiale
CELLIER Louis : Retraité
DUBERNET Claude : Employée de banque
DUCLAUD Charles : Cadre
LORENZI Danièle : Employée d'hôtel
GARRIDO Raphaël : Employé de commerce
LAGARDE-CHARGNIOUX Anna : Ingénieur
BARONTINI Charles : Retraité S.N.C.F.
BELLONE Jean : Hôtelier
FARGUES Marinette : Dir. école (honoraire)
BRACCHETTO-CONTOL Louis : Commerçant
GUERARD Pierre : Technicien supérieur des P.T.T.
RAVOTTI René : Boulanger

LANDINI Gabrielle : Retraitée
BERNARD Marcel, retraité S.N.C.F.
CERATO-POVEDA Encarnacion : Employé de Commerce
CAUSSE Guy : Employé R.A.T.P. (E.R.)
POTTON Huguette : Mère de famille
DUBOIS Jacques : Dir. école (honoraire)
LAGARDE Jean : Maître de conférence (E.R.)
MEDIONI Georgette : commerçante (E.R.)
DORIDOT André : Fonctionnaire du Trésor (E.R.)
CHAUVET Laure : Dir. école (honoraire)
PONZANELLI Lucien : Ouvrier du bâtiment
BRACCHETTO-CONTOL : E.R. SNCF
PATIGNY Gustave : Ouvrier du bâtiment
COLLANGE Horace : Dir. école (honoraire)
BOULET Raoul : Ouvrier du bâtiment (E.R.)
CASANOVA Frédéric : Employé d'hôtel

24 mars 1989 :

Mise en place du conseil municipal :

Election du maire :
Présents : 35 – Nuls 0 – Validés 35.
LAURIN René Georges : 26 voix élu
BARISAIN-MONROSE Pierre : 5 voix non élu
GOUNEL Bernard : 4 voix non élu

Premier adjoint :
Participants 30 – Nuls 4 –Validés 26
GAILLARD Michel : 26 voix

Deuxième adjoint :
Participants 30 – nuls 4 – Validés : 26
COUSTURIER Henri : 26 voix

Troisième adjoint :
Participants 30 – Nuls 4 – Validés 26
BIZIEN Roger : 26 voix

Quatrième adjoint :
Participants 30 – Nuls 5 – Validés 25
LAURENTI Paul : 25 voix

Cinquième adjoint :
Participants 33 – Nuls 4 –Validés 29
CHEPPIO Marie : 29 voix

Sixième adjoint :
Participants 30 – Nuls 4 – Validés 26
GINESTA Georges : 26 voix

Septième adjoint :
Participants 30 – Nuls 4- Validés 26
ALBERGE Hugues 26 voix

Huitième adjoint :
Participants 30 – Nuls 4 – Validés 26
OMEDE Charles : 26 voix

Neuvième adjoint :
Participants 30 – Nuls 4 – Validés 26
KALOUDOFF Bernard : 26 voix

Dixième adjoint :
Participants 30 – Nuls 4 – Validés 26
MALLOL François : 26 voix

24 mars 1989 :

Election d'un adjoint spécial des quartiers :

Participants 31 – Nuls 5 – Validés 26

ESCOFFIER Rolande : 26 voix

29 juin 1989 :

Le conseil procède à l'élection de 4 adjoints de quartier.

Pour Boulouris :
Participants 34 – Nuls 3 – Validés 31
GAUTIER Charles : 25 voix, élu
LABORDE Pierre : 6 voix

Pour Agay :
Participants : 30 – Nuls 6 – Validés 24
GIRAUD d'AGAY Jean : 23 voix, élu
BARALE Pierre : 1 voix

Pour le Dramont :
Participants 34 – Nuls 4 – Validés 30
SERGENT : 30 voix

Pour le Trayas :
Participants 29 – Nuls 4 – Validés 25
HECHTER Georges : 25 voix

28 septembre 1989 :

A la suite du décès d'Hugues ALBERGE, un nouveau conseiller est nommé : Fabrice MARTELLI, suivant sur la liste « Union de l'opposition Nationale UDF- RPR- CNI –Parti Radical »

Année 1991 :

Edith CRESSON devient la première femme nommée Premier Ministre, en France.

Le 29 mars 1992, LAURIN René Georges est élu au conseil général. Déjà sénateur et maire, il ne peut cumuler un troisième mandat. Il choisit d'abandonner la fonction de maire. Toutefois il ne peut intégrer immédiatement le conseil général, car un candidat du Front National a déposé un recours en annulation auprès du tribunal administratif de Nice. Le candidat contestataire est Pierre BARISAIN-MONROSE. Tant que le tribunal administratif n'a pas fait connaître sa décision le maire n'a aucune raison de démissionner.

Cependant, LAURIN remet le 1er septembre toutes ses délégations au premier adjoint et dauphin désigné, Michel GAILLARD. Il entend ainsi prendre du recul par rapport à la vie municipale, et permettre à son adjoint de prendre progressivement sa place. Après la décision du tribunal administratif le 22 octobre validant l'élection, George LAURIN remet sa démission de maire le 26 octobre, il est définitivement installé au conseil général. Bien qu'il ait « nommé » son successeur (Michel GAILLARD), il va s'ensuivre une petite guerre entre les divers membres du conseil, et particulièrement ceux de la majorité, car Charles OMEDEE se porte lui aussi candidat. L'opposition dans cette situation n'a qu'un rôle de spectateur, mais ne manque pas pourtant d'être sollicitée par les factions rivales, chaque voix ayant son importance dans la décision finale.

Arrive le jour de l'élection du maire au sein du conseil municipal. L'équipe municipale est composée de 35 élus. 26 sont de la majorité RPR-UDF, 4 représentent le PS et 5 le FN.

L'opposition de gauche choisit naturellement la neutralité, et vote blanc. Seuls 31 bulletins sont validés et le dépouillement donne le résultat suivant :

Charles OMEDEE : 16 voix, élu au premier tour
Michel GAILLARD : 15 voix.

C'est la surprise dans le camp du maire sortant qui, jusqu'au dernier moment, croyait l'élection de GAILLARD acquise. OMEDEE a bénéficié des voix du FN, mais pas seulement, plusieurs membres de la majorité, c'est évident, ont fait défaut à GAILLARD.